FRANÇAIS

AVRIL 2025 | VOLUME 31

AFRICA'S PULSE

UNE ANALYSE DES ENJEUX FAÇONNANT L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS EN AFRIQUE

RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉCONOMISTE EN CHEF DE LA RÉGION AFRIQUE

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été produit par le Bureau de l'économiste en chef pour la région Afrique, sous la supervision générale de Victoria Kwakwa et d'Ousmane Diagana. L'équipe pour ce numéro d'Africa's Pulse sous la direction d' Andrew L. Dabalen et de Cesar Calderon, comprenait Megumi Kubota, Vijdan Korman, Heidi Kaila, Nicholas Woolley, Sena Kimm Gnangnon, Simeon Koffi et Ayan Qu.

Le rapport a bénéficié des précieuses contributions de Tsegaye Assayew, Elizabeth Mary Foster, Muazu Ibrahim, Dawit Mekonnen, Patricio Ezequiel Merlani, Ana Maria Oviedo, Dominik Peschel et Haoyu Wu (section 1).

La section du thème central de ce volume, intitulée « Améliorer la gouvernance et tenir les promesses faites aux populations » a été rédigée par Nicholas Woolley et Diane Zovighian, avec les conseils de Deborah Isser et Gael Raballand. Stuti Khemani, Heidi Kaila et James Cust ont apporté de précieuses contributions.

L'évaluation par les pairs du rapport a été menée à bien par Edoardo Palombo et Dominik Peschel (section 1) et Verena Maria Fritz et Rajul Awasthi (section 2).

Les économistes pays au sein de la pratique mondiale Macroéconomie, commerce et investissement de la Banque mondiale ont apporté une contribution précieuse à ce rapport. Helene Aminatou Ba, Samba Ba, Benedicte Baduel, Mamadou Tanou Balde, Zubair Khurshid Bhatti, Ruxandra Burdescu, Carlos Alberto Carvalho Furtado, Tamoya Annika Lois Christie, Jakob Engel, Gloria Aitalohi Joseph-Raji, Wilfried A. Kouame, Kwabena Gyan Kwakye, Omowunmi Ladipo, Pierre Jean-Claude Mandon, Naomi Muthoni Mathenge, Sonia Barbara Ondo Ndong, Peace Aimee Niyibizi, Miguel Angel Saldarriaga Noel, Fulbert Tchana Tchana, Erick Tjong, Robert Johann Utz, et Dalia Mohamed Elfatih Zein ont fait part de leurs commentaires et suggestions spécifiques.

La communication, les relations avec les médias et l'engagement des parties prenantes ont été dirigés par Flore de Préneuf, en collaboration avec l'équipe des Relations extérieures et institutionnelles, composée de Caitlin Berczik, Patricia Riehn Berg, Kimberly Bumgarner, Joana Francisca Da Neves Lopes, Marie Duffour, Georgette Dwomoh-Appiah, Artem Kolesnikov, Johanna Martinsson, Laure de Petiville et Daniella Van Leggelo Padilla.

Beatrice Berman, Abrah Desiree Brahima, Kenneth Omondi et Rose-Claire Pakabomba ont assuré la production, la promotion interne et le soutien logistique. L'édition a été assurée par Sandra Gain. La version électronique et imprimée a été réalisée par Bill Pragluski, et la couverture conçue par Rajesh Sharma.

AVRIL 2025 | VOLUME 31

AFRICA'S PULSE

UNE ANALYSE DES ENJEUX FAÇONNANT L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS EN AFRIQUE

WORLD BANK GROUP

© 2025 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/La Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington, DC 20433
Téléphone : 202–473–1000 ; Internet : www.worldbank.org
Certains droits réservés

1 2 3 4 28 27 26 25

La publication originale de cet ouvrage est en anglais sous le titre de Improving Governance and Delivering for People in Africa (Africa's Pulse No. 31) en avril 2025. En cas de contradictions, la langue originelle prévaudra.

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs ou des pays que ceux-ci représentent. La Banque mondiale ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données citées dans cet ouvrage. Elle n'est pas responsable des erreurs, omissions, ou contradictions dans les informations qui y sont fournies, ni de l'utilisation qui serait faite ou non des informations, méthodes, procédés ou conclusions présentés dans l'ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations, les liens/notes de bas de page et toute autre information figurant dans le présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières. La citation d'ouvrages d'autres auteurs ne signifie pas que la Banque mondiale approuve les points de vue de ces auteurs ou le contenu de leurs ouvrages.

Rien de ce qui figure dans le présent ouvrage ne constitue, ni n'implique, ni ne peut être considéré comme, une limitation des privilèges et immunités de la Banque mondiale, ou une renonciation à ces privilèges et immunités, qui sont expressément réservés.

Droits et autorisations

L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution 3.0 IGO (CC BY 3.0 IGO) http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/. Conformément aux termes de la licence Creative Commons Attribution (paternité), il est possible de copier, distribuer, transmettre et adapter le contenu de l'ouvrage, notamment à des fins commerciales, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Mention de la source — L'ouvrage doit être cité de la manière suivante : La Banque mondiale. 2025. Ameliorer la gouvernance et repondre aux besoins des populations en Afrique. Africa's Pulse, No. 31 (Spring 2025). Washington, DC : La Banque mondiale. doi : 10.1596/978-1-4648-2248-3. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO

Traductions — Si une traduction de cet ouvrage est produite, veuillez ajouter à la mention de la source de l'ouvrage le déni de responsabilité suivant : *Cette traduction n'a pas été réalisée par la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. La Banque mondiale ne saurait être tenue responsable du contenu de la traduction ni des erreurs qu'elle pourrait contenir*.

Adaptations — Si une adaptation de cet ouvrage est produite, veuillez ajouter à la mention de la source le déni de responsabilité suivant : *Cet ouvrage est une adaptation d'une œuvre originale de la Banque mondiale. Les idées et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que l'auteur ou les auteurs de l'adaptation et ne sont pas validées par la Banque mondiale.*

Contenu tiers — La Banque mondiale n'est pas nécessairement propriétaire de chaque composante du contenu de cet ouvrage. Elle ne garantit donc pas que l'utilisation d'une composante ou d'une partie quelconque du contenu de l'ouvrage ne porte pas atteinte aux droits des tierces parties concernées. L'utilisateur du contenu assume seul le risque de réclamations ou de plaintes pour violation desdits droits. Pour réutiliser une composante de cet ouvrage, il vous appartient de juger si une autorisation est requise et de l'obtenir le cas échéant auprès du détenteur des droits d'auteur. Parmi les composantes, on citera, à titre d'exemple, les tableaux, les graphiques et les images.

Pour toute demande de renseignements sur les droits et licences, prière de s'adresser à World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street, NW Washington, DC, 20433, USA ; courriel : pubrights@worldbank.org.

ISBN (digital) : 978-1-4648-2248-3
DOI : 10.1596/978-1-4648-2248-3

Conception de la page de couverture : Rajesh Sharma

Table des matières

Résumé 1

Section 1 : Développements récents et perspectives 7

1.1 Perspectives de croissance en Afrique subsaharienne 7

1.2 L'environnement mondial 20

1.3 Performances macroéconomiques de l'Afrique subsaharienne 25

1.4 Risques pour les perspectives 41

Section 2 : Améliorer l'action des pouvoirs publics en faveur des citoyens 47

2.1 Le contexte : Un mécontentement croissant dû à la médiocrité des résultats des pouvoirs publics 47

2.2 La concentration du pouvoir politique n'incite guère à l'action 53

2.3 Améliorer l'action des pouvoirs publics en faveur des citoyens 56

2.4 Prendre des mesures pour renforcer le contrat fiscal et uniformiser les règles du jeu afin de libérer une croissance inclusive 73

Section 3 : Recommandations stratégiques 75

Appendice A : Tableaux macroéconomiques 81

Appendice B : Classification des pays 83

Références 85

Cartes

1.1 Croissance du PIB dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2024 16
2.1 Accès privilégié aux opportunités commerciales de l'État, 2023 70

Encadrés

1.1 Naviguer dans un paysage commercial mondial incertain 42
2.1 Technologie et action collective 48
2.2 Segmentation des services : Un risque pour le contrat social ?. 59
2.3 Fragilité, ressources naturelles et mobilisation des revenus 65

Figures

1.1 PIB réel par habitant en Afrique subsaharienne, 2015-2025 8
1.2 Investissement total en Afrique subsaharienne, 2015-2025 8
1.3 Efficacité des pouvoirs publics en Afrique subsaharienne, 2015-2019 et 2021-2023 9
1.4 Qualité de la réglementation en Afrique subsaharienne, 2015-2019 et 2021-2023 9
1.5 Indice des directeurs d'achat dans les pays d'Afrique subsaharienne 11
1.6 Contribution à la croissance du PIB en Afrique subsaharienne, 2019-2026. 13
1.7 Croissance du PIB selon les régions en Afrique subsaharienne, 2023-2027 14
1.8 Pauvreté régionale, 2022-2027 17
1.9 Distribution des pauvres, 2024 18
1.10 Pauvreté en Afrique subsaharienne par abondance de ressources et état de fragilité, 2022-2027 18
1.11 L'urbanisation rapide fera évoluer le paysage de la pauvreté 19
1.12 Indice mondial des directeurs d'achat, 2022-2025 20
1.13 Inflation globale, 2019-2025 20
1.14 Taux d'intérêt aux États-Unis et dans la zone euro, 2021-2025 21
1.15 Croissance annuelle en Chine, 1990-2024 21
1.16 Prix des produits de base, 2019-2026 22
1.17 Indices des prix des produits de base de la Banque mondiale, 2020-2025 23
1.18 Prix mensuels moyens du café, du cacao et du thé, 2020-2025 24
1.19 Inflation en Afrique subsaharienne, 2022-26 25
1.20 Inflation mensuelle de l'IPC, 2019-25 26
1.21 Inflation alimentaire mensuelle, 2019-25 27
1.22 Monnaies en Afrique subsaharienne, 2024 et 2025 27
1.23 Taux de politique monétaire en Afrique subsaharienne, 2017-25 28
1.24 Déficits budgétaires et primaires en Afrique subsaharienne, 2019-26. 29
1.25 Soldes primaires, recettes et dépenses, 2019-26 30
1.26 Solde primaire en Afrique subsaharienne, par groupe de pays, 2022-26 30
1.27 Compte courant, épargne et investissement en Afrique subsaharienne, 2022-26 31
1.28 Dette publique en Afrique subsaharienne par sous-région, 2012-2024. 32
1.29 Dette intérieure en Afrique subsaharienne, 2012-2024 33
1.30 Facteurs de la dette publique dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, 2014-2024 34
1.31 Facteurs d'accumulation de la dette dans des pays à faible revenu choisis d'Afrique subsaharienne, 2014-2024 35

1.32 Indicateurs sur le fardeau du service de la dette, 2012-2024 35
1.33 Besoins de financement bruts, 2012-2024 36
1.34 Remboursements d'obligations internationales en Afrique subsaharienne, 2024-2026 . . 37
1.35 Flux nets de dette extérieure PGE vers l'Afrique subsaharienne, 2010-2023 37
1.36 Flux nets de dette extérieure PGE vers les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, 2010-2023 38
1.37 Flux nets de dette extérieure PGE vers les pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne, 2010-2023 38
1.38 Risque de surendettement extérieur dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2012-2024 . 39
B1.1.1 Exposition des pays d'Afrique subsaharienne aux changements de la politique commerciale des États-Unis 42
1.39 Décaissements au titre de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique subsaharienne, 2023. 44
1.40 Évènements violents en Afrique subsaharienne, 2016-2025 45
1.41 Part de la population affectée par des évènements météorologiques extrêmes, 2000-2024 46
2.1 Manifestations en Afrique subsaharienne, 2000-24 48
2.2 Confiance des citoyens dans les institutions publiques, 2005-23 50
2.3 Stabilité politique en Afrique subsaharienne par rapport aux autres régions du monde, 2003-23 50
2.4 Manque d'opportunités dans la région 52
2.5 Pouvoir inégal - Croissance inégale 53
2.6 La plupart des pays de la région sont en repli en ce qui concerne la participation et la responsabilisation, 2013 et 2023 55
2.7 Voies à suivre pour que les pouvoirs publics agissent en faveur des citoyens. 56
2.8 Efficacité des pouvoirs publics en Afrique par rapport aux autres régions du monde, 2013 et 2023 56
2.9 Inégalités d'accès aux services de base 58
2.10 Privation de l'accès aux services publics 60
2.11 Recettes fiscales, par région, 2012-23 63
2.12 Part des dépenses totales de subventions, par niveau de revenu, dans certains pays d'Afrique subsaharienne 64
2.13 Résultats de l'enquête sur l'inclusion financière, par taille d'entreprise, 2020-24 68
2.14 La qualité de la réglementation a baissé dans la région, 2013 et 2023 69
2.15 Incidence et ampleur de la corruption, par taille d'entreprise, 2020-24. 69
2.16 Perception de l'État de droit, par taille d'entreprise, 2020-24 69
2.17 Autorités de la concurrence en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions 71
2.18 Les entreprises publiques et la concurrence sur le marché 72

Tableaux

A.1 Croissance du PIB réel à prix constants et Indice des prix à la consommation, variation annuelle 81
A.2 Solde budgétaire et Dette des administrations publiques 82
B.1 Pays d'Afrique de l'Ouest et centrale 83
B.2 Afrique de l'Est et australe 83

Résumé

La croissance économique s'accélère dans un contexte mondial incertain

- L'activité économique en Afrique subsaharienne devrait passer de 3,3 % en 2024 à 3,5 % en 2025 et s'accélérer davantage pour atteindre 4,3 % entre 2026 et 2027. La performance économique de la région reste freinée par certains de ses plus grands pays, à savoir l'Angola, le Nigeria et l'Afrique du Sud. Abstraction faite de ces pays, le reste du sous-continent devrait connaître une croissance de 4,6 % en 2025 et s'accélérer pour atteindre 5,7 % entre 2026 et 2027. Toutefois, des risques accrus attribuables à l'incertitude politique mondiale pèsent sur ces perspectives.
- Alors que l'inflation fléchit et converge vers les cibles fixées, et que les conditions financières (mondiales et nationales) restent accommodantes, la consommation des ménages et l'investissement devraient contribuer à l'accélération de la croissance dans la région. La contribution de la consommation publique restera modeste, car le secteur public continue d'équilibrer les recettes et les dépenses tout en essayant de conserver un difficile équilibre entre le service de la dette et l'investissement dans les infrastructures sociales et physiques. Dans l'ensemble des secteurs d'activité économique, la contribution des services devrait rester solide entre 2025 et 2027, favorisée principalement par la reprise des secteurs des technologies de l'information et de la communication, des finances et du tourisme. L'agriculture devrait se redresser par rapport à son niveau le plus bas entre 2023 et 2024, grâce à l'amélioration des conditions climatiques, de l'infrastructure et de la technologie.
- Malgré les prévisions initiales d'une accélération de la croissance dans la région au cours de la période 2025-27, les risques qui pèsent sur les perspectives restent orientés à la baisse. Les économies de l'Afrique subsaharienne devront s'adapter à un avenir incertain, face à un contexte de plus grande incertitude politique, qui pourrait entraîner des changements dans l'ordre commercial mondial ; des changements géopolitiques (régionaux et nationaux) en cours qui pourraient affecter les cours des produits de base, perturber les relations internationales et entraîner une plus grande fragmentation ; la réduction des budgets d'aide étrangère dans le monde entier ; et les défis posés par les phénomènes climatiques extrêmes. Bien que ce numéro d'*Africa's Pulse* n'analyse pas l'impact des perturbations commerciales potentielles sur la croissance au niveau des pays, il ressort d'une analyse préliminaire que les impacts indirects d'une incertitude politique prolongée pourraient être plus graves que les impacts directs pour l'ensemble de la région.
- En ce qui concerne le revenu par habitant, la croissance dans la région n'a pas été suffisante pour permettre une réduction importante de l'extrême pauvreté. Le revenu réel par habitant en 2025 devrait être inférieur d'environ 2 % à son dernier sommet en 2015. L'accélération de la croissance par habitant prévue au cours de la période 2025-27, à un taux annuel moyen de 1,8 %, contribuera à une baisse modeste du taux de pauvreté. Les prévisions indiquent qu'après avoir atteint un pic de 43,9 % en 2025, la pauvreté, correspondant à 2,15 dollars par habitant et par jour en parité internationale de pouvoir d'achat de 2017, chutera à 43,2 % en 2027. Les investissements limités dans les secteurs générateurs de revenus pour les pauvres, les effets persistants de l'inflation passée et la réduction probable des budgets d'aide des donateurs dans le monde entier constituent un obstacle à la réduction de la pauvreté.

La désinflation en Afrique subsaharienne se poursuit, avec des risques à la hausse

- Le taux d'inflation médian en Afrique subsaharienne a baissé de 7,1 % en 2023 à 4,5 % en 2024, et il devrait rebondir légèrement pour atteindre un taux annuel moyen de 4,6 % en 2025-27. Une décélération de l'inflation a été enregistrée par environ 70 pour cent des pays de la région en 2024. Cette baisse connue par la plupart des pays peut s'expliquer par le relâchement progressif des pressions de la chaîne d'approvisionnement, les effets de la politique monétaire et budgétaire contractionniste, ainsi qu'une plus grande stabilité monétaire. Cependant, la variabilité de l'inflation entre les pays reste élevée : sur les 47 pays de la région, 14 affichent encore des taux d'inflation à deux chiffres ou plus, notamment l'Angola, l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Nigeria, le Soudan et le Zimbabwe, entre autres. D'ici 2027, le nombre de pays affichant des taux d'inflation à deux chiffres ou plus devrait chuter à six.
- Quant à l'orientation de la politique monétaire, des différences subsistent entre les pays d'Afrique subsaharienne, bien que la plupart des banques centrales aient commencé à réduire les taux d'intérêt ou interrompu leur cycle de relèvement depuis plusieurs mois. Quelques banques centrales de la région ont relevé leurs taux en raison d'une récente flambée de l'inflation. Bien que la convergence vers les cibles d'inflation se poursuive dans tous les pays, elle se heurtera toutefois à des obstacles si des risques de hausse de l'inflation se concrétisent, par exemple, des politiques qui augmentent les coûts commerciaux dans le monde entier (y compris les droits de douane à l'importation et les mesures de rétorsion). Cela retarderait le cycle d'assouplissement qu'ont déjà amorcé de nombreuses économies avancées et en développement, maintenant ainsi les taux d'intérêt plus élevés sur une plus longue période. Cette situation pourrait affaiblir les monnaies africaines et donc augmenter l'inflation, bien que l'impact dépende de l'ampleur des droits de douane et de leur répercussion sur les prix à la consommation.

Les soldes primaires se rétrécissent progressivement en raison de concessions en matière de dépenses publiques

- Les déficits primaires ont diminué progressivement grâce aux efforts d'assainissement budgétaire des gouvernements africains. D'ici 2025, le déficit primaire devrait diminuer légèrement à 0,3 % du produit intérieur brut (PIB), contre 0,5 % en 2024. D'autres mesures visant à augmenter les recettes et à réduire les dépenses (hors intérêts) devraient faire passer le déficit primaire à un excédent moyen de 0,1 % du PIB au cours de la période 2026-27. À mesure que les déficits primaires s'équilibrent, les besoins de financement bruts élevés des gouvernements sont principalement dus à l'augmentation des versements effectués au titre du service de la dette. Leurs efforts pour équilibrer les recettes et les dépenses sont contrecarrés par l'augmentation des paiements d'intérêts, qui devraient représenter 3,4 % du PIB, en moyenne, au cours de la période 2025-27. Cette tension contraint les gouvernements à ponctionner les fonds deservices publics essentiels. Sur 48 pays d'Afrique subsaharienne, 20 consacreront davantage de fonds au service de la dette qu'aux soins de santé et à l'éducation réunis en 2024.
- Le service total de la dette publique a plus que doublé avant la pandémie (passant de 16 % des recettes publiques en 2012 à 39 % en 2019) et semble s'être stabilisé à un niveau record d'environ 50 % des recettes publiques en 2024. Grâce aux efforts de restructuration et de réaménagement de la dette, le service total de la dette publique pourrait commencer à diminuer cette année, même si sa trajectoire future reste incertaine. Les gouvernements doivent continuer à mener des opérations de gestion des passifs, à améliorer les soldes budgétaires et à mettre en œuvre des réformes structurelles propices à la croissance afin de réduire les niveaux d'endettement et les vulnérabilités liées à l'endettement.

- L'évolution de la composition des créanciers extérieurs a entraîné une augmentation des paiements d'intérêts et des remboursements du capital. D'ici 2025, l'Afrique subsaharienne devrait payer environ 20 milliards de dollars d'intérêts sur l'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public (PPG), dont près des trois quarts sont dus à des créanciers privés, au gouvernement chinois et à des prêteurs privés. Dans le même temps, les remboursements du capital de la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public ont augmenté plus rapidement que les décaissements depuis 2016, entraînant ainsi une forte baisse des flux financiers nets dans la région. Les flux nets de la dette extérieure vers l'Afrique subsaharienne ont chuté de façon spectaculaire, passant d'un montant annuel moyen de 37,7 milliards USD en 2016-19 à 18,4 milliards USD en 2023. Alors que les flux financiers nets en provenance de la Chine et des détenteurs d'obligations ont diminué (se transformant en sorties nettes au début des années 2020), les prêts multilatéraux ont fortement augmenté, représentant 80 % des flux de financement dans la région depuis la pandémie.

Les perspectives de croissance dans la région sont assombries par l'inadéquation des stratégies de prévention et d'adaptation aux conflits et au changement climatique.

- L'incidence et la gravité des conflits et de la violence dans les régions du sous-continent ont augmenté tout au long de l'année 2024 et au début de cette année. Près de deux ans après le début du conflit en avril 2023, la guerre au Soudan continue d'avoir de terribles répercussions sur les vies humaines et les moyens de subsistance. On estime à 12,9 millions le nombre de personnes déplacées de force depuis le début du conflit, dont 8,9 millions à l'intérieur du pays et 3,8 millions dans les pays voisins. Les zones riches en minerais de l'est de la République démocratique du Congo sont devenues un théâtre d'affrontements entre les groupes armés. Les hostilités entre les troupes congolaises et les rebelles du M23 se sont intensifiées, ces derniers ayant pris le contrôle des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Le conflit a touché 14 % de la population de la République démocratique du Congo et entraîné une forte augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. En 2024, les décès causés par l'insurrection islamiste se sont maintenus à un niveau record, le Sahel représentant plus de la moitié de l'activité islamiste sur le sous-continent. La recrudescence des conflits a entraîné une insécurité alimentaire aiguë et une augmentation rapide des situations d'urgence alimentaire. Selon de récentes estimations, environ 120 millions d'Africains sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, dont 80 % vivent dans des pays en proie à des conflits. Cette situation sera aggravée par la réduction de l'aide publique au développement allouée aux interventions d'urgence.
- Les pays d'Afrique subsaharienne sont régulièrement frappés par des hausses de températures, des précipitations anormales et des phénomènes climatiques extrêmes pluriannuels. Des inondations dévastatrices dues à des précipitations sans précédent au cours du troisième trimestre de l'année dernière ont frappé de vastes régions de l'Afrique centrale et occidentale (Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria). Les conséquences des inondations au Soudan ont été aggravées par la crise humanitaire complexe qui a affaibli la capacité d'intervention des organisations d'aide. Les conditions de culture imprévisibles affectent non seulement la récolte et les prix du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, mais aussi les stocks sur le marché mondial. En moyenne, la réponse aux événements climatiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, a ponctionné jusqu'à 9 % des budgets des gouvernements africains et entraîné des pertes de 2 à 5 % de l'activité économique. Pour s' adapter au changement climatique, l' Afrique subsaharienne devrait dépenser entre 30 et 50 milliards de dollars par an au cours de la prochaine décennie (2 à 3 % de son PIB). Cette dépense sera subie de manière disproportionnée par les pauvres qui verront une diminution des rendements de leurs cultures et de leur approivisonnement alimentaire et une augmentation de l'insécurité alimentaire.

L'accélération et le maintien de la croissance dans la région nécessitent des réformes de gouvernance propices à une économie de marché fonctionnelle offrant des emplois rémunérés.

- L'incapacité des États à s'acquitter de leurs fonctions régaliennes – comme garantir la paix, la sécurité et la stabilité économique – ainsi qu›à soutenir un écosystème générateur d'emplois et des opportunités pour la population a conduit à des protestations dans les pays africains, à la montée en puissance de groupes armés non étatiques, à la militarisation de la politique et à une recrudescence des coups d'État depuis le début de cette décennie. On assiste à une évolution des événements violents dans la région du niveau interétatique vers le niveau intraétatique, impliquant des groupes terroristes, des réseaux criminels, des groupes d'autodéfense, des milices ethniques et des insurrections. Ces conflits viennent aggraver des défis déjà majeurs, tels que la baisse des investissements, la faible productivité, la pauvreté généralisée et la mauvaise qualité des services publics.
- Des réformes de la gouvernance pourraient contribuer à créer des opportunités à grande échelle dans la région en agissant à travers trois canaux interdépendants. Le premier consiste à renforcer le contrat fiscal avec les citoyens africains en favorisant une gestion équitable et transparente des ressources publiques. Les citoyens sont plus enclins à payer leurs impôts s'ils perçoivent le système fiscal comme équitable et accessible et fournissant des services publics de haute qualité, de la paix et de l'ordre social aux infrastructures humaines et physiques. Le deuxième canal consiste à renforcer la confiance des marchés en consolidant les institutions juridiques, les tribunaux, la police et les agences de régulation, entre autres. Pour favoriser les investissements et le commerce, il est essentiel de disposer d'un cadre institutionnel qui protège les droits de propriété et assure l'exécution des contrats, ainsi que d'un système judiciaire capable de résoudre efficacement des litiges. Le troisième canal consiste à renforcer la supervision économique en renforçant les institutions qui soutiennent l'économie de marché et en gérant les avantages et les risques liés à l'ouverture commerciale et financière, notamment par le biais d'institutions indépendantes chargées de faire respecter les lois sur la concurrence. La transformation économique des pays africains nécessiterait alors la conception et la mise en œuvre de cadres réglementaires qui favorisent la concurrence et l'innovation.

Alimentés par l'absence d'opportunités économiques, les troubles politiques se multiplient.

- Les manifestations politiques se sont accrues en moyenne de 12 % par an au cours de la dernière décennie, et le nombre de coups d'État dans la région a considérablement augmenté depuis 2000. Malheureusement, cette évolution s'est également traduite par des conflits violents par endroits, avec une multiplication par 2,7 du nombre de victimes des conflits entre les forces régulières et les milices entre 2014 et 2024.
- La causalité entre les revendications d'ordre économique et la stabilité politique fonctionne dans les deux sens : les faibles opportunités économiques exacerbent le mécontentement politique, tandis que le risque de conflit et de violence peut gravement compromettre l'activité économique et l'investissement. Lorsque le pouvoir est centralisé, les décideurs sont incités à privilégier les élites et à se détourner des ressources publiques générales. Les incitations à la transparence et à la responsabilité sont particulièrement importantes pour rendre les fonctions gouvernementales équitables et accessibles. La corruption est plus faible et la prestation de services plus performante lorsque les dirigeants souhaitent se faire réélire, bien que la politique électorale puisse créer des incitations perverses à investir dans le clientélisme plutôt que dans les biens publics.

D'un point de vue pratique, pour obtenir des résultats pour le grand public, il faut veiller à imposer de la transparence et de la responsabilisation dans les principaux mécanismes d'interaction entre les gouvernements et les citoyens

- Pour se constituer une large base politique, les gouvernements doivent veiller à faire leurs preuves auprès de leurs citoyens. Cependant, les gouvernements doivent composer avec le contexte historique, structurel, socio-économique et géopolitique complexe dans lequel leurs États se sont développés et les structures de gouvernance ont évolué. Concrètement, une bonne voie à suivre consiste à se concentrer sur les domaines dans lesquels les gouvernements peuvent améliorer la vie de leurs citoyens : la prestation de services et la surveillance des marchés. En veillant à mettre les systèmes au service des populations au niveau pratique, on peut obtenir une large adhésion et créer une structure d'incitation plus inclusive. L'inclusion et la responsabilité sont les principaux instruments permettant d'atteindre ces objectifs.
- Dans un contexte budgétaire marqué par des tensions, l'amélioration de l'efficacité de l'administration des services et de l'équité fiscale peut répondre à de nombreux points de mécontentement au sein de la population. L'inégalité dans la fourniture de services dans la région reste un problème, avec un faible accès aux services publics qui porte les moyennes de pauvreté non monétaire à plus de 50 pour cent. Il en résulte un système de prestations publiques et privées à deux vitesses, dans lequel les normes peu élevées de prestation de services publics n'affectent pas les personnes riches et influentes. En fait, le problème de fond est le manque de transparence et de responsabilisation, qui sont des leviers essentiels pour la gestion opérationnelle et l'autonomisation des prestataires locaux. En ce qui concerne la fiscalité, les faibles niveaux de recouvrement reflètent le manque de confiance du public dans le système. Bien que l'étroitesse de l'assiette fiscale soit largement due à l'inégalité des revenus, les niveaux élevés d'exonérations fiscales et de subventions profitent largement aux couches les plus riches de la société. En outre, l'application inégale de la loi et l'inefficacité de l'administration sapent la crédibilité du système. La corruption persistante, l'évasion et les flux financiers illicites ont un impact important sur les finances publiques, en particulier dans les États riches en ressources et fragiles. À cet égard, la coopération internationale et l'adoption de nouvelles technologies se sont révélées prometteuses.
- L'utilisation de la capacité réglementaire du gouvernement pour promouvoir les opportunités de croissance économique et les emplois pour une population en augmentation est essentielle à l'élargissement de leurs bases politiques. Il est particulièrement important de disposer d'une réglementation équitable et transparente pour garantir la compétitivité des nouvelles entreprises et mettre efficacement en concurrence les entreprises déjà établies. En effet, le secteur privé en Afrique opère dans un environnement très peu concurrentiel, ce qui explique la prédominance du travail informel, occasionnel et temporaire. Dans une large mesure, cette situation est politique, car les entreprises dominantes ont tendance à bénéficier d'appuis politiques, ce qui leur permet de façonner les politiques et les incite à maintenir la faiblesse des autorités chargées de la concurrence. En outre, le rôle des gouvernements sur le marché par le biais des entreprises publiques, des partenariats public-privé et des marchés publics reflète le manque d'accès d'une majorité de citoyen au pouvoir politique dans certains pays. De même, la petite corruption et les failles du système juridique affectent de manière disproportionnée les petites entreprises, tandis que les entreprises d'État représentent souvent le moyen par lequel les personnes bénéficiant d'appuis politiques obtiennent des avantages supplémentaires.

Section 1. Développements récents et perspectives

1.1 PERSPECTIVES DE CROISSANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Après la polycrise, la reprise a été inégale, avec des difficultés supplémentaires pour les pays riches en ressources et fragiles

L'activité économique en Afrique subsaharienne devrait s'accélérer, passant de 3,3 % en 2024 à 3,5 % en 2025 et à 4,2 % en 2026. La consommation et l'investissement privés restent les moteurs du décollage de la croissance, alors que l'inflation dans la région ralentit et que les conditions financières (nationales et mondiales) continuent de s'assouplir. Ces perspectives sont soumises à des risques accrus découlant de l'incertitude politique mondiale. Les prévisions d'*Africa's Pulse* ne prennent pas en compte les récentes évolutions en matière de politique commerciale. L'impact direct et indirect de ces changements se matérialisera et évoluera au fil du temps.

Il est prévu que la croissance par habitant en Afrique subsaharienne se redresse, de 0,7 % en 2024 à 1,1 % en 2025 puis à 1,7 % en 2026. Au cours de la dernière décennie, la région a été frappée par des chocs mondiaux multiples, tels que la chute des cours internationaux des matières premières en 2014-2015, des évènements météorologiques extrêmes, la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et le conflit au Moyen-Orient. Jusqu'à présent, la reprise après ces chocs a été lente. Selon les prévisions économiques, le revenu réel par habitant en Afrique subsaharienne en 2025 ne devrait être inférieur que de 0,6 % à son niveau de 2019, l'année précédant la pandémie.

Le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant devrait dépasser de 1,2 % en 2027 le sommet atteint en 2015. Cependant, le rythme de redressement au cours de la dernière décennie diffère d'un groupe de pays de la région à l'autre ; l'abondance en ressources naturelles et la fragilité représentent des défis non seulement pour la reprise, mais aussi pour le maintien de la croissance au fil du temps.[1] En moyenne, le revenu réel par habitant en 2025 dans les pays pauvres en ressources naturelles et non fragiles de la région devrait être supérieur de 6 % à son niveau d'il y a dix ans. Pour la même année, il est prévu que le revenu par habitant des pays fragiles et pauvres en ressources soit inférieur de 5 % à son niveau moyen de 2015. Les pays riches en ressources ont enregistré une décennie de stagnation de la croissance par habitant, les niveaux de 2025 se maintenant au-dessous du point culminant de 2015, de 12 % dans les pays fragiles et de 19 % dans les pays non fragiles (figure 1.1).

L'incapacité de la région à retrouver l'élan de la croissance après les multiples chocs extérieurs des dix dernières années est associée au ralentissement de la progression de l'investissement. Les numéros précédents d'*Africa's Pulse* ont documenté la forte décélération du rythme de formation brute de capital fixe qui a commencé à se manifester au cours de la décennie précédant la pandémie.[2] La croissance de l'investissement dans la région s'est enlisée, passant de 7,2 % par an en 2010-2014 à 5,1 % en 2015-2019 avant de se contracter de 0,3 % en 2020-2021. Jusqu'à présent, la croissance annuelle moyenne de l'investissement estimée pour 2022-2024 représente à peine 0,2 %. Cependant, cette dynamique a fortement varié d'un groupe de pays à l'autre dans la région. Au cours de la dernière décennie, la croissance de l'investissement est restée solide dans les pays pauvres en ressources, qu'ils soient fragiles ou non. Le taux de croissance de la formation brute de capital fixe dans les pays pauvres en ressources et non fragiles était

1 Voir Calderon, Dabalen et Qu (2025).
2 Banque mondiale (2023).

FIGURE 1.1 : PIB réel par habitant en Afrique subsaharienne, 2015-2025

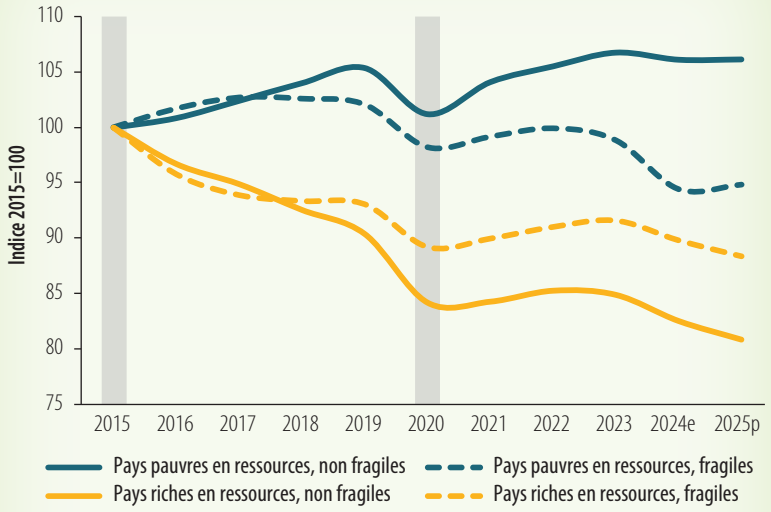

FIGURE 1.2 : Investissement total en Afrique subsaharienne, 2015-2025

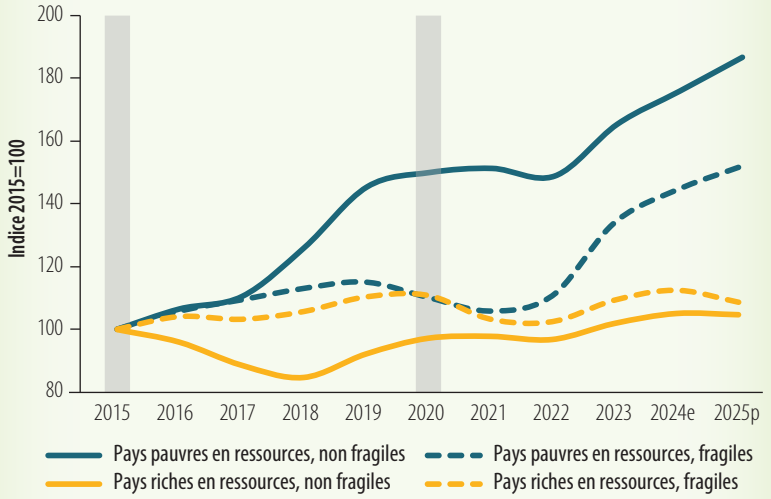

Sources : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale ; Penn World Table 10.1 ; Feenstra, Inklaar et Timmer, 2015.

Note : Le PIB réel par habitant et l'investissement total sont exprimés en dollars internationaux, aux prix en parité de pouvoir d'achat de 2021. Les chiffres représentent des indices, avec 2015 comme année de base. Les chiffres par groupes sont des moyennes pondérées. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut.

de 6,4 % par an au cours de la période 2015-2025, tandis que dans les pays riches en ressources fragiles et non fragiles, ce taux a augmenté de moins de 1 % par an (figure 1.2).

La résilience (ou l'absence de résilience) du revenu réel par habitant et de la croissance des investissements est soutenue par la force (ou la faiblesse) des institutions. Par exemple, la meilleure performance sur ces indicateurs des pays pauvres en ressources et non fragiles est associée au fait que ce groupe obtient de meilleurs résultats, par exemple, en matière d'efficacité des pouvoirs publics et de qualité de la réglementation (figures 1.3 et 1.4). Cela signifie que les gouvernements des pays pauvres en ressources et non fragiles sont plus performants en matière de prestation de services et de qualité des politiques, et qu'ils disposent d'un cadre réglementaire plus adapté à l'activité du secteur privé. En revanche, les pays fragiles et riches en ressources de la région affichent les scores les plus bas pour ces deux indicateurs de gouvernance.

Pour générer et soutenir la croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne, il est indispensable de s'assurer que les populations disposent de la formation et des équipements dont elles ont besoin pour prospérer. Cela implique à son tour l'institution de gouvernements qui soutiennent un écosystème commercial efficace. Dans ce contexte, des réformes de la gouvernance peuvent contribuer à créer de vastes opportunités dans la région par le biais de trois canaux d'action : (1) renforcer le contrat fiscal avec les citoyens africains, (2) gagner la confiance du marché et (3) améliorer la supervision économique. Le thème central de ce numéro d'Africa's Pulse, consacré à l'amélioration de la manière dont les gouvernements tiennent leurs promesses faites aux populations, aborde la nécessité de réformes de gouvernance qui renforcent la confiance du public, grâce à la fourniture de services efficaces et d'institutions soutenant le bon fonctionnement des

marchés. La transformation économique des économies africaines exige la conception et la mise en œuvre de cadres réglementaires qui favorisent la transparence, la concurrence et l'innovation.

Les gouvernements doivent *renforcer le contrat fiscal* avec leurs citoyens en encourageant une gestion équitable et transparente des ressources publiques.[3] Il leur faut prélever des impôts plus efficacement et utiliser ces ressources pour fournir un large éventail de services publics, de façon à améliorer le bien-être des citoyens africains.[4] Il est essentiel d'élargir l'assiette fiscale et de renforcer le respect des lois en matière d'imposition, mais cela n'est possible que si les contribuables ont confiance dans la capacité du gouvernement à transformer ces ressources en services publics efficaces. La volonté de payer des impôts des individus peut être influencée par leur perception de l'équité des prélèvements et de la façon dont le gouvernement utilise ces ressources.[5] En plus d'aider les populations de manière pratique, un système fiscal large et équitable et des services publics accessibles et de qualité, allant de la paix et de l'ordre social à l'éducation en passant par la santé et d'autres infrastructures de base, réduiront la vulnérabilité des communautés aux événements extérieurs en créant un système de soutien solide au niveau local.[6]

FIGURE 1.3 : Efficacité des pouvoirs publics en Afrique subsaharienne, 2015-2019 et 2021-2023

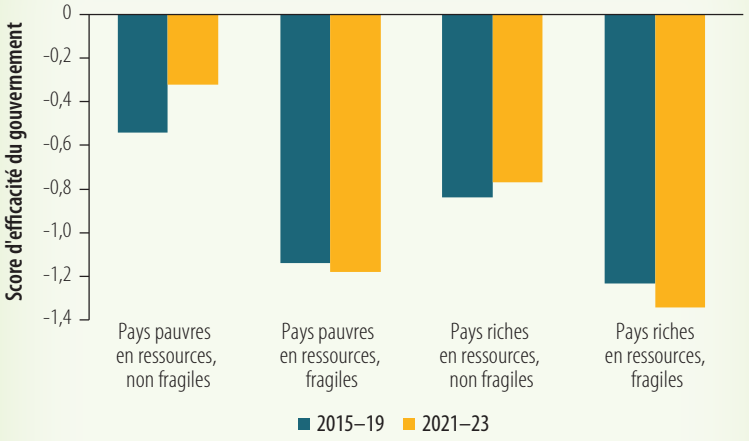

FIGURE 1.4 : Qualité de la réglementation en Afrique subsaharienne, 2015-2019 et 2021-2023

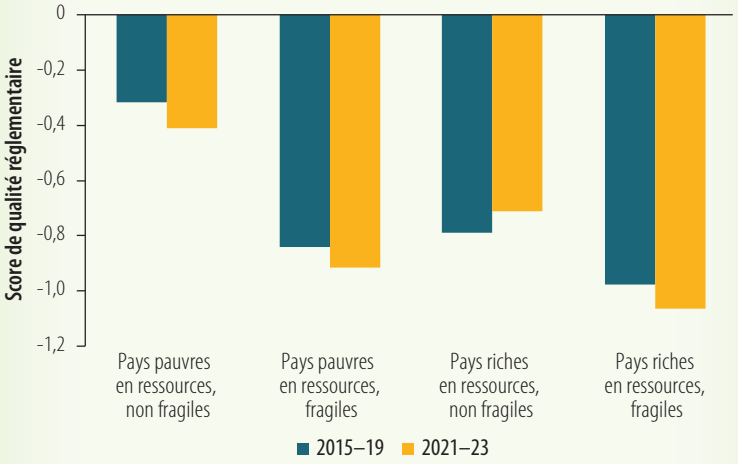

Source : Indicateurs mondiaux de gouvernance, mise à jour de 2024, Banque mondiale (www.govindicators.org).

Note : L'efficacité des pouvoirs publics reflète les perceptions de la qualité des services publics, de la qualité de la fonction publique et de son degré d'indépendance par rapport aux pressions politiques, de la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et de la crédibilité de l'engagement du gouvernement à l'égard de ces politiques. La qualité de la réglementation reflète les perceptions de la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques et des réglementations qui permettent de favoriser le développement du secteur privé. Les estimations de la gouvernance vont de -2,5 (faible) à 2,5 (forte). Les chiffres pour les groupes sont des médianes.

3 Le thème central de ce numéro propose des politiques concrètes pour renforcer le contrat fiscal. Cela inclut par exemple les efforts visant à introduire des solutions numériques pour collecter davantage d'impôts (identification des contribuables, déclaration et paiement électroniques). Parmi les autres actions figurent notamment des systèmes de passation de marchés publics en ligne et la création de cadres juridiques permettant une plus grande participation de la population et de la société civile aux processus de prise de décision au niveau communautaire.

4 Besley et Persson (2014).

5 Ali, Fjeldstad et Sjursen (2014) ; Isbell (2016).

6 Environ la moitié des personnes interrogées dans 34 pays africains ont déclaré que les impôts perçus par leur gouvernement étaient utilisés pour favoriser le bien-être de la population (Isbell, 2022). Ce résultat variait entre un taux aussi faible que trois répondants sur dix (Eswatini et Zimbabwe) et une proportion aussi élevée que sept répondants sur dix (Maurice et Tanzanie).

Gagner la *confiance des marchés* exige de renforcer les institutions juridiques, les tribunaux, la police et les organismes de réglementation, entre autres. Il est essentiel de disposer d'un cadre institutionnel qui protège les droits de propriété et garantit l'exécution des contrats, de façon à encourager les investissements et le commerce. Un système judiciaire efficace doit jouer un rôle impartial dans l'exécution des contrats et la résolution des litiges entre travailleurs et employeurs, gestionnaires et propriétaires, emprunteurs et prêteurs, ou encore exportateurs et importateurs, entre autres acteurs. Des preuves montrent qu'une exécution plus efficace des contrats par la justice est susceptible d'améliorer le climat d'investissement,[7] d'augmenter la taille des entreprises,[8] de réduire le secteur informel,[9] de favoriser l'innovation[10] et de promouvoir les échanges internationaux.[11] Les tribunaux d'un système judiciaire qui fonctionne bien doivent être accessibles au public, prévisibles et résoudre les litiges en temps utile. Un système de police performant est essentiel pour garantir que la qualité de la justice est perçue dans les communautés, en réduisant les griefs courants tels que l'extorsion et la petite délinquance. La confiance au sein de la société augmenterait la préférence pour un système judiciaire efficace et peu réglementé et créerait un environnement propice à des résultats efficaces en matière de contrats.[12] Au-delà de la mise en place des conditions nécessaires à l'activité économique, ces institutions indépendantes sont en outre décisives pour instaurer la confiance dans les marchés, tout en réduisant la vulnérabilité d'une communauté face à l'excès de volatilité de l'activité financière mondiale. D'un point de vue macroéconomique, il est essentiel de créer un environnement qui assure la stabilité des prix, la viabilité budgétaire, la stabilité financière et, plus généralement, la résilience face aux chocs. Susciter la confiance dans la capacité du gouvernement à mettre en œuvre efficacement ces politiques exigera une indépendance par rapport aux cycles électoraux, un mandat clair et un accent sur la transparence et la redevabilité.

Le renforcement des capacités de l'État est essentiel pour créer un environnement propice à la *surveillance économique*. Les gouvernements doivent consolider les institutions qui soutiennent l'économie de marché et gèrent les bénéfices et les risques liés à l'ouverture commerciale et financière, notamment par le biais d'institutions indépendantes chargées de faire respecter le droit de la concurrence. Les autorités de la concurrence peuvent jouer un rôle clé pour défendre une réglementation qui garantit l'entrée sur les marchés, de façon à créer des opportunités d'emploi. De même, l'intégration de considérations relatives à la concurrence dans la conception des privatisations, des appels d'offres pour les marchés publics et des réglementations sectorielles peut avoir un fort impact et stimuler l'investissement privé. Au-delà de l'application des politiques de concurrence, les gouvernements africains ont besoin d'une stratégie plus complète afin de créer des opportunités pour les nouveaux entrants sur le marché et de faire progresser les petites entreprises. La mise en œuvre de politiques favorisant la diversification des produits, des marchés et des actifs améliorerait la résistance aux chocs externes réels et financiers. Un tel cadre pour la diversification des marchés appuierait un environnement commercial plus dynamique et réactif, capable de créer des emplois de haute qualité.

Les économies africaines ont enregistré des signaux d'amélioration du climat des affaires au début de 2025

Les indicateurs de haute fréquence témoignent d'une amélioration de l'activité dans l'industrie manufacturière et les services pour tous les pays de la région au début de l'année 2025. La confiance des entreprises continue de s'améliorer dans certains pays (Kenya, Nigeria et Zambie), tandis que dans d'autres, elle rebondit après une contraction (Ghana et Mozambique) ou reste modérée (Afrique du Sud et Ouganda).

7 Lu et Tao (2009).
8 Giacomelli et Menon (2016).
9 Dabla-Norris, Gradstein et Inchauste (2008).
10 Cumming et Knill (2012).
11 Nunn (2007).
12 Cline et Williamson (2020).

L'activité économique reste volatile à travers le sous-continent, mais des signes d'embellie du climat des affaires se font sentir (figure 1.5, panel a).

L'Afrique du Sud a terminé l'année avec une modeste reprise. Le PIB réel a augmenté de 0,6 % sur une base trimestrielle (soit 0,9 % en glissement annuel) au cours du dernier trimestre de 2024. Cette croissance est attribuée à un redressement de l'activité agricole (17,2 % en glissement trimestriel), suivie par la finance et le commerce. Du côté de la demande, l'activité a été soutenue par la consommation privée, tandis que l'inflation tombait à des niveaux proches de la limite inférieure de la fourchette cible. L'activité commerciale s'est contractée pour le cinquième mois consécutif en mars 2025, selon l'Indice des directeurs d'achat (PMI) d'Absa corrigé des variations saisonnières. Le recul de mars est plus modéré que celui des deux premiers mois de l'année, alors que les ventes à l'exportation contribuent à la reprise de la demande. Cette évolution pourrait refléter l'amélioration des délais de livraison et des chaînes d'approvisionnement. Les entreprises interrogées mentionnent les perturbations logistiques et l'incertitude commerciale comme leurs principales préoccupations pour les mois à venir.

FIGURE 1.5 : Indice des directeurs d'achat dans les pays d'Afrique subsaharienne

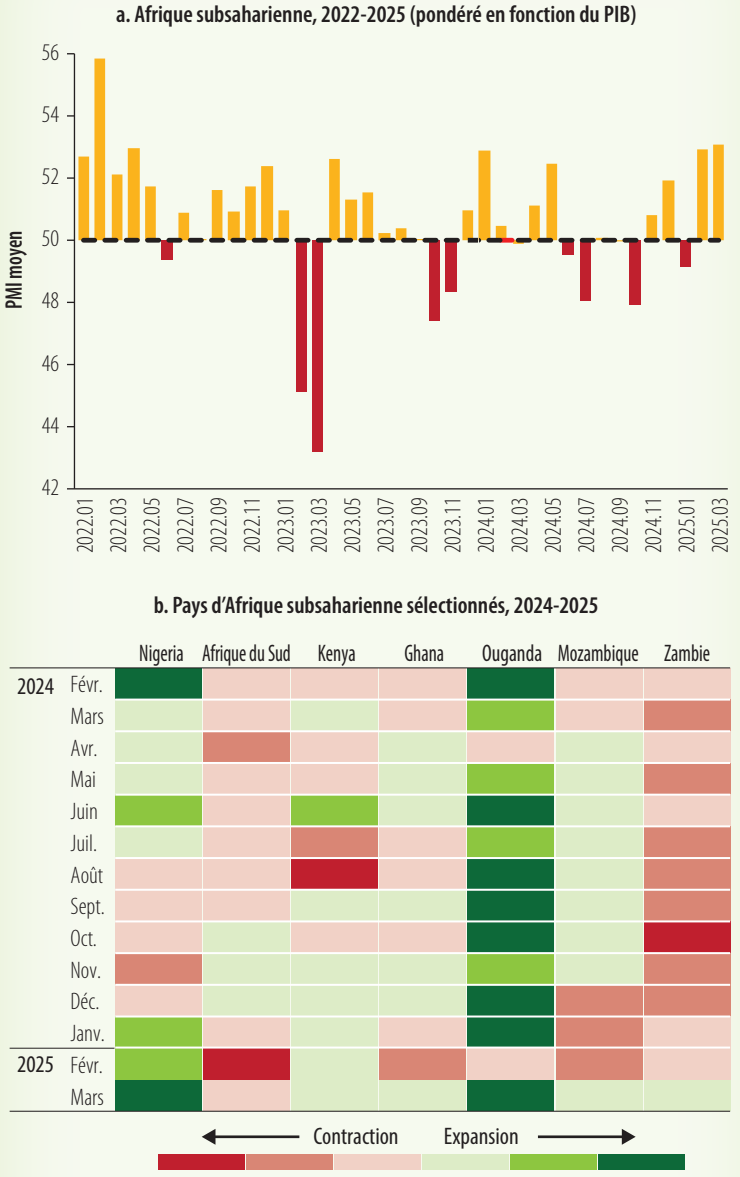

Sources : Haver Analytics ; Bloomberg Analytical Services.

Note : Le panel a représente la moyenne pondérée en fonction du PIB des indices PMI S&P Global composites correspondant aux sept pays pour lesquels les données sont disponibles. Les barres orange et rouge indiquant la distance du marqueur de 50 points qui distingue le contraction de l'expansion. Le panel b montre l'évolution de l'indice PMI composite dans des pays de la région. Les couleurs rouges (vertes) indiquent une contraction (expansion). Les tons plus foncés (plus clairs) indiquent que la contraction ou l'expansion est plus forte (plus modeste). La dernière observation date de mars 2025. PIB = produit intérieur brut ; PMI = Indice des directeurs d'achat (Purchasing Managers' Index) ; S&P = Standard and Poor's.

Au Nigeria, la croissance économique a été plus élevée que prévu au quatrième trimestre 2024, grâce à une progression plus rapide de l'économie non pétrolière, en particulier dans les services. La croissance du PIB réel s'est accélérée, passant de 3,1 % en glissement annuel au troisième trimestre 2024 à 4,6 % au dernier trimestre. La hausse solide affichée par le secteur des services (5,4 % en glissement annuel) a été tirée par

les institutions financières et les services d'information et de télécommunication. Le secteur du pétrole brut a enregistré une croissance de 5,5 % en 2024, avec une progression du secteur industriel dans son ensemble de 2,4 % sur l'année. La reprise de la production pétrolière, qui est passée de 1,47 million de barils par jour en 2023 à 1,55 million en 2024, a favorisé l'expansion de ce secteur. Au début de l'année en cours, l'Indice PMI de la Stanbic IBTC Bank Nigeria a marqué une amélioration rapide des conditions commerciales (54,3 en mars 2025) (figure 1.5, panel b). Cela est dû à la hausse des ventes et à l'accélération des nouvelles commandes, grâce à une demande plus forte et à de nouveaux engagements de projets. Bien que l'on s'attende à ce que l'inflation diminue en raison des effets de base découlant de la dépréciation du naira au début de l'année dernière, l'inflation globale et l'inflation sous-jacente, recalculées sur une nouvelle base, sont restées en février 2025 au-dessus de la cible, à 2,04 et 2,52 % en glissement mensuel respectivement.[13]

La croissance économique en Angola est restée robuste au cours du dernier trimestre de 2024 (4,3 % en glissement annuel), la plus grande contribution étant apportée par l'industrie non pétrolière (6,1 % en glissement annuel, contre 4,7 % pour le trimestre précédent). L'exploitation minière non pétrolière (diamants), l'administration publique, la défense et la sécurité sociale, la construction et le commerce sont les moteurs de la croissance dans les secteurs non pétroliers.[14] La croissance en Angola s'est déroulée dans un environnement caractérisé par une inflation qui reste élevée, mais ralentit. L'inflation des prix à la consommation est tombée à 26,5 % en glissement annuel en janvier 2025, contre un pic de 31,1 % en juillet 2024. En mars 2025, la situation économique au Kenya est restée expansionniste pour le sixième mois consécutif (avec un indice PMI de 51,7), la production, les nouvelles commandes et l'emploi ayant revigoré l'activité du secteur privé. Toutefois, la confiance des entreprises interrogées quant à l'activité future reste modérée. L'activité commerciale au Mozambique et au Ghana a rebondi en février 2025 (figure 1.5, panel b). Au Mozambique, le redressement de l'indice PMI (de 47,5 en janvier à 50,2 en mars) a été attribué à la réduction des perturbations logistiques dues aux manifestations massives et aux attentes relatives à un règlement politique réduisant la probabilité de troubles. Au Ghana, le PMI est passé de 47,9 en janvier à 50,6 en mars ; une expansion modeste qui répond à une demande accrue, à l'atténuation des problèmes sur la chaîne d'approvisionnement et au rattrapage de nouvelles entreprises à l'issue des élections présidentielles de décembre.

L'activité économique en Afrique subsaharienne devrait s'accélérer au cours de la période de prévision

L'activité économique en Afrique subsaharienne a progressé de 3,3 % en 2024, contre 2,1 % en 2023. L'expansion modérée de l'économie mondiale, sous l'impulsion d'une activité résiliente aux États-Unis, ainsi que la reprise des échanges internationaux et l'assouplissement progressif des conditions financières mondiales ont stimulé le rebond dans la région l'année dernière. La croissance devrait connaître en 2025 une légère accélération à 3,5 %, qui se poursuivra jusqu'à un niveau annuel moyen de 4,3 % pour 2026-2027. Un engagement accru en faveur de la stabilité macroéconomique, de la responsabilité budgétaire et de la transparence dans les pays d'Afrique subsaharienne continuera à revitaliser la demande globale et à améliorer la confiance des investisseurs. Toutefois, la région naviguera dans un environnement mondial incertain, caractérisé, entre autres, par des changements soudains dans la politique commerciale mondiale, des bouleversements géopolitiques mondiaux, régionaux et nationaux qui perturbent les relations internationales, ou encore par des défis posés par le changement climatique.

Du côté des dépenses, la relance de l'activité économique en 2024 est principalement attribuée à une reprise de la consommation privée et de l'investissement. Les pressions inflationnistes s'étant relâchées

13 La base de l'indice des prix à la consommation du Nigeria a été remaniée de 2009 à 2024. Le nombre de biens et de services dans le panier a été augmenté afin de mieux couvrir les habitudes de dépenses des consommateurs, et les pondérations pour les catégories critiques ont été ajustées. Cela a inclus par exemple une réduction de la part du budget des ménages consacré à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées de 51,8 à 40,1 %, ainsi qu'une hausse de celle des restaurants et des services d'hébergement, de 1,2 à 12,9 %.

14 La croissance du secteur minier non pétrolier a été soutenue par la production de la mine de diamants de Luele, qui a commencé fin 2023.

FIGURE 1.6 : Contribution à la croissance du PIB en Afrique subsaharienne, 2019-2026

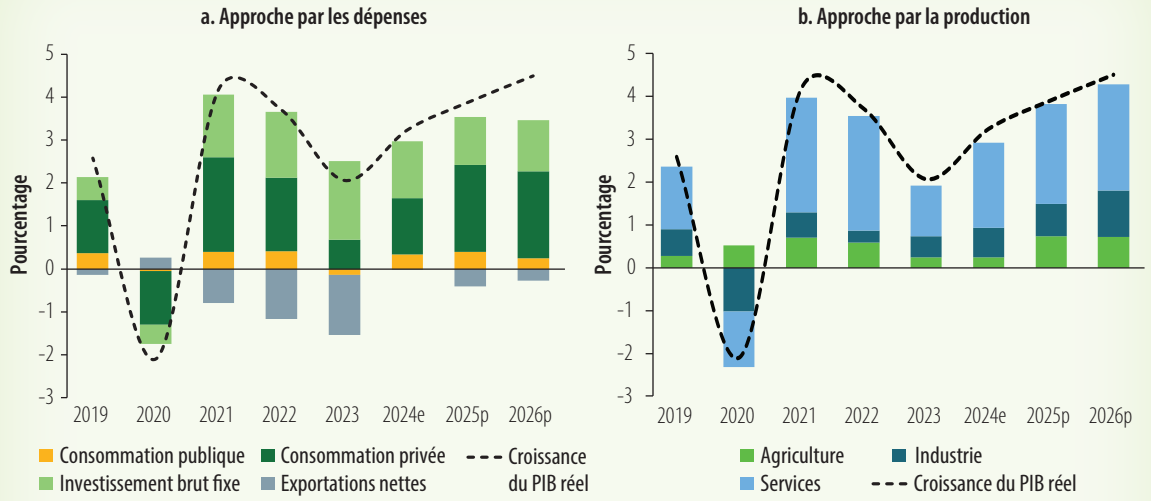

Source : Projections de la Banque mondiale (modèle macrobudgétaire de la Banque mondiale).

Note : Prévisions d'*Africa's Pulse* au 1er avril 2025. Les chiffres indiqués sont des moyennes pondérées. La variation des stocks et l'écart statistique ne sont pas présentés dans le panel a. Les taxes nettes ne sont pas présentées dans le panel b. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut.

dans la plupart des pays africains, la contribution de la consommation des ménages a presque doublé (de 0,7 % en 2023 à 1,3 % en 2024). L'apport de l'investissement à la croissance est resté solide (1,3 % en 2024), alors que les banques centrales dans les économies avancées et la région ont commencé à adopter des politiques monétaires plus accommodantes. Tant que les attentes inflationnistes restent bien ancrées, certaines banques centrales orienteront leurs politiques monétaires vers le soutien de la demande globale. Cela favorisera la consommation et l'investissement privés cette année et tout au long de la période de prévision 2026-2027 (1,9 et 1,2 % par an respectivement). La contribution de la consommation publique restera modeste, car ce secteur continue d'équilibrer dépenses et recettes tout en gérant des arbitrages douloureux entre l'investissement dans l'infrastructure sociale et physique et la gestion du service de la dette (figure 1.6, panel a). Du côté de la production, environ 60 % du rebond de l'activité économique en 2024 a été attribué à une embellie du secteur des services ; les technologies de l'information et de la communication, le secteur financier et le tourisme ayant connu une nette reprise (figure 1.6, panel b). La contribution des services à la croissance reste solide à l'horizon de prévision (2,3 % par an sur 2025-2027), tandis que celle de l'agriculture devrait se redresser par rapport aux creux enregistrés en 2023-2024 (d'une moyenne annuelle de 0,2 % en 2023-2024 à 0,7 % en 2025-2027). Cela pourrait être attribué à des conditions climatiques plus favorables, au soutien des prix des produits agricoles, aux améliorations de l'infrastructure et de la technologie, parmi lesquelles on peut citer les systèmes d'irrigation, les installations de stockage et les pratiques agricoles intelligentes face au climat.

La reprise économique a été inégale entre les sous-régions de l'Afrique subsaharienne

Le rythme d'accélération de la croissance varie considérablement d'un pays de la région à l'autre (figure 1.7, panel a). La croissance devrait se redresser dans près de deux tiers des économies en 2024. Pour ce groupe, l'accélération médiane de la croissance est de 0,7 point de pourcentage en 2024, avec un rebondissement

FIGURE 1.7 : Croissance du PIB selon les régions en Afrique subsaharienne, 2023-2027

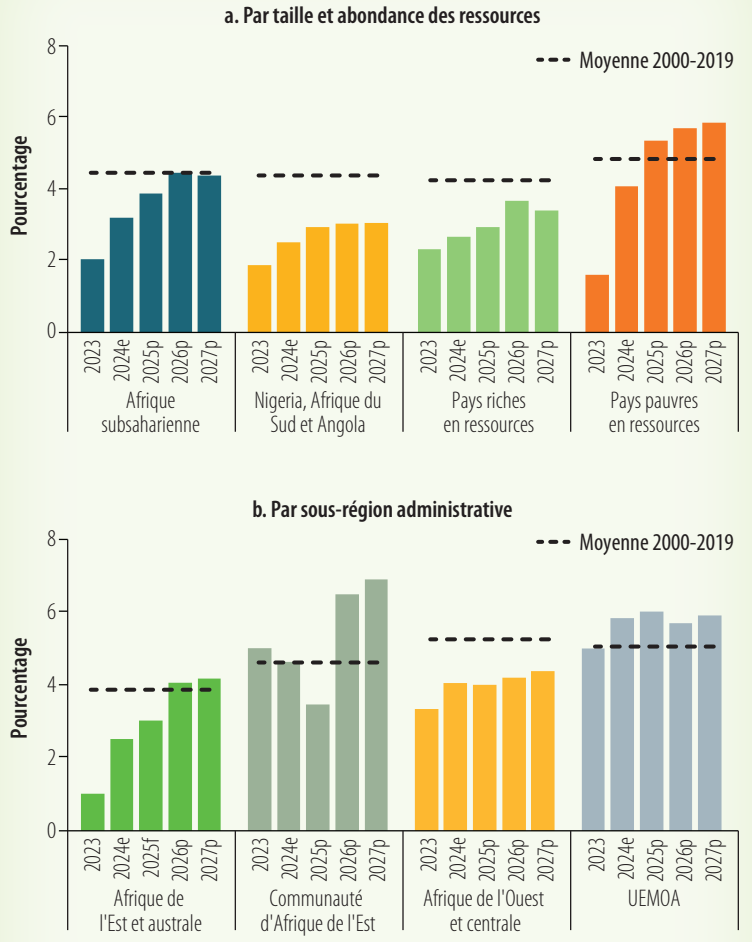

Source : Projections de la Banque mondiale (modèle macrobudgétaire de la Banque mondiale).
Note : e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

plus rapide dans certains pays, notamment en Guinée équatoriale (6,7 points de pourcentage), au Niger (6,4 points de pourcentage) et en Angola (3,4 points de pourcentage). Cependant, la croissance du PIB de la plupart des pays de la région n'a toujours pas dépassé leur moyenne annuelle de la période 2000-2019. Plus de la moitié des pays africains ont progressé en 2024 à un rythme plus lent qu'au cours des deux premières décennies du XXIe siècle. En moyenne, la croissance de ces pays sous-performants en 2024 était inférieure d'environ 2 points de pourcentage à leur moyenne sur la période 2000-2019. Cette année, le nombre de pays dont le taux de croissance s'améliore (par rapport à 2024) devrait s'accroître légèrement pour atteindre 33, avec une accélération médiane d'environ 0,4 point de pourcentage.

La croissance de l'activité économique dans la région reste tirée vers le bas par la sous-performance des plus grandes économies, à savoir l'Angola, le Nigeria et l'Afrique du Sud, par rapport à leurs résultats de 2000-2019. La croissance de ces trois économies majeures devrait se redresser, passant de 2,5 % en 2024 à 2,9 % en 2025, puis s'affermir pour atteindre 3,1 % par an en 2026-2027 (figure 1.7, panel a). La croissance à l'horizon de prévision reste en deçà de celle enregistrée entre 2000 et 2019 (4,4 % par an).[15] En Afrique du Sud, la croissance du PIB devrait se relever, passant de 0,6 % en 2024 à une moyenne annuelle de 1,8 % en 2025-2027. À la suite des élections de mai 2024, le climat d'optimisme suscité par la transition politique réussie a été renforcé par la suspension des délestages dans tout le pays depuis mars 2024 et la réduction significative de l'inflation à 3,2 % en février 2025, un chiffre inférieur au point médian de la fourchette ciblée par la Banque de réserve sud-africaine de 4,5 %. Les perspectives de croissance dépendent de la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des réformes

15 Si l'on exclut l'Angola, le Nigeria et l'Afrique du Sud, la croissance dans la région devrait grimper davantage, passant de 3,9 % en 2024 à environ 4,8 % en 2025, et poursuivre son accélération pour atteindre 5,8 % par an en 2026-2027.

structurelles (en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports) de façon à débloquer des opportunités économiques, et d'une gestion budgétaire prudente pour stabiliser la dette publique. Pour l'année se terminant en mars 2024, le gouvernement a enregistré son premier excédent budgétaire en 15 ans (0,4 % du PIB). Au Nigeria, la croissance économique devrait rester modérée. Il est prévu qu'elle se relève de 3,4 % en 2024 à 3,6 % en 2025, puis augmente légèrement pour atteindre 3,8 % en 2026-2027. La reprise progressive de l'économie nigériane à l'horizon des prévisions est principalement tirée par le secteur des services, notamment la finance, les services des technologies de l'information et de la communication, et les transports ; ainsi que, dans une moindre mesure, par un rebond de la production pétrolière qui converge vers le quota de l'OPEP+.

Les pays de la région qui disposent de ressources abondantes ont dû faire face à une multitude de défis dans leurs efforts pour se rapprocher du taux de croissance atteint en 2000-2019 (figure 1.7, panel a). Néanmoins, la croissance dans ce groupe de pays devrait se redresser, passant de 2,7 % en 2024 à 3,4 % en 2026-2027. La reprise de l'activité économique sera soutenue par les prix des produits de base, qui devraient rester supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie. Cependant, il existe un risque de volatilité accrue de ces prix en cas d'augmentation des droits d'importation et d'intensification des tensions géopolitiques existantes.[16] En revanche, la croissance des pays pauvres en ressources naturelles devrait converger vers leur taux à long terme et le dépasser à l'horizon des prévisions (5,2 % en 2025 et 5,6 % par an en 2026-2027). La désinflation plus rapide que prévu et les réformes structurelles ont donné une impulsion à la demande globale et débloqué des opportunités économiques.

L'activité économique dans la sous-région Afrique orientale et australe (AFE) devrait se relever de 2,5 % en 2024 à 3,1 % en 2025, et poursuivre sa tendance ascendante pour atteindre 4,2 % en 2026-2027 (figure 1.7, panel b). La performance économique de cette sous-région est tirée vers le bas par l'Angola et l'Afrique du Sud. Si l'on exclut ces deux pays, l'AFE devrait afficher une croissance de 3,3 % en 2024, qui s'accélère à 4,4 % en 2025 et se raffermit à 6 % en 2026-2027.[17] La Communauté d'Afrique de l'Est obtient la meilleure performance de la sous-région de l'AFE, avec une croissance de l'activité économique de 4,7 % en 2024 et un rythme encore plus rapide en 2026-2027 (6,8 % par an). Le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda sont les principaux contributeurs à la croissance de cette communauté économique. Dans la sous-région de l'Afrique occidentale et centrale (AFW), il est prévu que l'activité prenne de l'ampleur, passant de 4,1 % en 2024 à 4,3 % en 2026-2027 (figure 1.7, panel b). Si l'on exclut le Nigeria, la sous-région de l'AFW a connu une croissance plus rapide en 2024 (5,1 %), qui devrait se relever légèrement pour atteindre 5,3 % en 2027. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) devrait enregistrer une croissance de 5,9 % en 2024 et de 6,0 % en 2027. La forte croissance en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal soutient la performance de l'UEMOA.

Le rythme de la croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne demeure variable, à mesure que l'activité commerciale reprend dans la région, alors que les lueurs d'espoir antérieures continuent de se consolider. Dans 30 pays de la région, la croissance du PIB réel s'est accélérée en 2024 par rapport à l'année précédente (carte 1.1). Huit pays affichent des taux de croissance de 6 % ou plus, notamment la Côte d'Ivoire (6 %),

16 D'une part, les tarifs douaniers et la géopolitique peuvent faire monter les prix des produits de base et profiter aux pays riches en ressources. Mais l'augmentation de la volatilité et la baisse de la demande pourraient plus que neutraliser ces avantages d'autre part.

17 Le fléchissement prévu de la croissance économique de la Communauté d'Afrique de l'Est en 2025 peut être attribué à l'effondrement de l'activité au Soudan du Sud, en raison de la perturbation de la production pétrolière et de la chute brutale des recettes d'exportation. La baisse des recettes publiques qui s'ensuit devrait contribuer à des arriérés de salaires et à une réduction des dépenses sociales, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cette situation est aggravée par le gel des programmes d'aide des États-Unis dans le pays.

CARTE 1.1 : Croissance du PIB dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2024 (en pourcentage)

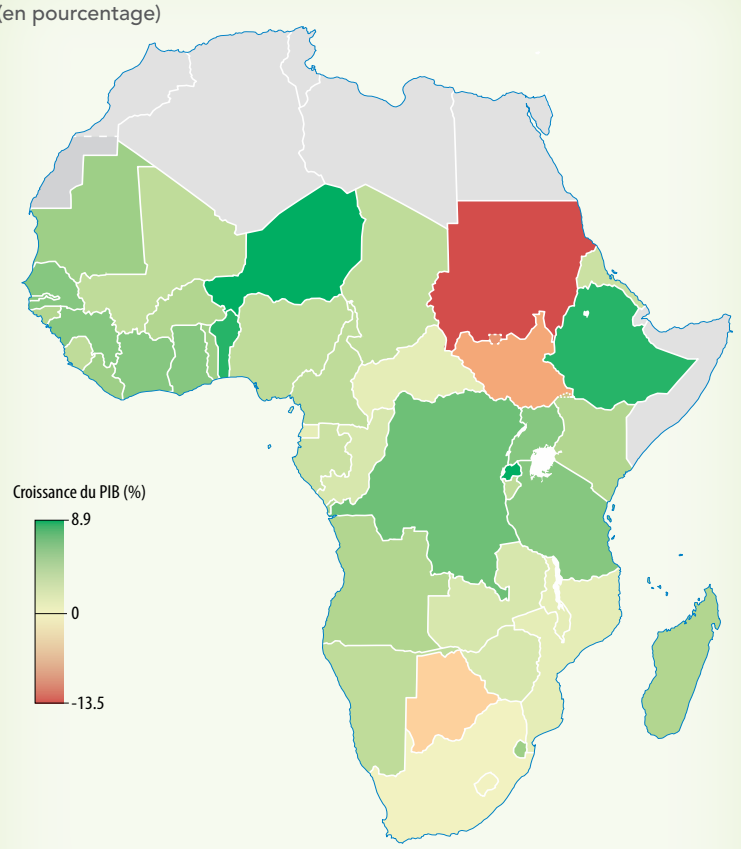

Source : Projections de la Banque mondiale (modèle macrobudgétaire de la Banque mondiale).
Note : Les zones grises de la carte représentent les pays d'Afrique non subsaharienne.

le Bénin (7,5 %), l'Éthiopie (8,1 %) et le Rwanda (8,9 %), entre autres. Dans ce groupe de 30 pays, environ 17 ont dépassé leur croissance à moyen terme antérieure à la pandémie (2000-2019). Dans la plupart de ces pays à forte croissance, la stabilité de l'environnement macroéconomique, les investissements publics dans les infrastructures et les réformes structurelles ont été les moteurs des bons résultats économiques. À l'horizon 2025-2027, 28 pays devraient connaître une croissance plus rapide qu'en 2024. En moyenne, il est prévu que la région progresse de 0,7 point de pourcentage de plus en 2025-2027 par rapport à 2024. En outre, le nombre de pays dont le taux de croissance annuel moyen dépasse 6 % en 2025-2027 devrait passer à 10.

La croissance économique dans la région n'est pas suffisante pour réduire l'extrême pauvreté de manière significative

La croissance économique prévue pour l'Afrique subsaharienne en 2025-2027 ne sera pas suffisante pour réduire de manière significative l'extrême pauvreté et répondre aux attentes de la population. La croissance de la région devrait s'établir à 3,5 % en 2025 et atteindre 4,3 % en 2026-2027. Le refroidissement de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt devraient la stimuler, par le biais de l'amélioration de la consommation des ménages et de l'investissement. La consommation publique reste toutefois limitée par la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire. Bien que le rythme de hausse du revenu par habitant pour la région dans son ensemble devrait se redresser à 1,1 % en 2025 et se consolider à 1,8 % en 2026-2027, il sera probablement insuffisant pour réduire la pauvreté de manière significative. En outre, des risques pèsent sur les perspectives, liés à l'incertitude de la politique commerciale et aux réductions de l'aide étrangère, qui limiteront encore davantage la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements.

Cette situation est particulièrement préoccupante compte tenu de la faible efficacité de la région à traduire la croissance en réduction de la pauvreté. Les niveaux élevés d'inégalité des revenus et de distorsions productives en Afrique subsaharienne rendent la croissance moins efficace pour réduire la pauvreté que

dans d'autres régions. Une augmentation de 1 % du PIB par habitant est ainsi associée à une diminution de la pauvreté de 1 %, contre 2,5 % dans le reste du monde.[18] Cette situation est problématique car, depuis 2000, la réduction de la pauvreté est due principalement à la croissance, plutôt qu'à des évolutions dans la répartition des revenus.[19] Les fortes inégalités structurelles dans la région entravent la croissance économique en empêchant les individus d'atteindre leur potentiel productif. Cette allocation non optimale des ressources humaines limite l'efficacité de la croissance pour réduire la pauvreté, car elle ne profite pas à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus. La lutte contre les inégalités structurelles pourrait renforcer l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance globale. Pour réduire la pauvreté, la croissance ne suffit pas, car il faudrait que celle-ci atteigne des taux soutenus sans précédent dans la région.

Il est prévu que la pauvreté augmente légèrement au cours de la période 2022-2027, avec 90 millions de personnes qui viennent s'ajouter au nombre de pauvres. Les prévisions pour 2025-2027 indiquent que la pauvreté, mesurée au seuil international de 2,15 USD par habitant et par jour en parité de pouvoir d'achat de 2017, continuera d'augmenter pour atteindre 43,9 % en 2025 avant de fléchir à 43,2 % en 2027. Cela marque une nette augmentation de la pauvreté sur la période de cinq ans à partir de 2022 (figure 1.8). Cette tendance est due à une croissance modeste, à une hausse rapide de la population, à des investissements limités dans les secteurs qui génèrent des revenus pour les pauvres, et aux effets persistants de l'inflation passée, qui continuent de poser un problème aux ménages défavorisés. Compte tenu de la forte croissance démographique de la région, le nombre total de pauvres devrait passer de 576 millions en 2025 à 589 millions en 2027, même si les taux de pauvreté diminuent en 2026-2027.

L'Afrique subsaharienne enregistre le taux d'extrême pauvreté le plus élevé au monde, et une grande partie des pauvres est concentrée dans quelques pays. Environ 80 % des quelque 695 millions de personnes extrêmement pauvres dans le monde résidaient en Afrique subsaharienne en 2024, contre 8 % en Asie du Sud, 2 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 5 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et 3 % en Amérique latine et dans les Caraïbes.[20] En Afrique subsaharienne, la moitié des 560 millions de personnes extrêmement pauvres en 2024 vit dans seulement quatre pays (figure 1.9).

FIGURE 1.8 : Pauvreté régionale, 2022-2027

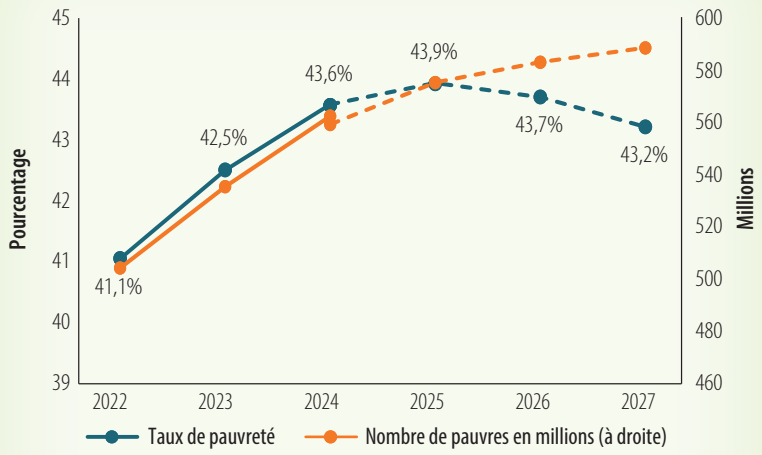

Source : Banque mondiale.

Note : La ligne en pointillé représente les données prévisionnelles tirées de la dernière édition des Perspectives macroéconomiques de la pauvreté de la Banque mondiale. PPA = parité de pouvoir d'achat.

18 Ces élasticités sont encore plus faibles pour les pays fragiles et touchés par des conflits, ainsi que pour les pays pauvres en ressources de l'Afrique subsaharienne (Sinha, Inchauste et Narayan, 2024 ; Banque mondiale, 2024) Sinha, Inchauste et Narayan (2024), et Banque mondiale (2024).

19 La croissance a représenté 84 % de la réduction de la pauvreté entre 2000 et 2010, tandis que la redistribution a expliqué les 16 % restants.

20 Les 2 % restants se répartissent entre l'Europe de l'Est et l'Asie centrale et le reste du monde.

FIGURE 1.9 : Distribution des pauvres, 2024

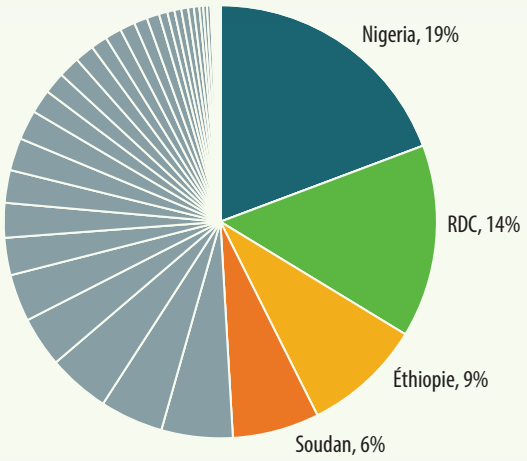

Source : Banque mondiale.

Note : Les valeurs proviennent de données réelles et de prévisions basées sur des estimations macroéconomiques pour 2024.

Les pays pauvres en ressources devraient continuer à réduire la pauvreté plus rapidement que les pays riches en ressources. Grâce à la hausse des prix des matières premières agricoles, les pays non riches en ressources connaîtront une croissance globale plus élevée, malgré les pressions budgétaires. À l'inverse, les pays riches en ressources ne devraient pas croître au même rythme, en raison de la baisse des prix du pétrole. En conséquence, ils devraient voir leurs progrès en termes de réduction de la pauvreté s'essouffler (figure 1.10). Il est important de noter que la pauvreté dans les pays fragiles et riches en ressources (qui comprennent de grands pays comme la République démocratique du Congo et le Nigeria) devrait augmenter de 3,6 points de pourcentage entre 2022 et 2027, ce qui en fait le seul groupe de la région où ces taux grimpent.[21] Cette évolution suit un modèle bien établi,[22] selon lequel la richesse en ressources combinée à la fragilité ou aux conflits est associée aux taux de pauvreté les plus élevés, en moyenne de 46 % en 2024, soit 13 points de pourcentage de plus que les pays riches en ressources et non fragiles. Dans le même temps, les pays pauvres en ressources et non fragiles ont enregistré les gains les plus importants en matière de réduction de la pauvreté depuis 2000 et ont entièrement comblé l'écart avec les autres pays pauvres en ressources vers 2010.[23]

FIGURE 1.10 : Pauvreté en Afrique subsaharienne par abondance de ressources et état de fragilité, 2022-2027 (2,15 USD par jour à PPA 2017)

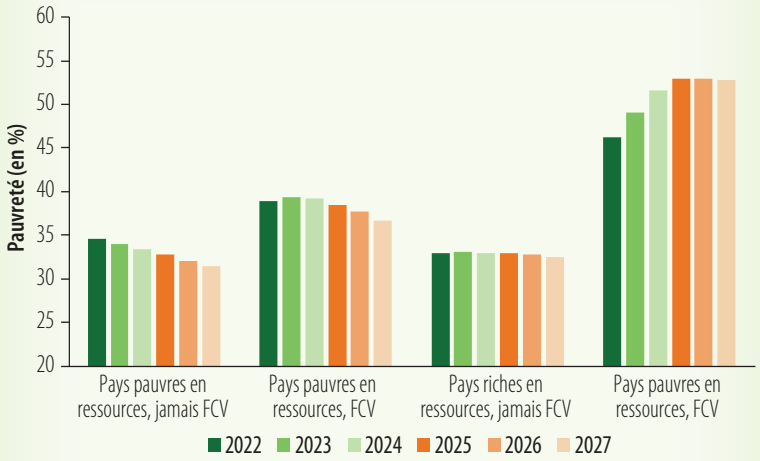

Source : Plate-forme Pauvreté et inégalités de la Banque mondiale.

Note : Les tons bleus indiquent des données réelles ou prévisionnelles ; les tons roses indiquent des estimations fondées sur les prévisions macroéconomiques de la dernière édition des Perspectives macroéconomiques de la pauvreté de la Banque mondiale. Pour les pays inclus dans chaque catégorie, voir Sinha, Inchauste et Narayan (2024). FCV = fragilité, conflit et violence ; PPA = parité de pouvoir d'achat.

21 Cette constatation appelle à une amélioration urgente de la prestation de services dans les pays à forte croissance démographique, tels que la République démocratique du Congo et le Nigeria.

22 Banque mondiale (2024b).

23 Sinha, Inchauste et Narayan (2024).

Bien que la majeure partie de la population africaine et les niveaux de pauvreté les plus élevés se trouvent dans les zones rurales, une urbanisation rapide pourrait accélérer la réduction de la pauvreté, avec des conditions favorables. Entre 2010 et 2019, la réduction de la pauvreté a été principalement due à l'urbanisation plutôt qu'à des baisses significatives de la pauvreté dans les zones rurales ou urbaines. En 2020, seulement 41 % du continent était urbanisé, mais la population des villes devrait augmenter de plus de 238 millions d'ici 2035, dépassant la population rurale (figure 1.11). Cette progression rapide offre des opportunités aux pauvres des zones rurales qui cherchent à améliorer leurs moyens de subsistance par la migration. Toutefois, le succès de cette transition dépendra de la capacité des zones urbaines à fournir les infrastructures, les services et les emplois nécessaires pour faire face à la croissance démographique.

FIGURE 1.11 : L'urbanisation rapide fera évoluer le paysage de la pauvreté

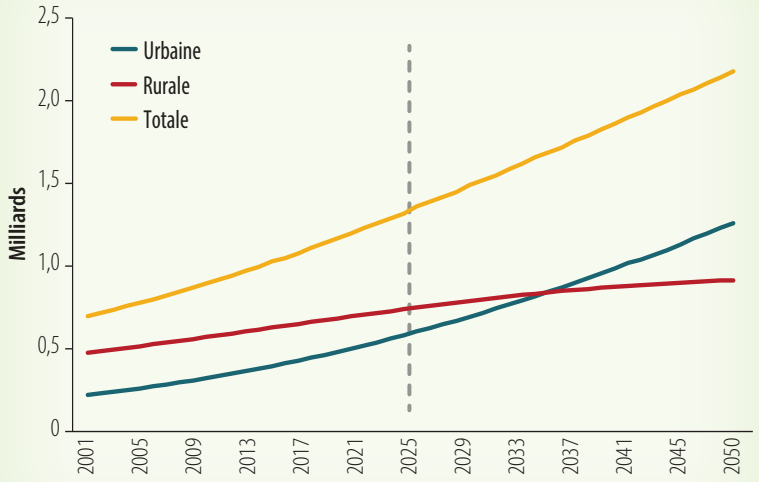

Source : Prévisions démographiques des Nations Unies.

1.2 L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

La croissance mondiale devrait progresser modérément, à 2,7% par an en 2025-2026.[24] Le ralentissement de la croissance aux États-Unis et en Chine devrait être compensé par un raffermissement dans d'autres pays, en partie sous l'impulsion des marchés émergents et des économies en développement (EMDE – *Emerging markets and developing economies*). Début 2025, l'activité mondiale est restée en territoire expansionniste, malgré un affaiblissement récent dans le secteur des services (figure 1.12). L'inflation s'est modérée sans une décélération substantielle de la croissance dans les principales économies, et l'assouplissement de la politique monétaire s'est généralisé. Toutefois, les dynamiques de la croissance dans les économies avancées et les EMDE devraient diverger en 2025-2026. Il est prévu que la croissance s'accélère chez les premières, mais les difficultés persistantes du secteur immobilier en Chine devraient peser sur l'activité. La croissance globale dans les autres pays émergents devrait se consolider à l'horizon de prévision, soutenue par une détente des conditions de financement, une reprise des revenus réels et une amélioration de l'activité industrielle et de la demande extérieure.

FIGURE 1.12 : Indice mondial des directeurs d'achat, 2022-2025

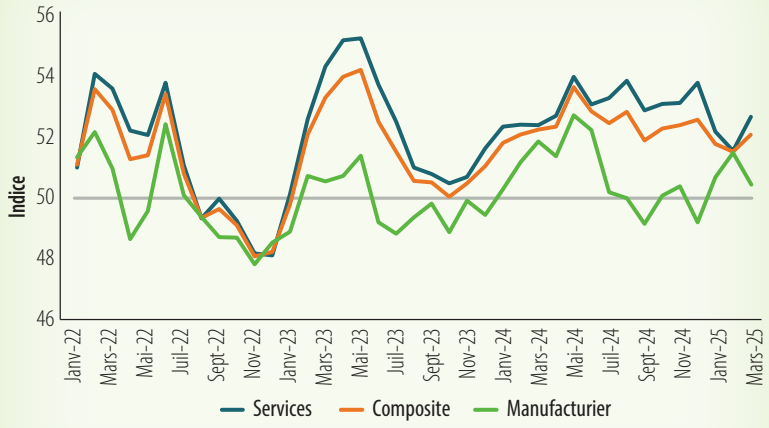

Source : Haver Analytics.

Note : Les valeurs supérieures à 50 indiquent une expansion. La dernière observation date de mars 2025.

L'inflation globale mondiale s'est progressivement atténuée, avec une tendance similaire dans les économies avancées et dans les EMDE, mais, plus récemment, cette baisse semble s'être interrompue (figure 1.13). La relâche des pressions inflationnistes reflète les effets décalés du resserrement monétaire et du fléchissement des prix des produits de base. Bien que l'inflation sous-jacente ait brièvement remonté dans certaines économies avancées mi-2024, impulsée par l'inflation des services, elle a depuis

FIGURE 1.13 : Inflation globale, 2019-2025

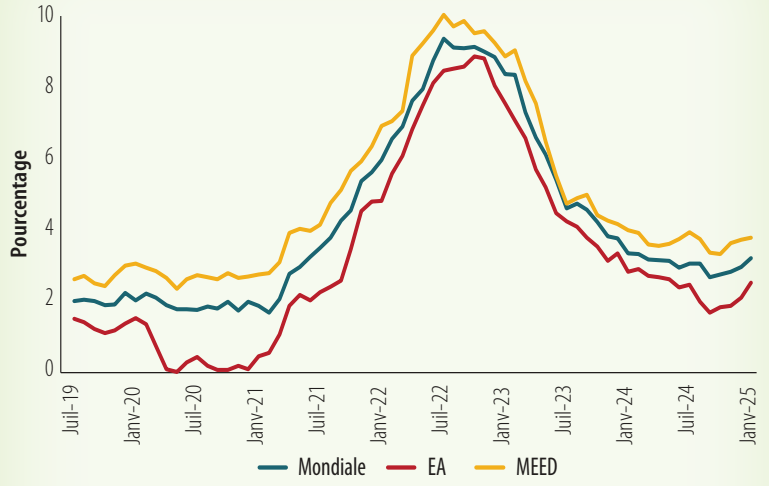

Source : Haver Analytics.

Note : Les valeurs supérieures à 50 indiquent une expansion. La dernière observation date de mars 2025.

24 Banque mondiale (2025). Les projections supposent qu'aucun changement substantiel ne se produira dans les politiques économiques des États-Unis.

lors généralement repris un déclin progressif. Dans le même temps, les principaux rendements des obligations souveraines à long terme se sont maintenus à des niveaux élevés, malgré le début d'assouplissement monétaire aux États-Unis et dans la zone euro (figure 1.14).

FIGURE 1.14 : Taux d'intérêt aux États-Unis et dans la zone euro, 2021-2025

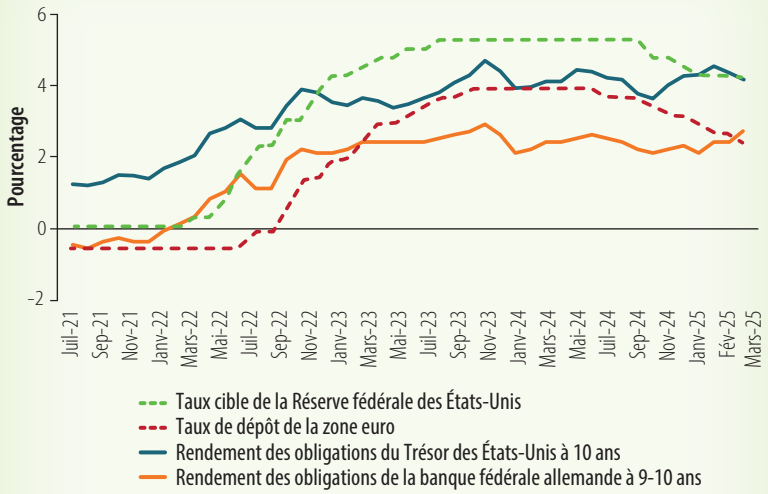

Source : Haver Analytics.

Note : Les taux directeurs sont indiqués pour la fin de la période, tandis que les rendements obligataires sont les moyennes de la période. La dernière observation date de mars 2025.

La *croissance* globale *des économies avancées* en 2025-2026 devrait rester au niveau des estimations moyennes pour 2024, soit 1,7 %. Dans le même temps, l'activité dans les économies majeures devrait diverger, avec des reprises modestes dans la zone euro et au Japon qui contribuent à contrer le ralentissement prévu aux États-Unis, où la croissance devrait se freiner à mesure que l'inflation décline progressivement vers son niveau cible. Dans la zone euro, il est prévu que la croissance s'accélère pour atteindre environ 1,1 %, alors que la reprise cyclique se consolide.

La croissance en Chine est tombée à 5 % en 2024, soit le rythme le plus lent depuis plus de trois décennies, si l'on exclut les années touchées par la pandémie (figure 1.15). L'activité a été freinée par la faiblesse de l'investissement immobilier et le ralentissement de la croissance de la consommation, dans un contexte de confiance des consommateurs médiocre. Toutefois, elle a été soutenue par l'industrie manufacturière, qui a bénéficié d'une solide demande extérieure. La croissance devrait encore se tasser cette année. Il est prévu que la consommation reste en berne en raison de l'atonie du marché du travail, de la faible confiance des consommateurs et des effets de richesse croissants dus à la baisse des prix de l'immobilier. La croissance des exportations devrait se ralentir, tandis que celle des importations sera ternie par la demande intérieure modérée.

FIGURE 1.15 : Croissance annuelle en Chine, 1990-2024

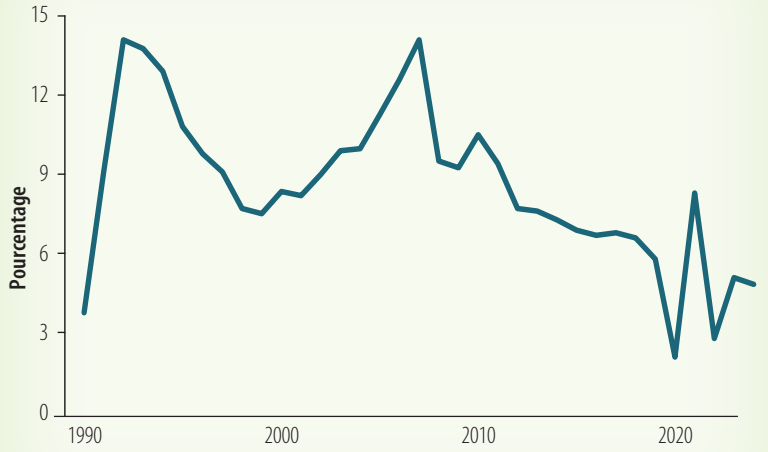

Sources : Banque mondiale ; Bureau national des statistiques de Chine.

La croissance dans les EMDE devrait se maintenir à environ 4 % en moyenne en 2025-2026, le ralentissement prévu en Chine étant compensé par une reprise globale dans d'autres économies de cette catégorie. La croissance dans les EMDE hors Chine devrait ainsi s'améliorer, ce qui reflète principalement le raffermissement de la demande intérieure, y compris le renforcement de l'investissement dans de nombreux pays, dans un contexte de confiance accrue des entreprises. La consommation devrait également rester solide dans l'ensemble des EMDE, soutenue par le recul de l'inflation, l'amélioration des revenus réels des ménages et le renforcement de la confiance des consommateurs. Toutefois, la reprise après les chocs de ces dernières années reste incomplète dans nombre de ces économies. Les moteurs de croissance à long terme ont été soumis à des pressions. Moteur essentiel de l'investissement et de la croissance de la productivité dans les EMDE, le commerce est ainsi confronté à des vents contraires dus à l'intensification des changements géopolitiques, à la fragmentation des échanges et à l'incertitude politique élevée. En outre, des défis majeurs persistent dans les économies vulnérables, notamment les pays à faible revenu (PFR) et les États confrontés à des niveaux élevés de conflit et de violence.

Le commerce mondial des biens et des services a rebondi en 2024, avec une reprise des échanges mondiaux de biens inégalement répartie entre les groupes de pays. Au niveau mondial, le nombre de nouvelles politiques de restriction des échanges introduites en 2024 était cinq fois plus élevé que la moyenne des années 2010. Les perspectives du commerce mondial sont incertaines, alors que de nouvelles mesures de restriction des échanges entrent en vigueur.

Les prix des produits de base diminueront au cours des deux prochaines années, mais resteront supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie.

Les prix des produits de base devraient baisser en 2025-2026, mais rester soumis à des risques importants. Ceux-ci incluent notamment des changements soudains dans la politique commerciale, des conditions météorologiques défavorables et des perturbations de la production dans les opérations minières en raison de conflits du travail, de problèmes environnementaux et de contraintes liées à la disponibilité d'énergie et d'eau (figure 1.16). En particulier, les marchés des produits de base sont confrontés à une forte incertitude en matière de politique commerciale, du fait des droits de douane imposés et des mesures de rétorsion prises entre les grandes économies. Les tarifs douaniers spécifiques aux produits de base devraient créer des écarts de prix et un détournement des échanges, tandis que des droits de douane généralisés risquent d'affaiblir l'activité économique mondiale et de freiner la demande, et donc d'exercer une pression à la baisse sur les prix des matières premières. Néanmoins, la plupart de ces prix devraient rester bien au-dessus des niveaux d'avant la pandémie, soutenant ainsi l'activité économique dans de nombreux pays exportateurs de produits de base.

FIGURE 1.16 : Prix des produits de base, 2019-2026

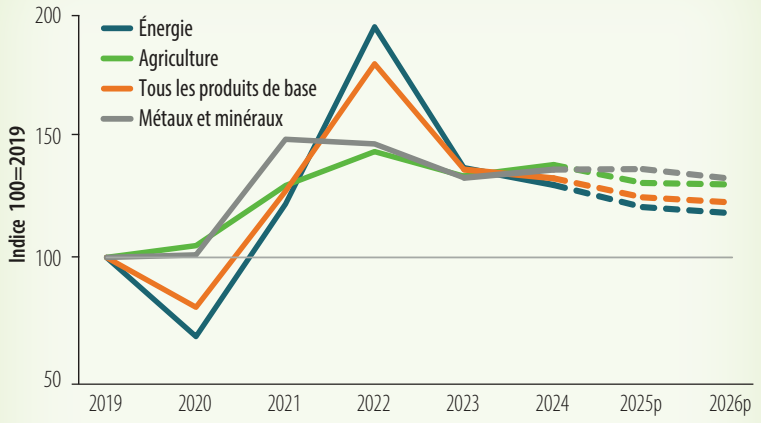

Sources : Perspectives des marchés des produits de base (octobre 2024) et Données sur les prix des produits de base (janvier 2025), Banque mondiale.
Note : p = prévision.

Au cours du premier trimestre 2025, l'indice total des prix des produits de base de la Banque mondiale a augmenté de 4 % en glissement trimestriel, soit 2 % de plus qu'il y a un an (en glissement annuel).[25] L'augmentation des prix trimestrielle est principalement tirée par le gaz naturel et les boissons, qui ont grimpé respectivement de 27 et 19 %. Les prix de l'énergie, de l'agriculture et des engrais ont tous augmenté au premier trimestre 2025, tandis que les cours des métaux sont restés inchangés, mais volatils.

Les prix de l'énergie ont augmenté de 5 % au premier trimestre 2025 par rapport au quatrième trimestre 2024, mais ils restent inférieurs de 1 % à leurs niveaux un an plus tôt (figure 1.17). La progression trimestrielle des prix de l'énergie a répondu à la hausse des prix du pétrole brut et du gaz naturel (3 et 27 %, respectivement), en grande partie en raison des sanctions prises mi-janvier sur les navires russes transportant du pétrole et des températures plus froides que d'habitude. Toutefois, les cours du pétrole brut ont commencé à décliner suite à la reprise des relations entre les États-Unis et la Russie et à l'amélioration de la perception des risques au Moyen-Orient et dans la région de la mer Noire. La flambée des prix du gaz naturel s'explique par un climat plus froid en Europe et aux États-Unis, par la faiblesse des stocks en Europe et par la forte demande de gaz naturel liquéfié (GNL) depuis l'Asie. Les cours des engrais ont grimpé de 7 % en glissement trimestriel au cours du premier trimestre 2025, ce qui leur fait atteindre un niveau plus élevé de 11 % que l'année précédente. Cette vigueur est en partie due à l'envolée des prix du gaz naturel, un intrant clé pour la production d'engrais à base d'azote. Les prix de l'urée, la forme d'engrais azoté la plus couramment utilisée, ont bondi de 14 % par rapport au trimestre précédent et de 20 % en glissement annuel. Les prix de l'énergie devraient diminuer en 2025 et 2026.

FIGURE 1.17 : Indices des prix des produits de base de la Banque mondiale, 2020-2025 (2019= 100)

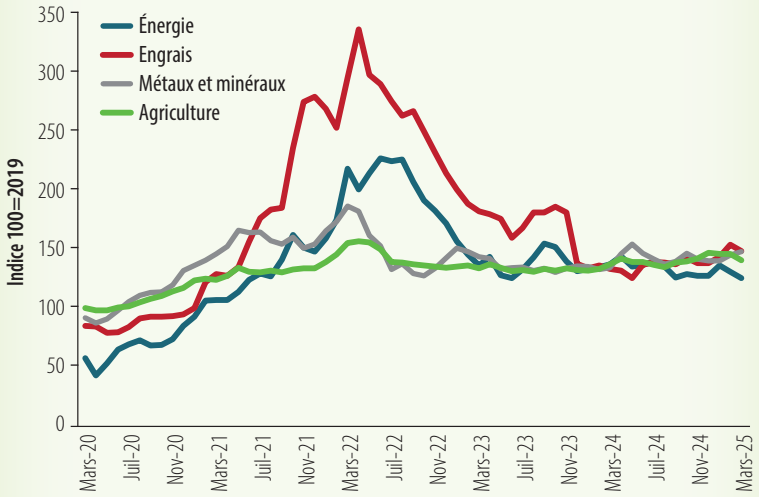

Sources : Bloomberg ; Banque mondiale ; Organisation internationale du café ; Organisation internationale du cacao ; Comité international du thé.

Note : Les chiffres représentent des données mensuelles. La dernière observation date de février 2025.

Les prix agricoles ont grimpé au cours du premier trimestre 2025 pour atteindre leur niveau le plus élevé depuis juillet 2022, en grande partie à cause d'une hausse marquée des prix des boissons, notamment les prix du cacao et du café (24 et 18 % en glissement trimestriel respectivement). Les indices des prix des denrées alimentaires et des matières premières agricoles ont respectivement baissé de 2 et 6 % en glissement trimestriel. La hausse des cours du cacao reflète les inquiétudes concernant les mauvaises conditions météorologiques en Afrique de l'Ouest. Toutefois, la reprise de 17 % de la production de cacao prévue pour la campagne 2024/2025 par rapport à la précédente devrait soulager quelque peu les prix du cacao (figure 1.18). Les prix du café Arabica ont dépassé les 9 USD/kg en février 2025, un record historique ; tandis que les prix du café Robusta ont atteint leur niveau nominal le plus élevé en 48 ans, sous l'effet des stocks restreints et des préoccupations persistantes concernant l'offre, en particulier du Brésil. Les prix des denrées

25 Il est à noter que l'expression « en glissement trimestriel » fait référence à la comparaison de deux trimestres consécutifs. Sauf mention contraire, cette section se réfère aux variations en pourcentage d'un trimestre à l'autre.

FIGURE 1.18 : Prix mensuels moyens du café, du cacao et du thé, 2020-2025 (en USD/kg)

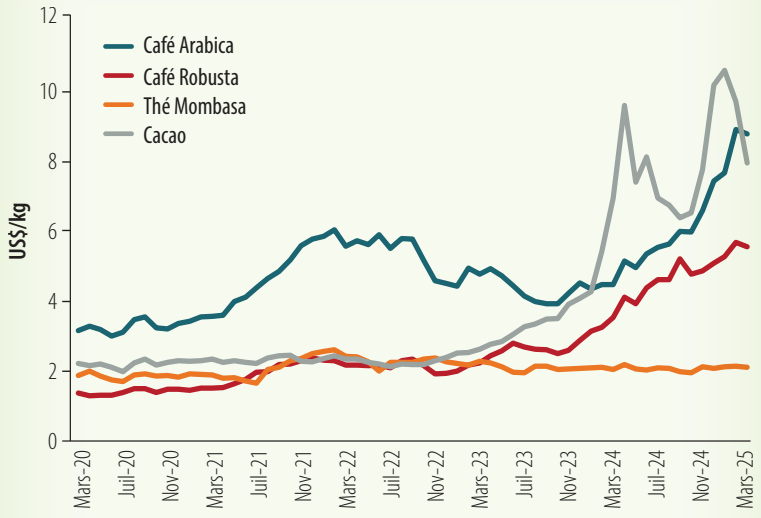

Sources : Bloomberg ; Banque mondiale ; Organisation internationale du café ; Organisation internationale du cacao ; Comité international du thé.

Note : Les chiffres représentent des données mensuelles. La dernière observation date de février 2025. kg = kilogramme.

alimentaires ont diminué de près de 2 % au cours du premier trimestre 2025, principalement suite aux baisses des prix des huiles et des farines. Les cours des céréales sont restés stables au premier trimestre 2025 ; une augmentation de 11 % des prix du maïs, due à des conditions météorologiques défavorables en Amérique du Sud, ayant été compensée par une diminution de 10 % des prix du riz, entraînée par des conditions météorologiques favorables dans les principaux pays exportateurs d'Asie. Les gains réalisés au cours des deux dernières années ayant été entièrement effacés, les prix du riz sont retombés à des niveaux observés pour la dernière fois en 2019. La production mondiale de riz en 2024-2025 devrait atteindre un niveau record, reflétant les bonnes récoltes en cours chez les principaux exportateurs.

Les prix des métaux industriels sont restés stables au cours du premier trimestre 2025, quoiqu'à un niveau supérieur de 7 % à celui de l'année précédente. Les marchés des métaux ont connu une forte volatilité au début de cette année, alimentée par l'incertitude croissante concernant les droits de douane. Cette situation a fait suite à l'annonce par le gouvernement des États-Unis, début février, de l'imposition de droits de douane de 25 % sur toutes les importations d'acier et d'aluminium, avec la possibilité d'étendre ces mesures à d'autres métaux, en particulier le cuivre. En conséquence, l'indice des prix des métaux de la Banque mondiale a augmenté de 4 % en février et les cours de l'aluminium ont atteint leur niveau le plus élevé depuis près de trois ans. Les tarifs douaniers peuvent initialement provoquer des envolées des prix et une volatilité accrue. Mais le risque plus large de tensions commerciales mondiales devrait peser sur les perspectives de la demande, en exerçant une pression à la baisse sur les cours des métaux industriels. En revanche, les prix de l'or ont atteint des records historiques, avec une augmentation de 10 % entre le début de l'année et février 2025. Cette hausse reflète l'incertitude persistante relative aux droits de douane, aux guerres commerciales et, plus largement, aux changements géopolitiques. La solide performance de l'or en 2024 a été fortement alimentée par les achats massifs des banques centrales, une tendance qui devrait se poursuivre en 2025, alors que les métaux précieux agissent comme une couverture contre l'incertitude.

1.3 PERFORMANCES MACROÉCONOMIQUES DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'inflation des prix à la consommation converge vers l'objectif dans la plupart des pays de la région, mais à des rythmes différents. Le taux d'inflation médian en Afrique subsaharienne était de 4,5 % en 2024, en baisse par rapport au pic de 9,3 % atteint en 2022. Il devrait rebondir légèrement pour atteindre 4,6 et 4,7 % en 2025 et 2026, respectivement (figure 1.19). En 2024, environ 70 % des pays de la région (33 sur 47) ont connu une décélération de l'inflation par rapport à l'année précédente. Dans ce groupe, le taux médian d'inflation de l'indice des prix à la consommation était de 4,1 %. Cependant, sept pays de la région ont connu des taux d'inflation à deux chiffres qui se sont accélérés en 2024 (Angola, Malawi, Nigeria, Soudan du Sud, Soudan, Zambie et Zimbabwe). Leur taux d'inflation médian était d'environ 32 %.[26]

FIGURE 1.19 : Inflation en Afrique subsaharienne, 2022-26

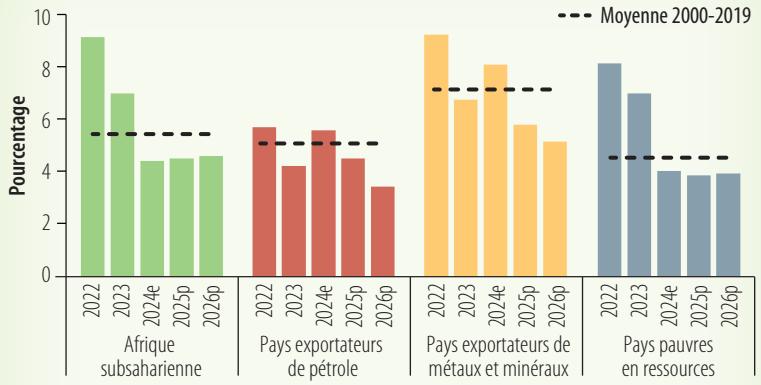

Sources : projections de la Banque mondiale ; Haver Analytics ; statistiques financières internationales, Fonds monétaire international.

Note : L'inflation est mesurée par la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation, en utilisant la base de données du modèle macro-budgétaire de la Banque mondiale. Les médianes des groupes sont indiquées dans la figure. e = estimation ; p = prévision.

Plusieurs facteurs ont contribué à la désinflation dans la région, entre autres les effets du resserrement de la politique monétaire commencé en 2022, l'assainissement budgétaire en cours, et la baisse prolongée des prix des produits de base par rapport aux sommets atteints au troisième trimestre de 2022. L'inflation dans les pays exportateurs de pétrole devrait encore ralentir, passant de 5,7 % en 2024 à 4,6 % en 2025, puis à 3,5 % en 2026. La consolidation des réformes structurelles dans certains de ces pays (Angola et Nigeria) et la baisse (accompagnée de la volatilité) des prix du pétrole pourraient expliquer le ralentissement de l'inflation. Le taux d'inflation dans les pays exportateurs de minéraux et de métaux devrait diminuer fortement, passant de 8,3 % en 2024 à 5,3 % en 2026 (figure 1.19), car les risques de baisse de l'activité mondiale dus aux tarifs douaniers pourraient freiner les prix internationaux de ce groupe de produits de base. En outre, certains pays de la région pourraient sortir de périodes de forte inflation (par exemple, la Sierra Leone). La convergence vers les objectifs d'inflation se poursuivra dans les pays africains, mais elle pourrait se heurter à des obstacles si les risques d'inflation se matérialisent à la suite de la mise en œuvre de politiques commerciales plus restrictives dans le monde.

26 Bien qu'il y ait encore un nombre important de pays avec des taux d'inflation à deux chiffres ou plus (14 en 2024), ce nombre devrait diminuer pour atteindre neuf pays en 2026.

Les nouvelles données à haute fréquence indiquent une désinflation due à la baisse de l'inflation des denrées alimentaires et à des monnaies plus stables.

Des données mensuelles illustrent les progrès importants réalisés par les pays africains en matière de désinflation. De son taux médian le plus élevé de 9,8 % en glissement annuel en novembre 2022, le taux d'inflation a décéléré pour atteindre 4,2 % en glissement annuel en janvier 2025 (figure 1.20).[27] En revanche, la variabilité des taux d'inflation entre les pays de la région est restée élevée, avec un écart interquartile qui est passé de 6 points de pourcentage en novembre 2022 à 10 points de pourcentage en janvier 2025.[28] L'augmentation de l'écart interquartile reflète le fait que certains pays ont encore des taux d'inflation à deux chiffres ou plus, entre autres l'Angola, le Burundi, le Ghana, le Malawi, le Nigeria, le Soudan et le Zimbabwe.

FIGURE 1.20 : Inflation mensuelle de l'IPC, 2019-25

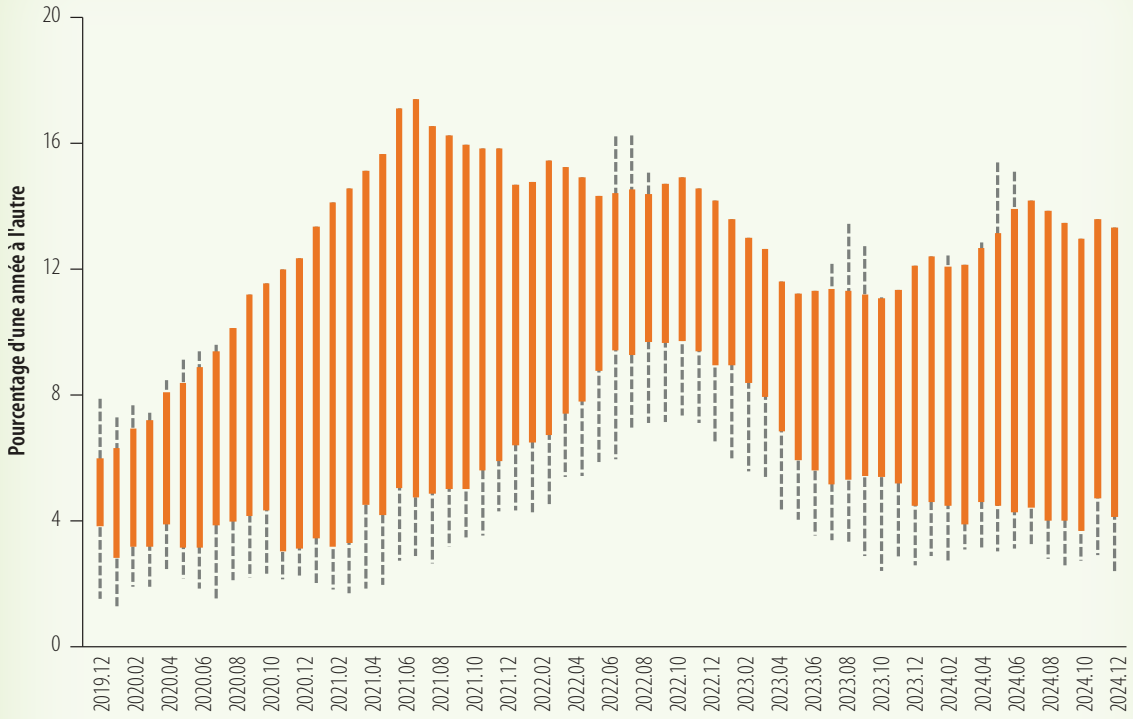

Sources : Haver Analytics ; Statistiques financières internationales, Fonds monétaire international.

Note : La Figure 1.20 représente l'évolution en glissement annuel de l'inflation mensuelle dans les pays africains de décembre 2019 à janvier 2025. La hauteur des barres bleues indique la distance entre la médiane (basse) et la moyenne (haute), et les lignes pointillées noires représentent les 25e et 75e centiles de la distribution dans les pays d'Afrique subsaharienne.

La baisse de l'inflation globale par rapport à son pic du dernier trimestre 2022 s'est accompagnée d'une décélération de l'inflation alimentaire dans tous les pays de la région, cette dernière passant d'un sommet historique de 14,8 % en glissement annuel en novembre 2022 à 6,1 % en janvier 2025. La dispersion des taux d'inflation alimentaire entre les pays était légèrement supérieure à celle de l'inflation globale au cours des 12 derniers mois. La légère augmentation de l'inflation alimentaire intérieure depuis novembre 2024 pourrait également être attribuée à une accélération modérée des prix internationaux des denrées alimentaires à 8,2 % en glissement annuel en janvier 2025, contre 5,9 % en glissement annuel en novembre 2024 (figure

27 Les chiffres sont des médianes calculées sur un échantillon de 39 pays de la région disposant d'informations mensuelles sur l'inflation globale et l'inflation alimentaire.

28 L'écart interquartile est calculé comme la différence entre les 25ème et 75ème percentiles des 39 pays de l'échantillon pour une année donnée.

1.21). En résumé, l'inflation alimentaire intérieure est non seulement restée plus élevée que l'inflation globale, mais sa décélération a été plus lente. En outre, les prix des denrées alimentaires restent obstinément élevés dans les pays où les taux d'inflation globale sont à deux chiffres (ou plus).

FIGURE 1.21 : Inflation alimentaire mensuelle, 2019-25

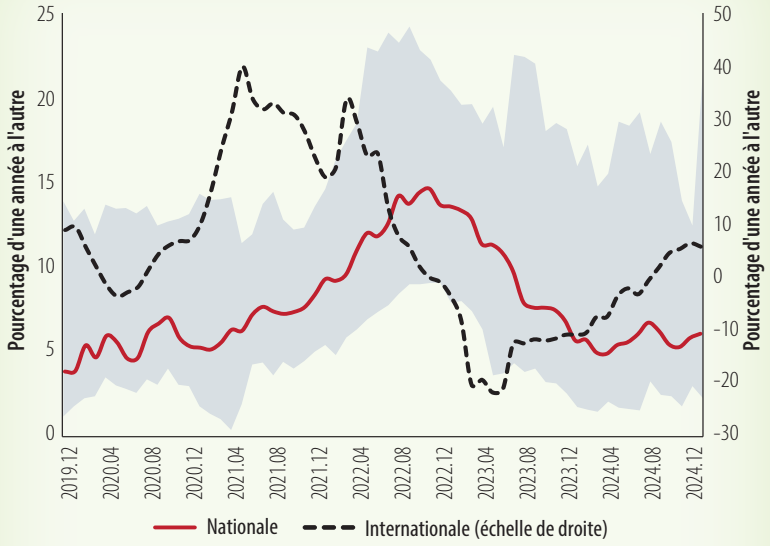

Sources : Haver Analytics ; Statistiques financières internationales, Fonds monétaire international.

Note : La figure 1.21 présente l'évolution en glissement annuel de l'inflation alimentaire mensuelle dans les pays africains de décembre 2019 à janvier 2025. La marge de fluctuation de l'inflation (en gris clair) est défini par les 25ème et 75ème centiles de la répartition dans les pays africains subsaharienne. IPC = Indice des prix à la consommation.

Le processus de désinflation a également été favorisé par une plus grande stabilité des monnaies africaines. Des conditions financières moins restrictives et la matérialisation progressive des bénéfices des réformes du marché des changes ont commencé à renforcer certaines monnaies africaines. Par exemple, le shilling kenyan s'est apprécié de 20 % tout au long de l'année 2024 et est resté relativement stable en 2025. De 2024 jusqu'à aujourd'hui, le rand sud-africain et les monnaies indexées sur le rand n'ont que légèrement fluctué autour des valeurs enregistrées à la fin de 2023. Les pays africains qui ont connu des pénuries de devises - en raison de l'augmentation du service de la dette extérieure et de la faiblesse des recettes d'exportation - ont vu leurs monnaies s'affaiblir fortement, en particulier en 2024.

Les monnaies les moins performantes au cours de l'année écoulée ont été la livre sud-soudanaise, le birr éthiopien et le naira nigérian, avec des réductions de valeur supérieures à 40 % en 2024 (figure 1.22). Des réformes politiques visent à mettre en place un taux de change unifié et déterminé par le marché afin de rendre le naira plus compétitif. Grâce à celles-ci, la liquidité des devises s'est améliorée et leur volatilité s'est réduite, conduisant à une plus grande stabilité du naira depuis le début de l'année. Des réformes monétaires et financières ont également

FIGURE 1.22 : Monnaies en Afrique subsaharienne, 2024 et 2025

Sources : Haver Analytics ; Statistiques financières internationales, Fonds monétaire international.

Note : Dans la figure 1.22, la variation du taux de change depuis le début de l'année 2025 est calculée comme la variation cumulée en pourcentage du taux de change (en dollars par monnaie locale) entre le 31 décembre 2024 et le 14 mars 2025.

été engagées en Éthiopie. En juillet 2024, la banque centrale a lancé une politique monétaire basée sur les taux d'intérêt , avec un taux bancaire national initialement fixé à 15 %. Des opérations d'open market ont été menées pour maintenir le taux d'intérêt interbancaire proche du taux de la banque nationale. Un taux de change basé sur le marché avec une intervention limitée sur le marché des changes a également commencé à fonctionner à la fin du mois de juillet. Le birr éthiopien a perdu plus de la moitié de sa valeur en 2024, mais il est resté relativement stable en 2025.

Les données mensuelles montrent une stabilisation de l'inflation en glissement annuel à des niveaux à un chiffre dans sept pays d'Afrique subsaharienne sur dix, mais les autres pays, où les taux d'inflation ont atteint des sommets, restent loin de leur objectif. La plupart des banques centrales de la région ont commencé à réduire leurs taux d'intérêt (par exemple, au Kenya, au Lesotho, au Mozambique, en Namibie et en Afrique du Sud) (figure 1.23), même si leurs politiques monétaires ont des orientations différentes. Certaines banques ont interrompu leur cycle de hausse pendant plusieurs mois (Angola, Malawi, Tanzanie, UEMOA et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Quelques banques centrales ont récemment relevé leurs taux en raison d'une légère résurgence de l'inflation : Ghana, Maurice, Nigeria et Zambie. Dans l'ensemble, l'ampleur et la direction des réponses de la politique monétaire dans les pays de la région dépendront : (1) du niveau d'inflation, qu'il soit supérieur ou inférieur aux objectifs, (2) du degré de ralentissement (ou d'absence de ralentissement) de l'activité économique, et (3) de la vitesse souhaitée de retour aux objectifs en matière d'inflation.

FIGURE 1.23 : Taux de politique monétaire en Afrique subsaharienne, 2017-25

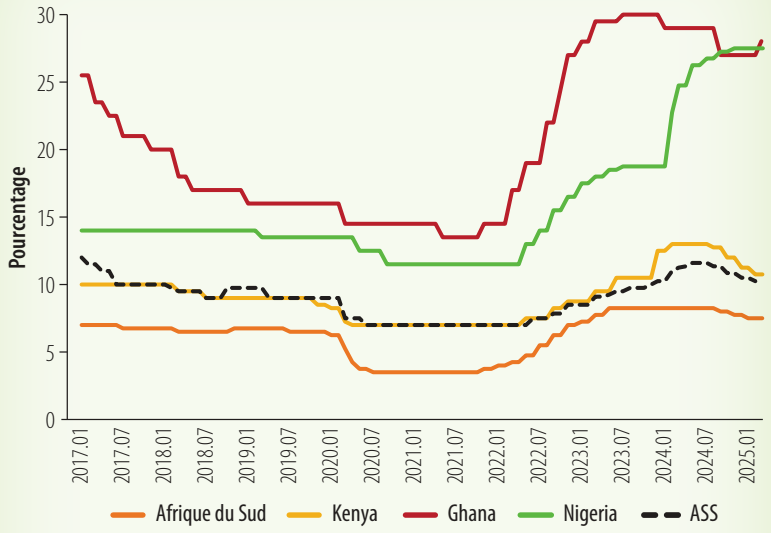

Sources : Haver Analytics ; Statistiques financières internationales, Fonds monétaire international.
Note : Dans la figure 1.23, le taux de l'Afrique subsaharienne correspond à la médiane de l'échantillon des 18 marchés émergents et économies en développement de l'ASS. La dernière observation date de mars 2025.

Les banques centrales de la région devront gérer les risques de hausse de l'inflation posés par des politiques protectionnistes et autres mesures de rétorsion adoptées ailleurs dans le monde. Les autorités monétaires ont déjà opté pour la prudence en recherchant un équilibre entre la nécessité de contrôler l'inflation et le soutien de la demande globale. Au cours des derniers mois, cet équilibre est menacé par des chocs de politique étrangère, dont des politiques commerciales restrictives et l'incertitude de la politique économique mondiale et des facteurs intérieurs tels que les chocs climatiques.

Les soldes budgétaires se réduisent progressivement, mais les paiements d'intérêts restent élevés.

Les efforts d'assainissement budgétaire en cours annoncent une réduction progressive des déficits primaires en Afrique subsaharienne. Bien que le déficit primaire doive se réduire légèrement à 0,2 % du PIB en 2025 (contre 0,5 % du PIB en 2024), les mesures d'augmentation des recettes et la réduction des dépenses autres que les intérêts devraient faire passer le déficit à un excédent annuel moyen de 0,1 % du PIB en 2026 (figure 1.24). En moyenne, le solde primaire de la région devrait s'améliorer de 0,6 point de pourcentage du PIB entre 2024 et 2026. Le déficit devrait diminuer pour 31 des 46 pays de la région au cours de cette période, et la baisse cumulative médiane pour les pays dont les soldes primaires s'améliorent devrait être de 0,9 point de pourcentage. Entre 2024 et 2026, l'amélioration des soldes primaires devrait être la plus marquée au Ghana, au Mozambique et au Togo.

FIGURE 1.24 : Déficits budgétaires et primaires en Afrique subsaharienne, 2019-26

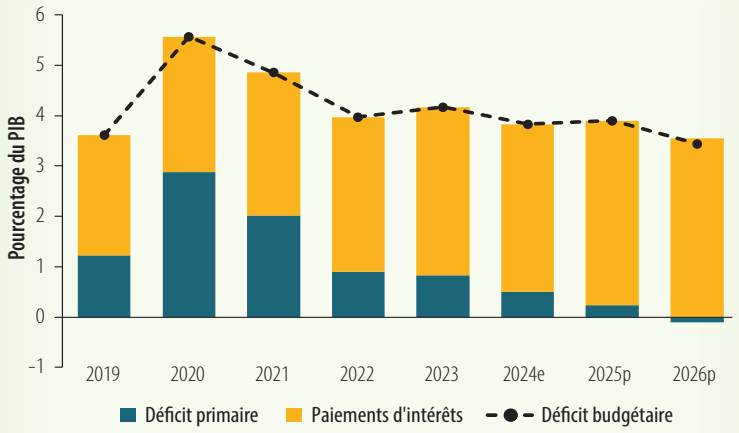

Source : Projections de la Banque mondiale.
Note : Les chiffres présentent des moyennes pondérées par le PIB pour la région. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut ; INT = paiements d'intérêts sur l'encours de la dette, nets.

Le déficit budgétaire global se réduit de 4,1 % du PIB en 2023, à 3,8 % du PIB en 2024, et à 3,4 % en 2026. Alors que les recettes et les dépenses hors intérêts sont équilibrées, le déficit budgétaire reste plus élevé en raison des paiements d'intérêts du gouvernement qui devraient fluctuer entre 3,3 et 3,6 % du PIB au cours de la période 2024-26. Néanmoins, le déficit budgétaire moyen (pondéré) devrait diminuer de 0,4 point de pourcentage du PIB entre 2024 et 2026. Le solde budgétaire global de près des deux tiers des pays de la région devrait s'améliorer au cours des deux prochaines années (2024-26). Les soldes budgétaires de ce groupe de pays devraient s'améliorer à un taux cumulé médian de 1,3 point de pourcentage du PIB. Quatorze pays dont les comptes budgétaires se seront améliorés en 2024-26 auront un déficit limité (moins de 3 %), voire enregistrer un excédent.

L'accélération de la croissance économique entre 2024 et 2026 devraient entrainer une augmentation des recettes publiques et des dépenses publiques hors intérêts augmenteront également, avec un rythme plus rapide pour les recettes. Par exemple, les dépenses publiques devraient augmenter de 0,3 point de pourcentage du PIB par an, tandis que les recettes publiques augmenteront de 0,6 point de pourcentage du PIB par an en 2024-26 - cette dernière augmentation dépassant 0,5 % du PIB par an, un seuil de réussite dans

FIGURE 1.25 : Soldes primaires, recettes et dépenses, 2019-26

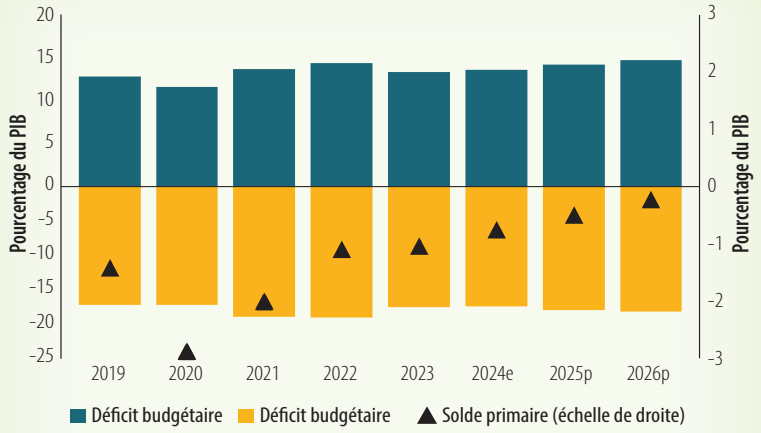

Source : Projections de la Banque mondiale.

Note : Les chiffres présentent des moyennes pondérées par le PIB pour la région. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut ; INT = paiements d'intérêts sur l'encours de la dette, nets.

FIGURE 1.26 : Solde primaire en Afrique subsaharienne, par groupe de pays, 2022-26

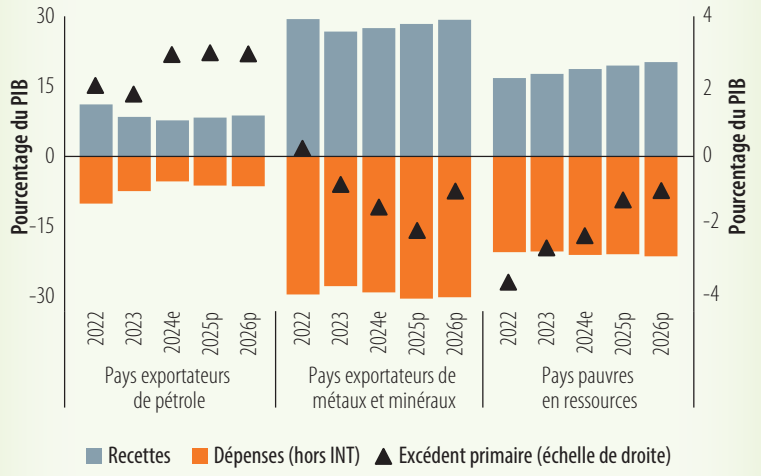

Source : Projections de la Banque mondiale.

Note : Les valeurs sont des moyennes pondérées par le PIB pour la région. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut ; INT = paiements d'intérêts sur l'encours de la dette, nets.

l'augmentation des recettes publiques (figure 1.25).[29] Entre 2024 et 2026, plus de la moitié des pays de la région connaîtront une augmentation cumulée de leurs recettes publiques supérieure à 2 points de pourcentage du PIB. Dans le même temps, environ 30 % des pays devraient réduire leurs dépenses hors intérêts.

Un nombre croissant de pays de la région devraient réduire leur déficit primaire ou le transformer en excédent au cours de la période de prévision. Sur les 46 pays pour lesquels des données sont disponibles, le nombre de pays présentant un déficit primaire réduit (inférieur à 3 % du PIB) ou un excédent devrait passer de 32 en 2024 à une moyenne de 40 en 2025-26. Bien que les déficits primaires des pays non riches en ressources naturelles devraient se réduire, passant de 2,4 % du PIB en 2024 à 1,3 % du PIB en 2026, l'excédent primaire des pays riches en pétrole augmentera de 0,1 point de pourcentage du PIB au cours de la même période, pour atteindre 2,4 % du PIB en 2026 (figure 1.26).

29 Jung (2023).

Les déficits des comptes courants se réduisent, en même temps qu'une diminution des excédents dans les pays exportateurs de pétrole.

Les perspectives économiques extérieures de l'Afrique subsaharienne se sont légèrement améliorées en 2024, le déficit du compte courant devant passer de 3,4 % du PIB en 2023 à 2,4 % du PIB en 2024. Toutefois, le déficit devrait se détériorer pour atteindre 2,9 % du PIB en 2025-26 (figure 1.27). Les pays exportateurs nets de pétrole devraient connaitre un renforcement de leur position en 2024, suivi d'un affaiblissement en 2025-26 en raison de la baisse des recettes d'exportation. Le Nigeria devrait accroître sensiblement son excédent courant en raison de la dépréciation du naira, de la baisse des importations et de l'augmentation des envois de fonds des travailleurs émigrés. Son excédent devrait légèrement augmenter, passant de 9,2 % du PIB en 2024 à 9,4 % du PIB en 2026. L'excédent du Gabon devrait rester élevé en 2024, à 30,7 % du PIB, grâce à de fortes exportations de matières premières, tandis que l'excédent de l'Angola devrait chuter de 6,7 % du PIB en 2024 à 2 % du PIB en 2026.

FIGURE 1.27 : Compte courant, épargne et investissement en Afrique subsaharienne, 2022-26

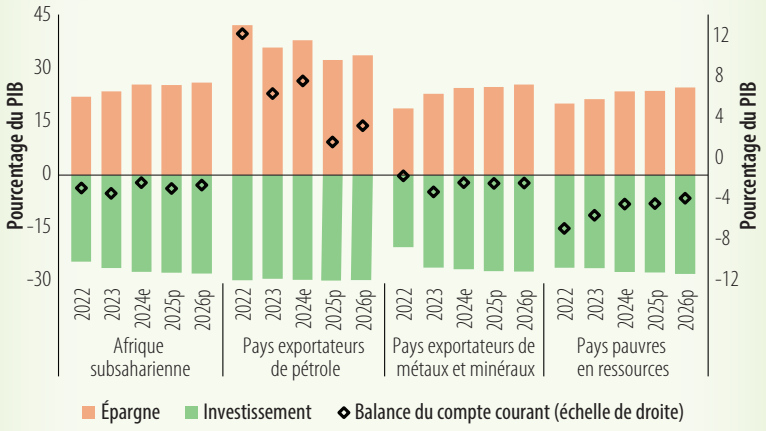

Source : Projections de la Banque mondiale.
Note : Les valeurs sont des moyennes pondérées par le PIB pour la région. e = estimation ; p = prévision ; PIB = produit intérieur brut.

En revanche, les tendances sont différentes parmi les pays riches en métaux et en minéraux et ceux qui manquent de ressources naturelles. La Zambie bénéficie d'une augmentation des exportations de cuivre, qui contribue à réduire son déficit courant. Le déficit de l'Afrique du Sud devrait passer de 0,6 % du PIB en 2024 à 1,7 % du PIB en 2026, en raison d'une forte demande d'importations. Les perspectives extérieures du Botswana restent incertaines, car elles sont étroitement liées aux fluctuations du marché du diamant. La Mauritanie devrait avoir un déficit du compte courant de 5,9 % du PIB en moyenne en 2025-27, principalement en raison de l'augmentation des exportations de gaz et de la réduction des prix à l'importation.

En 2024, les pays non riches en ressources ont enregistré un déficit du compte courant de 4,5 % du PIB, plus important que leurs homologues riches en ressources, qui devrait se réduire légèrement à 4 % du PIB en 2026 (figure 1.27). Au Kenya, le déficit des comptes courants devrait se stabiliser à 4,0 % du PIB, grâce à une reprise progressive des exportations et de l'investissement direct étranger accompagnant les progrès dans la mise en œuvre des accords commerciaux, en particulier ceux relatifs à la Zone de libre-échange continentale africaine. Au Mozambique, le déficit des comptes courants devrait se stabiliser à 12 % du PIB entre 2025 et 2027, l'augmentation des exportations de charbon et de gaz étant compensée par une reprise des importations liées aux grands chantiers, en particulier la reprise de la construction du projet GNL de TotalEnergies.

En 2024, l'écart entre l'épargne et l'investissement s'est réduit, indiquant une réduction du déficit de la balance courante de la région, due à une augmentation de l'épargne compensant une hausse des niveaux d'investissement. Néanmoins, le déficit persiste, indiquant des importations de la région supérieures à ses exportations et une dépendance des financements étrangers. Cette disparité suggère un déséquilibre structurel, car de nombreux pays sont confrontés à des déficits courants croissants. Pour les pays exportateurs de pétrole, si un excédent positif de la balance courante est maintenu - il devrait passer de 12,3 % du PIB en 2022 à environ 3,2 % du PIB en 2026 -, la diminution de l'excédent révèle des vulnérabilités croissantes aux conditions du marché extérieur.

En revanche, les exportateurs de minerais et de métaux et les pays non riches en ressources naturelles sont confrontés à des déficits d'investissement chroniques, alors même que l'épargne enregistre des augmentations modestes. Ces tendances soulignent l'existence de défis structurels à relever pour parvenir à un équilibre durable des comptes courants. La balance commerciale, une composante importante de la balance courante, sera défavorable si les importations dépassent constamment les exportations, indépendamment de l'augmentation des taux d'épargne. Bien que l'épargne en Afrique subsaharienne doive passer de 22,1 % du PIB en 2022 à 25,8 % du PIB en 2026, la tendance actuelle des investissements à dépasser l'épargne, en partie en raison des besoins massifs en infrastructures, contribue au léger creusement prévu des déficits des comptes courants.

Les niveaux d'endettement élevés et la flambée des coûts d'emprunt mènent à des arbitrages douloureux.

La dette a atteint des niveaux proches de ceux observés au moment du lancement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La dette publique en Afrique subsaharienne a suivi une trajectoire ascendante soutenue au cours de la dernière décennie. Elle a doublé depuis 2012 pour atteindre le niveau vertigineux de 63,2 % du PIB fin 2024 (figure 1.28). L'allègement considérable de la dette obtenu dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, associé à des conditions financières mondiales favorables et à un plus grand appétit pour le risque et le rendement, a facilité l'octroi de financements supplémentaires aux pays de la région. L'alourdissement de la dette publique est en partie attribué à des augmentations significatives de la dette intérieure. Des données récentes issues de la base de données du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la

FIGURE 1.28 : Dette publique en Afrique subsaharienne par sous-région, 2012-2024

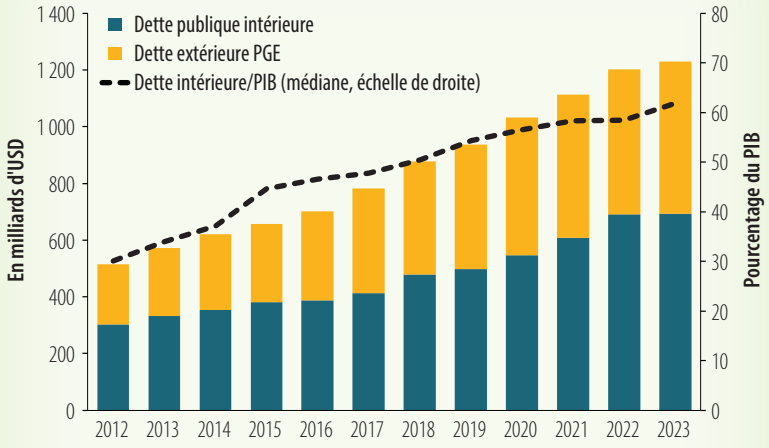

Source : Calculs fondés sur les données des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2024, Fonds monétaire international.

Note : Le chiffre comprend des données pour 47 pays. AFE = Afrique de l'Est et australe ; AFW = Afrique de l'Ouest et centrale ; PIB = produit intérieur brut.

Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) révèlent que le ratio médian dette publique intérieure/PIB dans ce groupe de pays en Afrique subsaharienne a bondi de 8,2 % en 2012 à 21,6 % en 2022, avant de redescendre à 19,6 % en 2024 (figure 1.29).[30] L'envolée de la dette publique soulève des inquiétudes quant à sa viabilité à long terme, car elle ne s'est pas accompagnée d'une progression de la mobilisation des recettes intérieures, qui sont restées stagnantes.[31] La récente modération en 2023-2024 pourrait refléter une combinaison d'ajustement budgétaire, de croissance du PIB et de politiques d'emprunt nationales plus prudentes.

FIGURE 1.29 : Dette intérieure en Afrique subsaharienne, 2012-2024

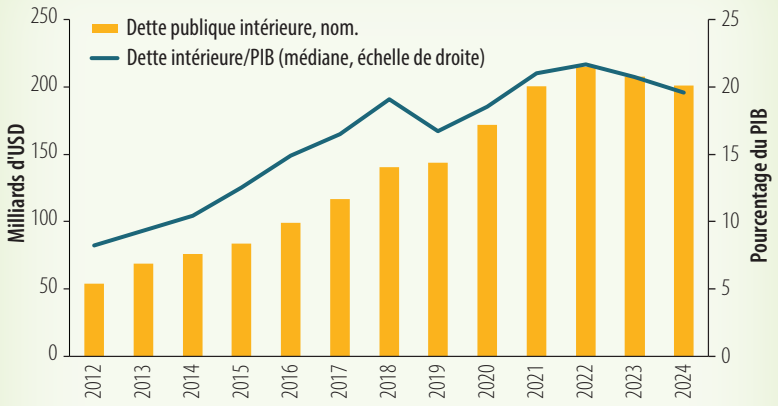

Source : Calculs effectués d'après la base de données du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international correspondant à fin décembre 2024.

Note : PIB = produit intérieur brut.

Le déficit primaire a été le principal facteur de l'accumulation de dette dans les PFR d'Afrique subsaharienne. La dette publique s'est accrue à un taux annuel moyen de 2,5 % du PIB au cours des dix dernières années. Les déficits primaires ont représenté près des trois quarts de cette augmentation (1,8 % du PIB), ce qui a annulé la majeure partie des bénéfices d'une forte croissance du PIB réel, tandis que l'accumulation de dette contribuait à une réduction moyenne du PIB de 2 %. Avant la pandémie (2012-2019), la dette publique progressait à un taux annuel de 3,91 % du PIB, les déficits primaires représentant 42 % de cette variation (figure 1.30).[32] Depuis 2021, le rythme d'accumulation de dette nette dans les PFR d'Afrique subsaharienne s'est modéré, sous l'effet d'une reprise de la croissance du PIB et d'une baisse des taux d'intérêt réels, suite à l'augmentation de la part des financements concessionnels. Toutefois, cette dynamique favorable n'a pas suffi à compenser la forte augmentation de la dette extérieure de 2020, qui a entraîné une détérioration de sa viabilité pour plusieurs pays, malgré les améliorations facilitées par les initiatives d'allègement de la dette.[33] En outre, après le pic enregistré en 2022, la modération des niveaux de la dette publique intérieure après 2023 obtenue grâce à l'ajustement budgétaire a contribué à la décélération de l'accumulation de dette nette, bien que l'hétérogénéité d'un pays à l'autre reste une caractéristique déterminante de la dynamique de la dette de la région (figure 1.30).

Les faibles capacités institutionnelles en matière de mobilisation des recettes nationales et la forte dépendance à l'égard du secteur extractif ont alourdi le fardeau de la dette dans les pays d'Afrique subsaharienne.

30 Une Note d'orientation complémentaire à l'Analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu a été publiée en août 2024. L'une des principales réformes est l'incorporation d'indicateurs supplémentaires relatifs au risque d'endettement sur le marché intérieur (https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099080524122521588/bosib11adfe2380ba188a910e025c06859c).

31 Les données disponibles tirées de la Base de données longitudinale des recettes mondiales du FMI suggèrent que le ratio recettes fiscales/PIB en Afrique subsaharienne est en baisse depuis 2019, passant de 14,1 à 13,3 % en 2022. Entre 2012 et 2022, en moyenne, 69 % des pays de la région avaient des ratios recettes fiscales/PIB inférieurs à 15 %, et la moyenne régionale s'élevait à 14 %.

32 La République du Congo a connu une augmentation considérable de sa dette entre 2014 et 2016, alors que les déficits primaires atteignaient 17 % du PIB. D'autres pays, comme le Mozambique et le Soudan du Sud, ont réussi à réduire leur dette grâce à de solides excédents primaires dus aux performances positives du secteur extérieur.

33 Notamment, en 2023, la Mauritanie et la Somalie ont respectivement vu la classification de leur dette extérieure passer de la catégorie de risque « élevé » à « modéré » et « en situation de surendettement » à « risque élevé ». À l'inverse, le Ghana et l'Éthiopie ont été rétrogradés à la catégorie « en situation de surendettement » en mai 2023 et en juillet 2024 respectivement, en raison de problèmes de liquidité et de solvabilité persistants et dans le contexte de processus de restructuration de la dette qui se sont prolongés. Après avoir achevé avec succès la majeure partie de la restructuration complète de sa dette, le Ghana a été reclassé dans la catégorie de risque « élevé » par l'Analyse de la viabilité de la dette de novembre 2024.

FIGURE 1.30 : Facteurs de la dette publique dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, 2014-2024 (en pourcentage du PIB)

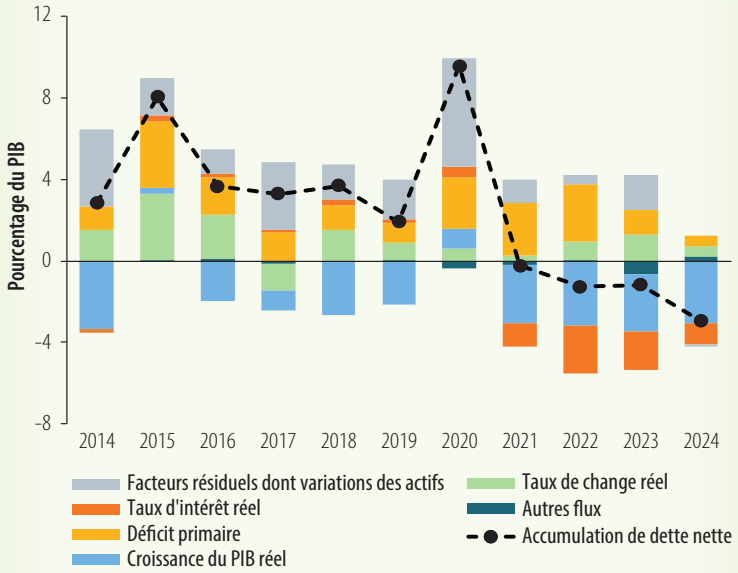

Source : Calculs effectués d'après la base de données du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international fin décembre 2024.

Note : Les chiffres incluent des données pour 37 pays. FCV = pays aux prises avec la fragilité, les conflits et la violence ; FX = marché des changes ; PIB = produit intérieur brut.

Malgré certains progrès, le ratio moyen recettes fiscales/PIB dans les PFR de la région est resté à 14 % pendant la période 2012-2022, soit un chiffre nettement inférieur à celui de la plupart des autres régions.[34] Cela souligne la forte dépendance de l'ASS à l'égard de la dette, alors que les faiblesses de la politique et de l'administration fiscales continuent de limiter le recouvrement des recettes. Le problème est encore aggravé par l'ampleur de l'économie informelle, où près de 90 % de la main-d'œuvre travaille en dehors du filet fiscal formel. Il est impératif d'améliorer la mobilisation des ressources nationales pour financer des secteurs essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et les infrastructures, réduire la dépendance à l'égard de la dette et favoriser le développement durable.

Les PFR exportateurs de matières premières de la région ont accumulé de la dette publique à un rythme cinq fois plus rapide que les autres pays. Avant la pandémie (2014-2019), la dette publique de 29 des 37 PFR exportateurs de matières premières en Afrique subsaharienne augmentait au rythme de 3 % du PIB par an, sous l'effet des chocs de prix, des déséquilibres budgétaires et de la dépréciation des monnaies. La chute des prix des produits de base en 2014-2015 et la crise pandémique ont gravement détérioré les soldes budgétaires, obligeant certains pays à entrer en défaut de paiement. À la fin du « supercycle » des matières premières, les déficits du Cameroun, du Tchad, du Ghana et de la Zambie se sont creusés en raison de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses. La forte dépendance à l'égard des produits de base rend ces pays vulnérables aux fortes fluctuations des prix, ce qui exacerbe l'instabilité budgétaire et souligne la nécessité de diversifier l'économie, d'améliorer la gestion des recettes et de renforcer la gouvernance pour atténuer ces risques.

La fragilité et les conflits ont mis à rude épreuve la situation des finances publiques et de la dette dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. La Banque mondiale classe près de la moitié des PFR de la région dans la catégorie des pays aux prises avec la fragilité, les conflits et la violence (FCV). Dans ces pays, la dette publique s'est accrue de près de 2 % du PIB par an, principalement en raison de facteurs résiduels élevés, qui découlent de chocs économiques inattendus, de modifications des politiques fiscales et de l'imprévisibilité inhérente à la reconnaissance d'importants passifs éventuels, comme dans d'autres PFR. Au cours de la décennie écoulée ont persisté des défis structurels critiques pour la gestion de la dette dans les pays en situation de FCV en Afrique subsaharienne, notamment l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs (par

34 De 2012 à 2022, le ratio moyen recettes fiscales/PIB s'élevait à 24,3 % en Europe, 17,3 % dans l'hémisphère occidental, 16,5 % en Asie et dans le Pacifique, et 11,3 % au Moyen-Orient et en Asie centrale, selon la Base de données longitudinale sur les recettes mondiales du FMI.

exemple, en République du Congo) et de passifs non divulgués, tels que la reconnaissance de paiements de dividendes cachés et hors budget qui contournent les flux de création de dette nette reconnus (par exemple, au Mozambique). On peut également citer les lacunes constantes au niveau de la transparence de la dette, en particulier en ce qui concerne les passifs des entreprises publiques et les garanties gouvernementales (par exemple, au Soudan du Sud). La croissance économique atone et la dépréciation des monnaies ont également contribué à l'accumulation de créances (figure 1.31).

FIGURE 1.31 : Facteurs d'accumulation de la dette dans des pays à faible revenu choisis d'Afrique subsaharienne, 2014-2024 (en pourcentage du PIB)

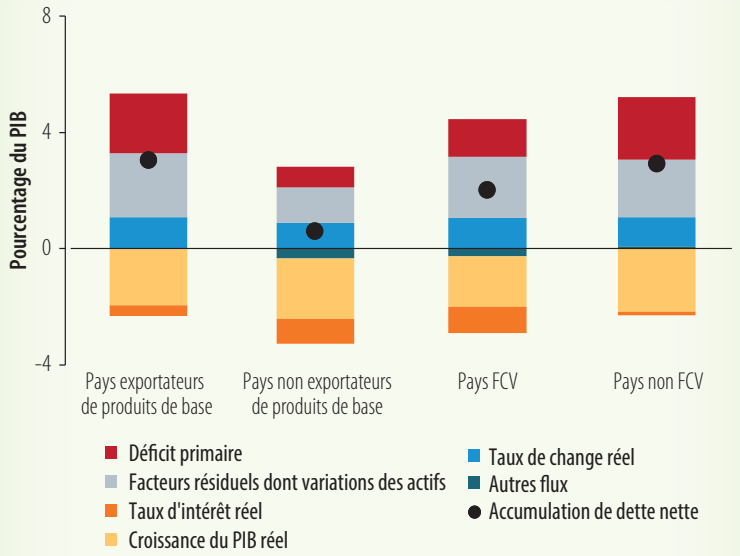

Source : Calculs effectués d'après la base de données du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international fin décembre 2024.
Note : Les chiffres incluent des données pour 37 pays. FCV = pays aux prises avec la fragilité, les conflits et la violence ; FX = marché des changes ; PIB = produit intérieur brut.

L'augmentation constante du service de la dette au cours de la dernière décennie a réduit la marge de manœuvre budgétaire et accru la vulnérabilité économique. Dans les pays du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la Banque mondiale et du FMI, la dépendance croissante à l'égard de la dette intérieure a entraîné une augmentation du service de la dette publique, qui devrait se stabiliser à 50 % des recettes en 2024 (figure 1.32). Grâce aux efforts de restructuration et de reprofilage de la dette publique, son service total pourrait commencer à diminuer cette année, même si la trajectoire future reste incertaine. Les gouvernements doivent continuer à mener des opérations de gestion du passif, à améliorer les soldes budgétaires et à mettre en œuvre des réformes structurelles favorables à la croissance pour réduire les niveaux d'endettement et les vulnérabilités de la dette.

FIGURE 1.32 : Indicateurs sur le fardeau du service de la dette, 2012-2024

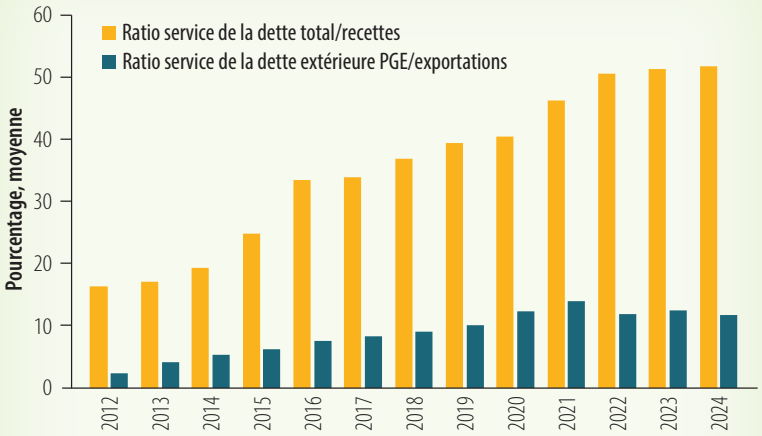

Source : Calculs effectués d'après la base de données du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international fin décembre 2024.
Note : PIB = produit intérieur brut ; BFB = besoins de financement bruts ; PGE = publique et garantie par l'État.

L'augmentation du service de la dette extérieure publique et garantie par l'État est attribuée à un environnement en expansion de créanciers qui comprend des gouvernements n'appartenant pas au Club de Paris et des créanciers privés, en particulier des détenteurs d'obligations. Les

gouvernements africains empruntent à des taux sensiblement différents auprès de ces différents groupes de créanciers. Par exemple, le taux d'intérêt moyen sur les obligations souveraines extérieures est environ six fois plus élevé que celui des prêts multilatéraux.[35] En 2024, le service de la dette extérieure publique et garantie par l'État des gouvernements africains a représenté au total 12 % de leurs exportations, en raison de taux d'intérêt plus élevés (en particulier pour les pays ayant davantage accès aux marchés financiers mondiaux), de remboursements plus importants et de l'affaiblissement des monnaies locales.

FIGURE 1.33 : Besoins de financement bruts, 2012-2024

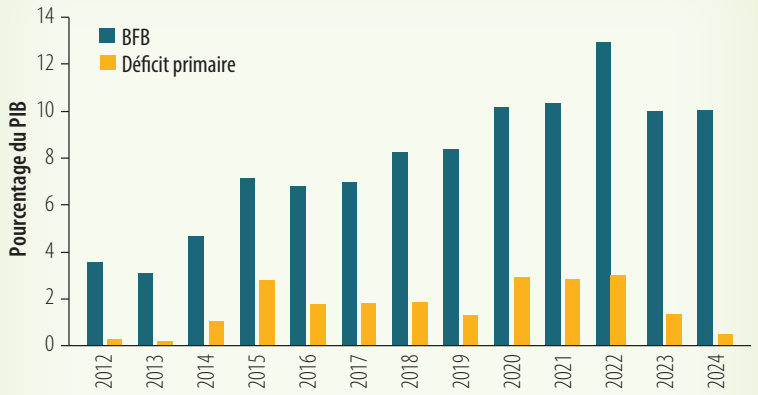

Source : Calculs effectués d'après la base de données du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international fin décembre 2024.
Note : PIB = produit intérieur brut ; BFB = besoins de financement bruts ; PGE = publique et garantie par l'État.

Dans un contexte de réduction de l'espace budgétaire, de niveaux d'endettement élevés et d'emprunts plus coûteux, les besoins de financement ont continué d'augmenter fortement dans la région, en particulier à la suite de la pandémie de COVID-19. Les besoins de financement bruts moyens dans les PFR d'Afrique subsaharienne sont passés de 6 % du PIB en 2012-2019 à près de 13 % à la fin de 2022, avant de se freiner à 10 % du PIB en 2024 (figure 1.33). Alors que les pressions budgétaires s'atténuent et que les déficits primaires se réduisent, ces besoins élevés sont principalement dus aux lourdes exigences du service de la dette, et en particulier du refinancement de la dette à court terme, qui exacerbent les pressions sur les liquidités des pays. Dans le même temps, l'augmentation des paiements d'intérêts contraint les gouvernements à des arbitrages douloureux. Dans huit pays de la région sur dix, les paiements d'intérêts effectués par le gouvernement dépasseront les dépenses publiques en matière de santé et/ou d'éducation en 2019-2021.

Les remboursements d'euro-obligations ont été élevés en 2024 et devraient s'accroître en 2025. En 2024, sept pays de la région devaient rembourser d'importants amortissements sur leurs obligations souveraines. Ce chiffre devrait passer à neuf en 2025. Au Kenya, les remboursements de capital ont été les plus importants en 2024 (1,7 % du PIB), avec des amortissements plus modérés prévus pour les deux années suivantes (figure 1.34). Les amortissements cumulés les plus élevés pour 2025-2026 concernent le Gabon (3,3 % du PIB en 2025), le Sénégal (2,6 % du PIB en 2026), le Ghana (1,9 % du PIB) et l'Afrique du Sud (1,2 % du PIB). Le bond des remboursements devrait accroître les besoins de financement des gouvernements et, compte tenu de la hausse des taux du marché, elle pourrait représenter une part majeure des recettes publiques dans certains pays. En outre, la région a montré des signes de reprise de l'activité sur le marché après une pause des émissions d'obligations depuis la pandémie de COVID-19. En juillet 2024, le Cameroun a émis une euro-obligation de 550 millions d'USD à sept ans pour éponger les arriérés intérieurs. En décembre 2024, le Nigeria a levé 2,2 milliards d'USD lors de sa première commercialisation d'euro-obligations depuis 2022. Ces émissions ont été plus coûteuses que celles réalisées avant la pandémie.[36]

35 Mihalyi et Trebesch (2023).

36 Les rendements des obligations émises en 2024 étaient supérieurs à ceux des émissions de ces pays avant la pandémie. Au Cameroun, par exemple, l'émission de juillet 2024 a offert un rendement plus élevé de 10,75 %, contre 9,75 % pour l'émission de novembre 2015. Au Nigeria, l'émission de décembre 2024 a affiché un rendement de 10,0 %, contre une moyenne de 8,54 % pour les émissions de novembre 2018.

Les flux nets de dette extérieure vers l'Afrique subsaharienne ont considérablement diminué, passant d'une moyenne de 37,7 milliards d'USD en 2016-2019 à 18,4 milliards d'USD en 2020-2023. Alors que les flux en provenance de la Chine et des détenteurs d'obligations ont fortement diminué (jusqu'à devenir récemment négatifs), les créanciers multilatéraux (tels que la Banque mondiale) ont pris le relais. Les flux nets en provenance des institutions multilatérales ont ainsi bondi de 7,8 milliards d'USD en 2016 à 18 milliards d'USD en 2023, soit 80 % des flux de financement vers la région depuis la crise de la pandémie (figure 1.35). Les flux de financement nets provenant de Chine sont passés de 14 milliards d'USD en 2016 à 3,5 milliards d'USD en 2023, en raison d'une chute massive des décaissements et d'une augmentation des remboursements de capital. De même, les décaissements d'obligations ont diminué de façon spectaculaire au cours de la même période. Les flux provenant des détenteurs d'obligations sont passés d'entrées nettes de 11 milliards d'USD en 2016 à des sorties de 2,2 milliards et 3,1 milliards d'USD respectivement en 2022 et 2023. Dans l'ensemble, les ressources de crédit mondiales se sont raréfiées dans l'ère post-pandémie, alors que les conditions de financement se sont resserrées.

FIGURE 1.34 : Remboursements d'obligations internationales en Afrique subsaharienne, 2024-2026

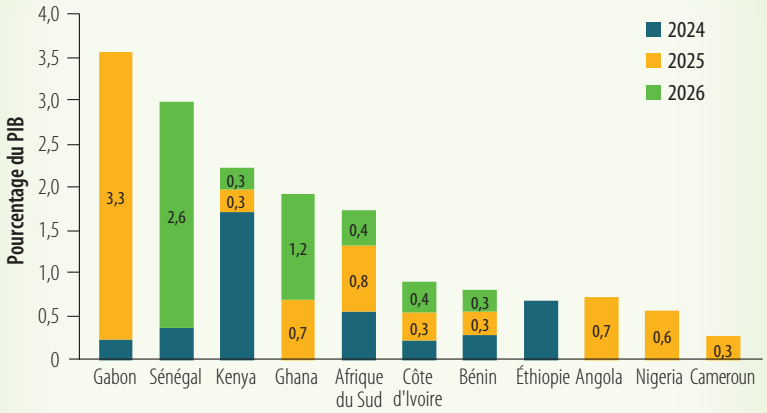

Source : Système de notification de la dette de la Banque mondiale.

Note : Les remboursements d'obligations pour le Gabon correspondent à la période précédant le rachat. PIB = produit intérieur brut.

FIGURE 1.35 : Flux nets de dette extérieure PGE vers l'Afrique subsaharienne, 2010-2023 (en milliards d'USD)

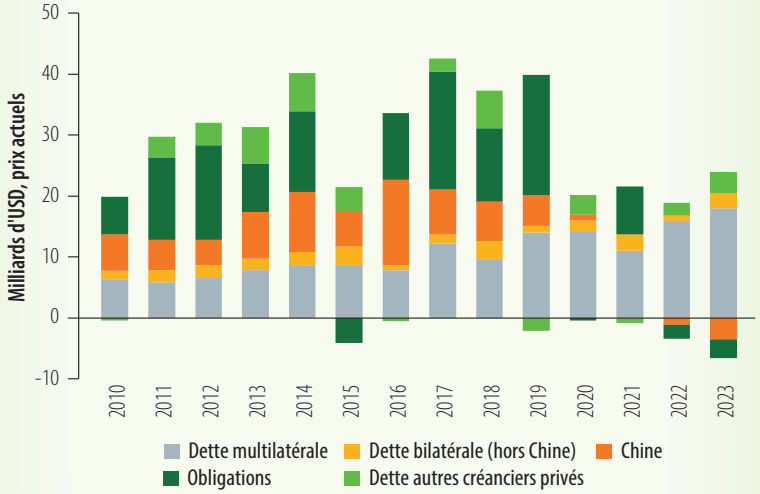

Source : Calculs fondés sur les données des Statistiques de la dette internationale, Banque mondiale, 2024.

Note : PGE = publique et garantie par l'État.

Les flux de dette nette des prêteurs et des détenteurs d'obligations chinois ont été durement touchés depuis la crise de la pandémie de COVID-19. Ils enregistrent un déclin prolongé après avoir atteint un pic en 2016. Le rééquilibrage de l'économie chinoise après la crise financière mondiale, la fin du « supercycle » des matières premières et les médiocres performances du marché immobilier national peuvent expliquer la baisse des flux obligataires dès avant la pandémie. Le ralentissement de l'activité économique en Chine, en raison des confinements liés à la pandémie et de la crise du marché immobilier, a fortement réduit les décaissements et entraîné des sorties nettes de prêts chinois juste après la pandémie (figure 1.35).[37]

37 Les sorties nettes de dette de la Chine ont eu un impact significatif sur le financement des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en Afrique subsaharienne, pour lesquels les prêts chinois représentaient 27,4 % de l'encours de la dette extérieure fin 2023 (Banque mondiale, 2024a).

Au lendemain de la pandémie, l'inflation a grimpé rapidement en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des conflits géopolitiques et de l'excès de liquidités provenant des vastes plans de relance déployés dans les économies avancées. Par exemple, la Réserve fédérale américaine a rapidement relevé son taux d'intérêt de 0,25 à 5,375 % entre mars 2022 et septembre 2023. La forte hausse des taux d'intérêt mondiaux a exclu les gouvernements africains des marchés obligataires : les flux bruts d'obligations vers les pays d'Afrique se sont effondrés, passant de 12,1 milliards d'USD en 2016 à 1,1 milliard en 2023.

La structure des flux nets de dette extérieure pour les PFR et les PRI (pays à revenu intermédiaire) en Afrique a changé après la crise de la pandémie. Bien que les entrées nettes provenant des créanciers multilatéraux aient diminué, passant d'une moyenne de 1,3 % du PIB en 2016-2019 à 0,8 % en 2021-2023, ils continuent à jouer un rôle prédominant dans le financement des PFR d'Afrique subsaharienne (pour lesquels ils représentent plus de 70 % du financement extérieur). Viennent ensuite les bailleurs de fonds bilatéraux autres que la Chine, dont les flux de dette nette représentent près de 25 % du financement extérieur des PFR de la région. De faibles sorties nettes de dette des créanciers privés (à l'exclusion des détenteurs d'obligations) ont été enregistrées en 2021 et 2022, pour l'équivalent d'environ 0,1 % du PIB en moyenne (figure 1.36). En ce qui concerne les PRI de la région, les détenteurs d'obligations ont été la principale source de flux de dette nette en 2016-2019 (1,2 % du PIB) et ont représenté plus de 40 % du financement extérieur de ces pays. Toutefois, leur contribution a fortement diminué pour atteindre un maigre 0,1 % du PIB en 2021-2023, des sorties nettes d'obligations ayant été enregistrées en 2022 et 2023. Les créanciers multilatéraux ont légèrement augmenté leur financement aux PRI de la région, les entrées nettes de dette étant passées de 0,5 % du PIB en 2016-2019 à 0,8 % en 2021-2023 (figure 1.37). Leur

FIGURE 1.36 : Flux nets de dette extérieure PGE vers les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, 2010-2023 (en pourcentage du PIB)

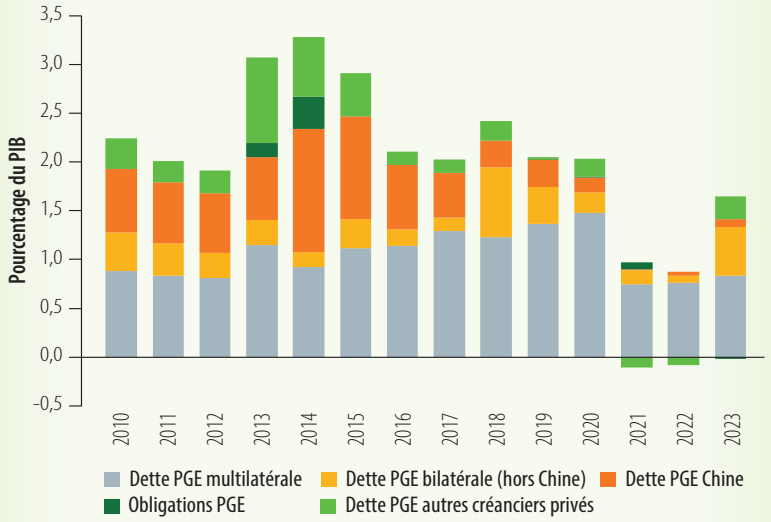

FIGURE 1.37 : Flux nets de dette extérieure PGE vers les pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne, 2010-2023 (en pourcentage du PIB)

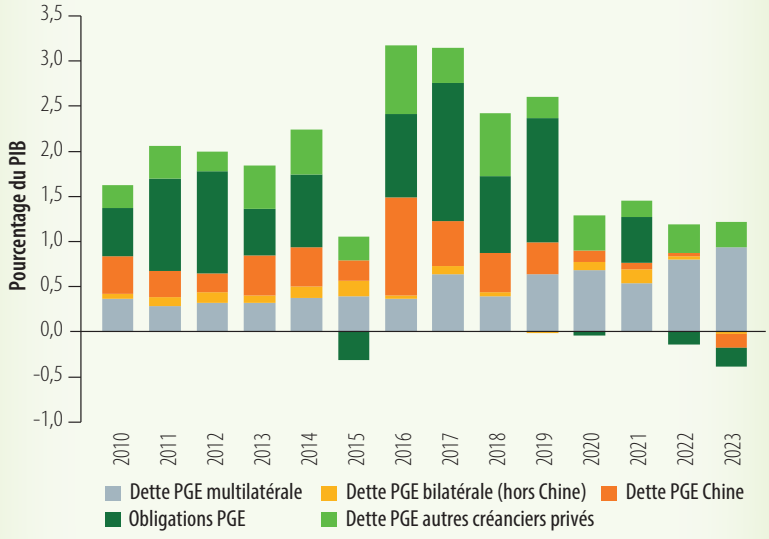

Source : Calculs fondés sur les données des Statistiques de la dette internationale, Banque mondiale, 2024.

Note : PIB = produit intérieur brut ; PGE = publique et garantie par l'État.

part dans le financement des PRI de la région a bondi de 18 % en 2016-2019 à 68 % en 2021-2023.

FIGURE 1.38 : Risque de surendettement extérieur dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2012-2024

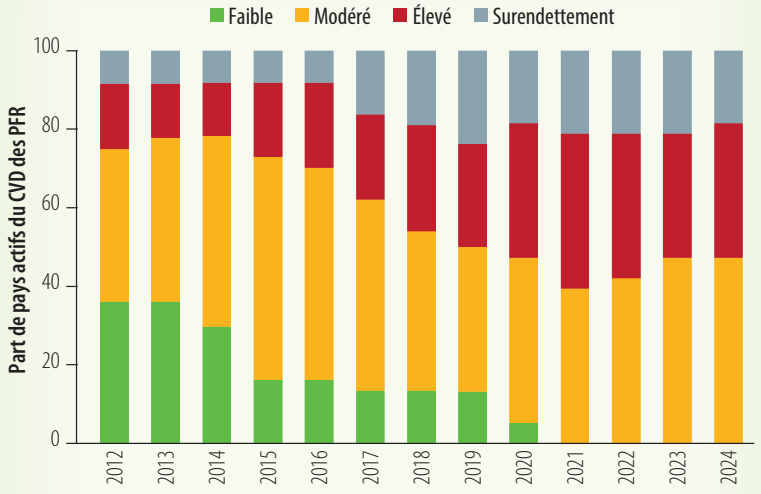

Source : Calculs effectués d'après la base de données du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international fin décembre 2024.
Note : CVD-PFR = Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu.

Les risques de surendettement en Afrique subsaharienne ont connu une hausse spectaculaire depuis 2012. Le pourcentage de pays surendettés ou risquant de l'être est passé de 25 % en 2012 à 50 % en 2019 (figure 1.38). La crise a atteint son paroxysme en 2021, lorsque 61 % des pays présentaient un risque élevé de surendettement ou se trouvaient en situation de surendettement, avec un record de 39 % de pays à risque élevé. Bien que la période 2022-2024 ait marqué une certaine stabilisation, avec des niveaux combinés de risque élevé et de surendettement de 53 %, aucun pays de la région n'a été classé comme à faible risque depuis 2021. En décembre 2024, 18 % des pays étaient en situation de surendettement, 34 % présentaient un risque élevé et 47 % un risque modéré, ce qui marque une détérioration considérable par rapport à la stabilité relative du début des années 2010.

Les niveaux d'endettement et la charge du service de la dette ayant augmenté, certains pays sont confrontés à des situations non viables. La pandémie a poussé les déficits budgétaires persistants de ces pays vers un point de basculement, en les menant à une perte d'accès au marché qui a au final exigé un défaut de paiement et une restructuration de la dette. Fin 2024, le Tchad, le Ghana et la Zambie ont achevé ou pratiquement achevé une restructuration complète de leur dette au titre du Cadre commun approuvé par le Groupe des Vingt, tandis que ce processus est en cours en Éthiopie. Le Ghana et la Zambie ont convenu d'un échange d'euro-obligations et signé des protocoles d'accord bilatéraux avec tous les pays, dans le contexte de la mise en œuvre d'une restructuration complète de leur dette au titre du Cadre commun. À la mi-mars 2025, l'Éthiopie aurait conclu un accord de principe avec les créanciers officiels sur la restructuration d'une dette de 8,4 milliards d'USD. Cet accord lui permettrait d'alléger le service de la dette de 2,5 milliards d'USD au cours de la période 2023-2028. Le Malawi a progressé dans la restructuration de sa dette extérieure avec ses principaux créanciers officiels, mais les négociations avec les créanciers commerciaux se poursuivent.

De nombreux autres pays sont confrontés à de fortes pressions sur les liquidités et ont besoin de soutien pour éviter que ces pressions ne se transforment en problèmes de solvabilité. Pour faire face à ces pressions, en 2024, la Banque mondiale et le FMI ont introduit conjointement l'approche à trois piliers suivante :

- *Le pilier I* se concentre sur les réformes structurelles et la mobilisation des ressources nationales par le biais d'une assistance technique, avec le soutien d'une initiative conjointe de la Banque mondiale et du FMI qui fournit des conseils politiques ciblés.

- *Le pilier II* met l'accent sur le soutien financier externe d'institutions financières internationales et de partenaires de développement, en reconnaissant qu'il faut du temps pour que les réformes structurelles produisent des résultats. La Banque mondiale offre ainsi un financement concessionnel par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement aux pays à faible revenu confrontés à des problèmes de liquidité.
- *Le pilier III* s'attaque au fardeau du service de la dette qui pèse sur les pays, grâce à des solutions innovantes telles que des instruments de partage des risques pour attirer l'investissement privé, des opérations de gestion du passif, des échanges de créances contre des programmes de développement et des rachats de dette. Parmi les innovations notables, citons les clauses de dette résiliente au changement climatique qui offrent des reports de paiement en cas de catastrophes naturelles (au bénéfice de 45 petites îles et États) et le cadre d'échange de créances contre des programmes de développement dans l'opération de conversion de dettes de la Côte d'Ivoire en 2024, qui permettra à ce pays d'économiser environ 330 millions d'euros sur le service de la dette.

Des opérations de gestion de passif sur le marché (LMO – Liability market operations*) visant à réduire les pressions sur les liquidités et à améliorer le profil de la dette ont été menées au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Kenya.* Par exemple, la Côte d'Ivoire a achevé une émission et un rachat d'euro-obligations début 2024 et a mis en œuvre le premier échange de créances contre des programmes de développement garanti par la Banque mondiale. Cela a permis au pays de racheter une dette coûteuse et de la remplacer par des créances moins chères et partiellement garanties. En janvier 2024, le Bénin a levé 500 millions d'USD par le biais d'euro-obligations libellées dans cette monnaie et a obtenu un prêt commercial de 500 millions d'euros soutenu par une garantie à l'appui de réformes de la Banque mondiale. Le pays a utilisé 250 millions d'euros de ce prêt pour une LMO de rachat d'une partie de ses euro-obligations 2032. Le Kenya a combiné une nouvelle émission d'obligations en février 2024 avec un soutien multilatéral pour exécuter un rachat partiel de la grande échéance de 2024. Le Gabon a conclu un rachat anticipé de son euro-obligation de juin 2025 (605 millions d'USD) en deux opérations, la première en novembre 2024 (290 millions d'USD) et la seconde en février par le biais d'un placement privé.

Enfin, la Politique de financement du développement durable (SDFP – *Sustainable Development Finance Policy*) offre un cadre stratégique pour améliorer la gestion et la viabilité de la dette dans les pays africains. En intégrant ses principes de transparence, d'équité et de simplicité ainsi que son approche fondée sur des règles à leurs politiques nationales, les pays africains peuvent écarter la menace du surendettement et jeter les bases d'une stabilité financière et d'une croissance durables. L'adoption de la SDFP permet non seulement de relever les défis immédiats liés à la dette, mais aussi d'ouvrir la voie à un développement durable à l'avenir.

1.4 RISQUES POUR LES PERSPECTIVES

Les risques qui pèsent sur les perspectives de croissance de l'Afrique subsaharienne sont toujours orientés à la baisse. La croissance mondiale pourrait être plus faible que prévu en raison de l'incertitude accrue et de la possibilité de changements de politiques profonds et défavorables, en particulier en ce qui concerne les politiques commerciales, ce qui risque d'entraîner une fragmentation accrue des échanges et de freiner l'activité économique. Les conflits, tels qu'une escalade prolongée des affrontements au Moyen-Orient, pourraient perturber considérablement l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel, ce qui aurait un impact négatif sur l'activité économique. En outre, les pressions inflationnistes, nourries par exemple par l'inflation des prix des services, pourraient réapparaître, au-delà même des effets inflationnistes potentiels de l'intensification des restrictions commerciales et des chocs liés aux conflits. Cela a le potentiel d'entraîner un assouplissement plus lent que prévu des politiques monétaires, et donc un moindre soutien à la croissance. En outre, des phénomènes climatiques plus sévères et plus fréquents pourraient porter préjudice à l'activité à court terme, en plus d'aggraver l'insécurité alimentaire. Il existe toutefois des risques à la hausse. Une désinflation mondiale plus rapide que prévu, induite par la déflation des biens, grâce à des gains de productivité plus importants, pourrait permettre aux banques centrales d'anticiper la réduction des taux d'intérêt. En outre, la croissance dans les principales économies pourrait être supérieure aux prévisions. Par exemple, une politique budgétaire plus expansionniste et une consommation plus résiliente pourraient permettre à la croissance à court terme de dépasser les attentes aux États-Unis.

Une croissance atone dans les principales économies

Les changements de politique et l'incertitude qui persiste pourraient ralentir la croissance dans les grandes économies, notamment aux États-Unis et en Europe. Cela risque de freiner l'activité économique et de perturber les flux financiers vers les pays d'Afrique subsaharienne. En Chine, une croissance plus faible que prévu, en raison d'une demande globale en berne et de la crise des marchés immobiliers, aurait un impact négatif sur la demande mondiale de métaux et de minéraux. La baisse des cours internationaux qui en résulterait peut affecter les pays d'Afrique subsaharienne qui exportent ces produits de base. Le ralentissement de la croissance en Chine risque également de réduire les prêts et les investissements dans la région.

Des risques géopolitiques persistants qui accentuent la fragmentation des échanges

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et le conflit au Moyen-Orient suscitent des craintes concernant les chaînes d'approvisionnement mondiales et le risque de bonds soudains des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie. Les mesures prises par les décideurs africains pour faire face aux risques liés à la sécurité alimentaire et énergétique pourraient être limitées par la marge de manœuvre budgétaire restreinte de nombreux gouvernements de la région. La fragmentation croissante du commerce mondial, conséquence de ces conflits et des nombreux changements de politique commerciale, peut potentiellement limiter la diversification des produits et des marchés pour les exportations africaines (annexe 1A). Elle risque également de restreindre les sources d'intrants intermédiaires, ce qui augmenterait le coût des biens importés tout au long de la chaîne d'approvisionnement et exacerberait les pressions inflationnistes.

Des politiques commerciales restrictives susceptibles d'affecter l'activité économique en Afrique

La durée et les effets des nouveaux droits de douane en cours de mise en place sont incertains. Bien que cette édition d'*Africa's Pulse* n'analyse pas les impacts potentiels des perturbations commerciales sur la croissance au niveau des pays, une analyse préliminaire suggère que pour la région dans son ensemble, les impacts indirects d'une incertitude politique prolongée pourraient être plus graves que les impacts directs. L'impact indirect peut se matérialiser de plusieurs manières. D'abord, le ralentissement de la croissance des principaux partenaires commerciaux risque d'affecter la demande d'exportations des pays africains, en

particulier pour les exportateurs de matières premières, en raison de leur vulnérabilité aux fluctuations des cours internationaux. Cela pourrait également réduire les flux d'investissements étrangers et d'aide publique au développement. Ensuite, le resserrement de la politique monétaire dans les principales économies mondiales, pour lutter contre l'inflation induite par les droits de douane, pourrait conduire de nombreux pays africains, en particulier les marchés émergents et frontières, à être exclus des marchés financiers mondiaux. Dans les pays à faible revenu, l'impact des politiques restrictives risque d'être aggravé par la perte de l'aide publique au développement, avec des effets néfastes sur les résultats sanitaires et sociaux, ainsi que de graves conséquences humanitaires. Face à un environnement commercial incertain,[38] les gouvernements africains peuvent avoir recours à une série de réponses potentielles (encadré 1.1).

ENCADRÉ 1.1 : Naviguer dans un paysage commercial mondial incertain

Alors que les changements de la dynamique commerciale provoquent une incertitude politique dans le monde entier, l'Afrique subsaharienne dispose d'options pour réduire l'impact de l'augmentation des droits de douane.

La région a exporté pour environ 18,5 milliards d'USD de marchandises vers les États-Unis en 2023, ce qui ne représente qu'environ 5 % des exportations totales de l'Afrique subsaharienne et 1 % des importations totales vers les États-Unis. Bien que les exportations de la région soient globalement peu exposées au marché américain, certains pays et secteurs risquent d'être affectés de manière disproportionnée. Les impacts potentiels des changements tarifaires annoncés en avril sont encore inconnus, mais ils varieront selon les pays et les secteurs dans la région (figure B1.1.1).

FIGURE B1.1.1 : Exposition des pays d'Afrique subsaharienne aux changements de la politique commerciale des États-Unis

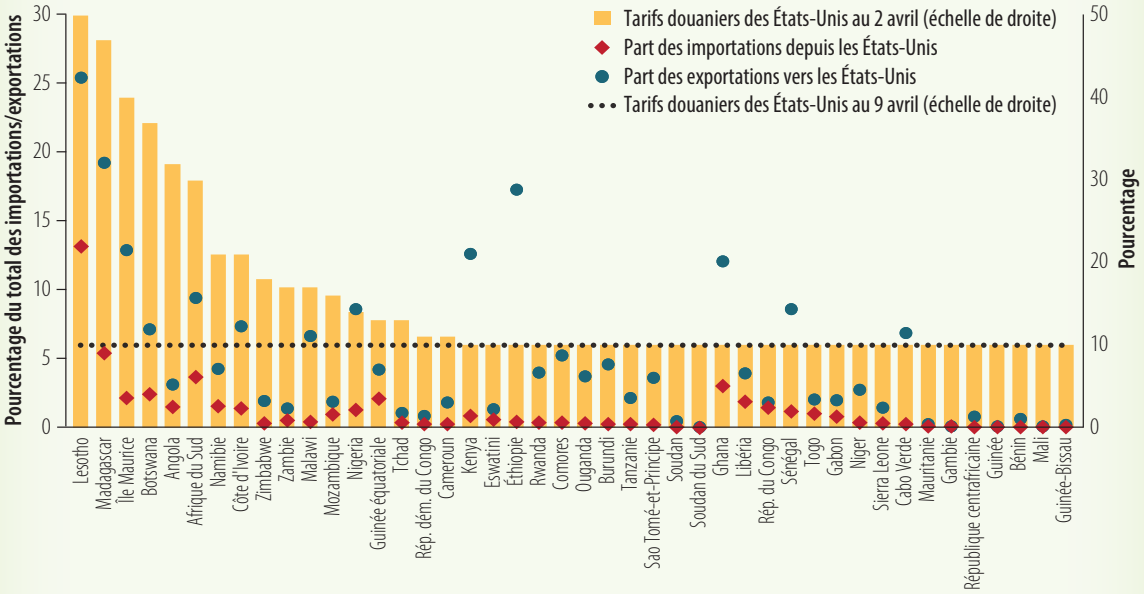

Sources : Base Comtrade de l'ONU ; Solution commerciale intégrée mondiale ; Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale.

Remarque : Les données sur les tarifs réciproques proviennent des rapports des médias américains du 2 avril 2025. Les valeurs des exportations et des importations sont des moyennes pour 2022-2023.

Le sous-continent pourrait éventuellement atténuer l'impact avec une expansion vers de nouveaux marchés et un approfondissement des échanges avec d'autres marchés existants. Ces options peuvent se heurter à des vents contraires, car la hausse des droits de douane risque (1) de freiner l'activité économique dans les destinations d'exportation actuelles et potentielles de la région et (2) d'accroître la concurrence régionale dans la recherche de nouveaux marchés. Une autre solution serait que les pays d'Afrique subsaharienne choisissent d'abaisser les droits de douane et d'autres barrières commerciales

38 Les droits de douane récemment imposés aux pays africains mettent effectivement fin à l'accès commercial préférentiel via la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (African Growth and Opportunities Act), qui devait expirer en septembre 2025.

sur les importations vers la région. Cette ouverture commerciale réduirait les recettes fiscales des gouvernements africains, mais elle pourrait être compensée par une augmentation de la productivité dans les industries qui dépendent des intrants importés.

Dans l'ensemble, il est considéré que la libéralisation universelle du commerce a des effets positifs sur l'activité économique. Les simulations de modèles macroéconomiques mondiaux suggèrent que la croissance mondiale serait réduite de 0,2 point de pourcentage (par rapport à un scénario de référence) en 2025 si les États-Unis augmentaient les droits de douane pour tous leurs partenaires commerciaux, en l'absence de mesures de rétorsion. Dans ce scénario, la croissance des pays en développement serait inférieure de 0,1 point de pourcentage. Si des mesures de rétorsion proportionnelles étaient imposées par les partenaires commerciaux, l'impact négatif sur la croissance mondiale et celle des pays en développement serait plus important, respectivement de 0,3 et 0,2 point de pourcentage.[a]

a. Banque mondiale (2025).

Un ralentissement du processus de désinflation mondiale

La désinflation mondiale semble se ralentir, avec une convergence des taux d'inflation vers les cibles plus lente que prévu pour certaines grandes économies. Un ralentissement par rapport aux prévisions de l'ajustement des taux directeurs dans le monde aurait un impact négatif dans la région sur la dynamique de la dette, notamment sur le coût du service de la dette. Faire face à des obligations de service de la dette élevées est particulièrement difficile pour les pays dont la part de créances extérieures est importante et qui dépendent de l'aide étrangère. En décembre 2024, plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'Association internationale de développement présentaient un risque élevé de surendettement ou se trouvaient en situation de surendettement. Un resserrement des conditions financières mondiales résultant de taux d'intérêt mondiaux « plus élevés pour plus longtemps » ne renforcerait pas seulement le dollar américain, mais augmenterait également le coût des emprunts extérieurs, ce qui mettrait en péril la viabilité de la dette publique dans les économies africaines.

Des incertitudes quant aux décaissements et au déploiement de l'aide étrangère

Les risques commerciaux et monétaires sont aggravés par la contraction de l'aide mondiale. Sur ce front, la tendance à la baisse de l'aide internationale au développement est susceptible d'avoir un impact désastreux sur les vies et les pays africains. Les décaissements de l'aide publique des États-Unis servaient principalement à financer des interventions d'urgence[39] et à gérer des programmes de santé à grande échelle en Afrique subsaharienne. Les pays de la région où l'incidence du VIH/SIDA et du paludisme est élevée, ainsi que ceux qui comptent un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, seront les plus touchés par la suspension de l'aide (figure 1.39). Pour pallier les déficits de financement des budgets de santé et d'intervention d'urgence, il faudra mobiliser les ressources nationales et la coopération internationale à court terme.

Alors que les États-Unis reviennent sur leurs programmes d'aide, d'autres bailleurs de fonds sont appelés à combler le déficit de financement, mais les perspectives restent incertaines. Plusieurs pays européens ont annoncé d'importantes coupes budgétaires, réduisant ainsi le financement du développement et en particulier les fonds destinés aux organisations non gouvernementales (ONG) internationales et au travail humanitaire. D'autres ont cessé de financer les activités de plaidoyer des ONG en Afrique. Les réductions des budgets pluriannuels et la diminution des engagements reflètent également une contraction continue des contributions des bailleurs de fonds mondiaux.

39 L'intervention d'urgence comprend l'assistance pour faire face aux catastrophes naturelles (inondations, tempêtes et sécheresses, entre autres), la prévention de la malnutrition aiguë et du retard de croissance, la préparation et la réponse face aux épidémies de maladies infectieuses, ainsi que les programmes d'aide humanitaire.

FIGURE 1.39 : Décaissements au titre de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique subsaharienne, 2023

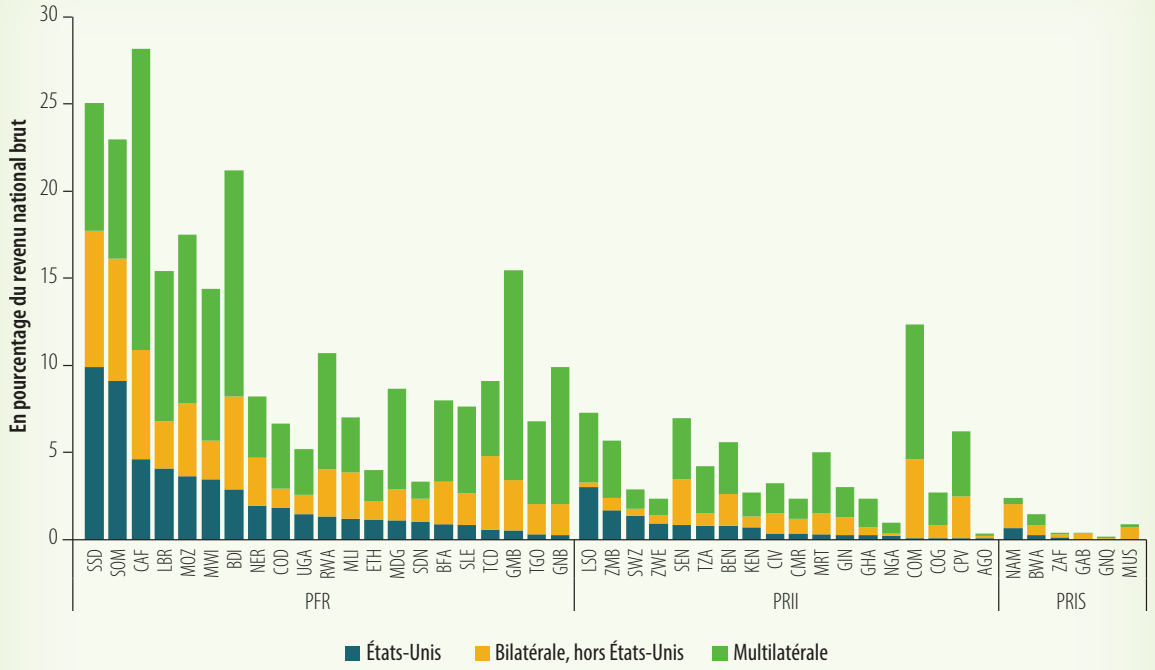

Source : Mitchell et Hughes, 2025.

Note : Pour une liste des codes de pays, voir https://www.iso.org/obp/ui/#search. PFR = pays à faible revenu ; PRII = pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure ; APD = aide publique au développement ; PRIS = pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure.

L'instabilité politique, les conflits et la violence

Un nombre record d'élections présidentielles, parlementaires et locales ont eu lieu en Afrique et dans le reste du monde au cours de l'année écoulée. Les résultats électoraux au Botswana, au Ghana et en Afrique du Sud ont reflété la frustration des citoyens face au manque de services fournis et d'opportunités économiques sur le marché. De plus en plus, la population attend des nouveaux élus qu'ils créent plus d'emplois de meilleure qualité, qu'ils améliorent la santé et les niveaux de vie, et qu'ils assurent l'ordre et la sécurité au sein de la société. Si ces nouveaux gouvernements ne parviennent pas à élaborer un programme pour s'attaquer aux contraintes structurelles qui pèsent sur la croissance inclusive de la région, un cycle d'insatisfaction, de protestations et de troubles civils s'ensuivra.

Plusieurs élections générales auront lieu dans les pays de la région cette année, notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Malawi et en Tanzanie. Les campagnes de désinformation, en particulier celles menées par des acteurs externes, poursuivront les tentatives de manipulation et d'interférences dans la région, en particulier dans les zones touchées par la fragilité et les conflits. Dans ce contexte, les gouvernements doivent contrecarrer la progression de ces campagnes grâce à des interventions en faveur de la transparence, en autonomisant les citoyens et en soutenant le rôle des médias.[40]

La section spéciale de cette édition d'*Africa's Pulse* fait valoir que l'incapacité de l'État à remplir ses fonctions de base (y compris la paix, la sécurité et la stabilité économique) et à fournir un environnement susceptible de créer des emplois et des opportunités économiques pour sa population, en conjonction avec l'ascension des groupes armés non étatiques, est allée de pair avec la militarisation de la politique et la multiplication des coups d'État depuis le début de cette décennie. Les faits montrent que le type de violence prévalent

40 Centre d'études stratégiques de l'Afrique (2024).

dans la région a évolué en passant d'une violence interétatique à une violence intraétatique perpétrée par des groupes terroristes, des réseaux criminels, des groupes d'autodéfense, des milices ethniques et des insurgés.[41]

FIGURE 1.40 : Évènements violents en Afrique subsaharienne, 2016-2025

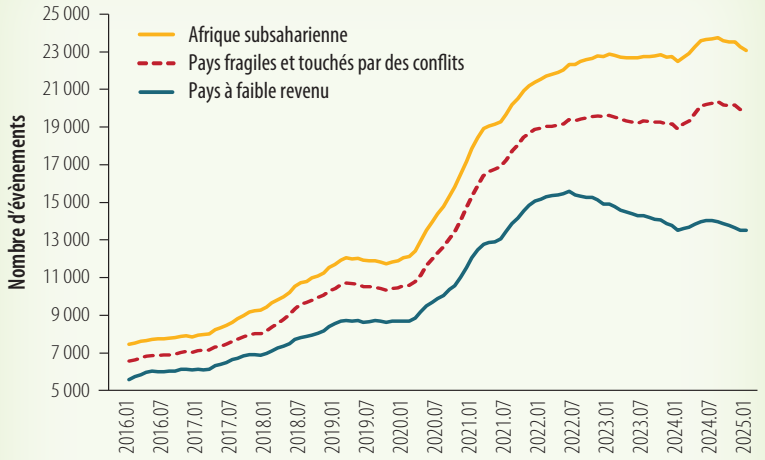

Sources : Armed Conflict Location and Event Data ; EM-DAT : Base de données internationale sur les catastrophes.

Note : La figure 1.40 montre le nombre d'évènements violents (moyenne sur 12 mois), y compris les batailles, les explosions, les émeutes et les violences contre les civils. La dernière observation date de février 2025.

Dans certaines régions du sous-continent, les conflits et la violence se sont aggravés l'année dernière et au début de cette année (figure 1.40). La guerre civile au Soudan dure depuis près de deux ans et prélève un lourd tribut sur les vies et les moyens de subsistance. On estime à 12,9 millions le nombre de personnes déplacées depuis que la guerre a éclaté en avril 2023. En raison de la précarité de la production et de l'approvisionnement des aliments, plus de la moitié de la population souffre d'une grave insécurité alimentaire. Dans l'est du Congo, les hostilités entre les troupes congolaises et les rebelles du M23 se sont intensifiées, ces derniers ayant pris le contrôle des villes de Goma et de Bukavu. Les campagnes de désinformation sur les médias sociaux ont également amplifié le risque d'une montée de la violence dans ces pays, avec une possible contagion aux pays voisins. En outre, le nombre de victimes des insurgés islamistes s'est maintenu à un niveau record en 2024, le Sahel concentrant plus de la moitié de toutes leurs activités sur le sous-continent en 2024. Les groupes islamistes, tels que la coalition Jama'at Nusrat al Islam wal Muslimin et l'État islamique dans le Grand Sahara, ont intensifié leurs attaques et étendu leur contrôle territorial au Burkina Faso, au Mali et au Niger.[42] La montée des conflits s'est accompagnée d'une insécurité alimentaire aiguë et de la multiplication rapide des urgences alimentaires. Des estimations récentes suggèrent qu'environ 120 millions d'Africains sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, dont 80 % vivent dans des pays en proie à des conflits.[43]

Le changement climatique et les évènements météorologiques extrêmes

Ces dernières années, l'Afrique subsaharienne a été frappée par la hausse des températures, l'irrégularité des précipitations et de nombreux évènements météorologiques extrêmes (figure 1.41). Dans une grande partie de l'Afrique centrale et de l'Ouest, des précipitations sans précédent entre juillet et septembre 2024 ont entraîné des inondations dévastatrices au Tchad, au Cameroun, au Niger et au Nigeria. En août 2024, de fortes pluies ont provoqué des inondations généralisées dans de nombreuses régions du Soudan. La saison des pluies s'est poursuivie jusqu'en octobre 2024, avec des précipitations supérieures à la moyenne dans plusieurs États, ce qui a entraîné de nouvelles crues soudaines et des inondations fluviales. L'impact sévère des inondations a été particulièrement amplifié dans ce pays en raison de la crise humanitaire complexe causée par la guerre civile, ce qui a mis à rude épreuve la capacité de réponse des organisations d'aide.

41 Isser et coll. (2024).
42 Centre d'études stratégiques de l'Afrique (2024).
43 IPC-CH (2025).

FIGURE 1.41 : Part de la population affectée par des évènements météorologiques extrêmes, 2000-2024 (en pourcentage)

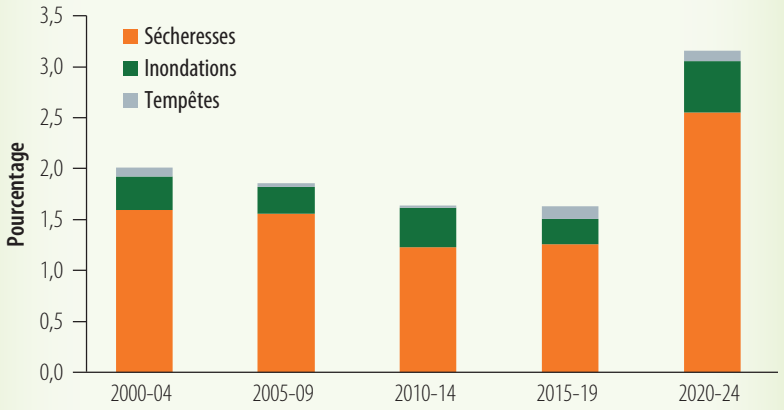

Source : EM-DAT : Base de données internationale sur les catastrophes.

Note : La figure 1.41 indique le pourcentage de la population affectée. La dernière observation date de décembre 2024. EFC = États fragiles et en situation de conflit ; PFR = pays à faible revenu ; ASS = Afrique subsaharienne.

Les précipitations irrégulières en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les pays producteurs de cacao que sont la Côte d'Ivoire et le Ghana, affectent la régénération et la floraison des arbres et mettent en péril le développement des cultures de cacao de milieu d'année, qui doivent être récoltées en avril. Les conditions de culture imprévisibles ont un impact négatif non seulement sur les récoltes et les prix du cacao, mais aussi sur les stocks des marchés de Londres et de New York. Les prévisions météorologiques actuelles annoncent des précipitations inférieures à la moyenne dans la plupart des régions de la Corne de l'Afrique entre mars et mai 2025, avec des perturbations prévues de la production agricole, la disponibilité de l'eau et la sécurité alimentaire.[44]

En moyenne, la réponse aux évènements climatiques extrêmes mobilise jusqu'à 9 % des budgets des gouvernements africains et entraîne des pertes de 2 à 5 % de l'activité économique. On estime que l'adaptation au changement climatique coûtera entre 30 et 50 milliards d'USD par an au cours de la prochaine décennie, soit environ 2 à 3 % du PIB de l'Afrique subsaharienne.[45] L'impact de la fréquence et de la gravité accrues des évènements climatiques devrait toucher les segments les plus pauvres de la population de manière plus que proportionnelle dans la région, en nuisant aux rendements des cultures et à l'approvisionnement en nourriture et en exacerbant les problèmes de sécurité alimentaire.

44 ICPAC (2025).
45 OMM (2024).

Section 2. Améliorer l'action des pouvoirs publics en faveur des citoyens

Les pouvoirs publics africains se trouvent dans une situation difficile : ils doivent faire face à des troubles sociaux croissants qui nécessitent une meilleure sécurité, des services de base et l'accès à des opportunités économiques, alors que la dette publique augmente. Il n'existe pas de solution miracle pour améliorer les performances des pouvoirs publics. Pour briser le cycle de la méfiance entre les citoyens et leurs pouvoirs publics, ces derniers doivent changer la façon dont ils s'occupent de leurs citoyens, en renforçant la confiance du public grâce à des services efficaces et à des réglementations équitables.[1] L'atteinte de cet objectif passe d'abord par des services de sécurité et de justice qui garantissent un environnement pacifique et équitable permettant aux citoyens de prospérer.

Pour améliorer les services et la réglementation du marché, il faut aborder les préoccupations selon lesquelles les politiques et les actions publiques servent les intérêts des riches et des personnes ayant des relations politiques au détriment de l'ensemble de la population. Au regard des niveaux de croissance actuels et des budgets publics tendus, le gaspillage de ressources attribuable à la mauvaise gouvernance n'a pas sa place.

Cette section met en évidence les liens entre le mécontentement croissant des citoyens en Afrique et le rôle de l'inclusion et de la responsabilité dans la manière dont les pouvoirs publics mènent des actions en faveur des citoyens. Le point de départ est le contexte urgent de troubles sociaux croissants, d'instabilité politique et de stagnation des opportunités économiques. La section montre ensuite comment une politique plus inclusive et plus responsable peut contribuer à rompre ces dynamiques négatives. Bien qu'il n'existe pas de solution miracle à la rupture du contrat social, le fait de veiller à ce que les États soient mieux protégés contre l'accaparement des ressources par les élites et la maximisation des rentes permettra aux pouvoirs publics d'être plus réceptifs aux demandes du citoyen ordinaire, qui souhaite de meilleurs services et de meilleures opportunités économiques. Cette section préconise de mettre l'accent sur deux moyens par lesquels les pouvoirs publics interagissent régulièrement avec les citoyens : fournir des services de qualité grâce à une fiscalité plus équitable et créer un environnement sûr et juste pour que les entreprises puissent prospérer.

2.1 LE CONTEXTE : UN MÉCONTENTEMENT CROISSANT DÛ À LA MÉDIOCRITÉ DES RÉSULTATS DES POUVOIRS PUBLICS

Les manifestations de citoyens reflètent une demande pour plus d'opportunités et une meilleure gestion des ressources publiques.

Les troubles sociaux se multiplient sur le continent. Bien que la plupart soient pacifiques, les manifestations de masse ont connu une augmentation exponentielle au cours des 20 dernières années (figure 2.1). L'augmentation des manifestations s'est accélérée depuis le début des années 2010, augmentant de 12 % en moyenne chaque année sur une décennie. Des événements particulièrement importants et durables ont lieu sur tout le continent depuis 2019, facilités par la diffusion des technologies de l'information et de la communication (encadré 2.1). Des manifestations ont eu lieu à tous les niveaux de développement économique, dans tous les types de régimes politiques et dans tous les pays, notamment en Afrique du Sud, au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, au Kenya, au Mozambique, au Nigeria, au Sénégal et au Soudan. En 2024, 7 224 manifestations ont été recensées dans la région, dont 5 911 protestations et 1 313 émeutes,[2] contre 2 780 dix ans plus tôt.

Bien que les manifestations aient tendance à être des événements très localisés, elles sont toutes déclenchées, dans une certaine mesure, par le mécontentement des citoyens face à leurs moyens de subsistance, notamment le coût de la vie, les possibilités d'emploi et l'accès aux services publics. Les

1 Cloutier et al. (2021).
2 Données sur les lieux et les événements des conflits armés.

FIGURE 2.1 : Manifestations en Afrique subsaharienne, 2000-24

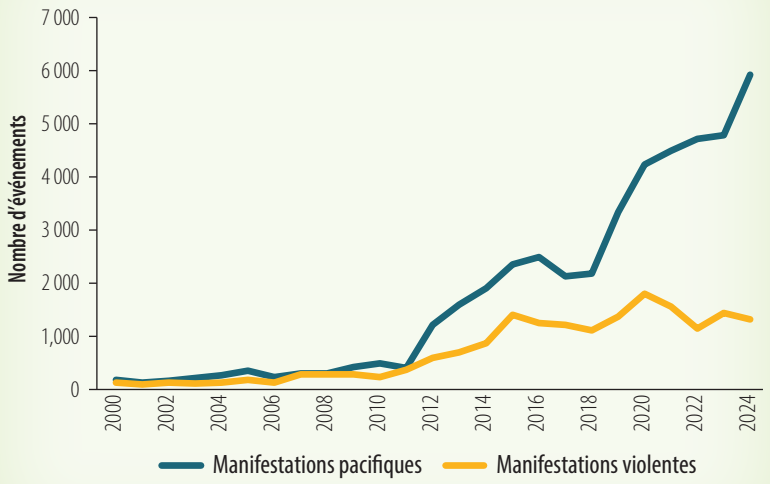

Source : Données sur les lieux et les événements des conflits armés, février 2025.

citoyens africains considèrent le chômage, une meilleure gestion de l'économie et l'accès aux services de santé comme des priorités politiques absolues et ne sont pas satisfaits de la gestion de ces questions par les pouvoirs publics. Selon l'Afrobaromètre, 66 % des personnes interrogées pensent que leur pays va dans la mauvaise direction, [3] et plus de la moitié d'entre elles ont une opinion négative de leurs conditions de vie personnelles.[4] Les manifestants attribuent régulièrement le manque d'opportunités auquel ils font face à la mauvaise gestion économique des pouvoirs publics, à la corruption et à leur incapacité à jouer leur rôle de redistribution. En 2024, les manifestations de jeunes au Botswana, au Kenya et en Ouganda ont mis l'accent sur la corruption comme principal grief, et les manifestants au Ghana et au Nigeria ont dénoncé principalement la mauvaise gestion économique et les décisions fiscales qu'ils percevaient comme injustes.

ENCADRÉ 2.1 : Technologie et action collective

Le développement des technologies de l'information et de la communication peut faciliter l'action collective, mais l'utilisation des téléphones portables et des réseaux sociaux peut aussi se retourner contre les manifestations civiles. Dans de nombreux cas à travers le continent, les réseaux sociaux ont joué un rôle dans la facilitation de l'organisation de manifestations sociales et l'amplification de leur impact. Par exemple, la manifestation #EndSARS au Nigeria a appelé à la dissolution de la Brigade spéciale de répression des vols, qui était connue pour ses brutalités policières, et a conduit à son démantèlement effectif. La campagne #StopGBV contre les violences basées sur le genre en Afrique du Sud a placé les questions de genre au premier plan des discussions politiques dans le pays. En période de récession économique, lorsque les griefs augmentent et que le coût de la participation diminue, les téléphones portables jouent un rôle déterminant dans les mobilisations de masse, car ils améliorent l'accès aux informations sur les conditions économiques et la participation aux manifestations.[a]

Néanmoins, dans un certain nombre de pays, le rôle des réseaux sociaux reste limité par des réglementations restrictives et une répression pure et simple, et l'accès à la technologie numérique est très limité dans certains endroits. En moyenne, 36 % des personnes utilisent Internet dans la région, avec des variations et des écarts importants entre les zones rurales et urbaines.[b] En outre, la technologie peut également être utilisée à des fins de surveillance et de contrôle par les pouvoirs publics, et des acteurs et des instigateurs étrangers peuvent tirer parti de ces outils pour diffuser des informations erronées et susciter la méfiance.

a. Manacorda et Tesei (2020).
b. Banque mondiale (2021).

3 Données de l'Afrobaromètre couvrant 39 pays (https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2024/08/AD833-PAP17-Africans-priorities-for-government-action-and-how-they-are-changing-Afrobarometer-7aug24.pdf).

4 https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2024/05/AD807-PAP15-Africans-bleak-views-of-economic-conditions-match-escalating-poverty-Afrobarometer-26may24-rev22jan25.pdf.

Sur le continent africain, 2024 a été une année de manifestations de jeunes. Il est essentiel de prendre leurs revendications au sérieux face à la transition démographique et à la migration des jeunes. Les jeunes sont plus qualifiés, plus au chômage et plus méfiants à l'égard des institutions que le reste de la population adulte. Leurs modes d'engagement politique sont également distincts– ils sont moins actifs dans les partis politiques et les élections mais plus susceptibles de s'engager dans des manifestations et des modes alternatifs d'action collective. La croissance rapide de la population en âge de travailler, de 3 % par an en moyenne depuis la fin des années 2000, ne s'est pas accompagnée d'une croissance de l'emploi équivalente. En outre, la population des jeunes (âgés de 15 à 34 ans) devrait presque doubler, passant de 499 millions en 2024 à 846 millions en 2050.[5]

Les citoyens se mobilisent également en période électorale. On observe une tendance au renforcement de la responsabilité électorale sur l'ensemble du continent. Au cours des deux dernières décennies, des élections multipartites ont été organisées à plusieurs reprises et les indices de démocratie se sont améliorés.[6] Dans une certaine mesure, la démocratie électorale qui a vu le jour lors de la troisième vague de démocratisation dans les années 1990 a démontré sa relative durabilité. Les élections sont régulièrement contestées, les renouvellements pacifiques deviennent courants et des progrès ont été réalisés en matière de liberté d'expression et de liberté de la presse.

Ces dernières années, des élections très contestées ont donné lieu à des manifestations de grande ampleur au Mozambique, au Sénégal et en Ouganda. Des manifestations post-électorales ont même eu lieu en Angola, au Tchad et au Zimbabwe, où les sphères publique et politique sont étroitement réglementées. Ces manifestations ont joué un rôle essentiel pour faire respecter les règles du jeu électoral par les dirigeants. En outre, le Kenya et le Malawi ont réussi à surmonter des contestations constitutionnelles d'élections frauduleuses. Les élections de 2024 reflètent ces progrès et leurs limites : sur les 17 élections prévues en Afrique, 13 ont eu lieu et quatre ont été reportées. Les candidats sortants ont remporté les élections dans sept pays, de nouveaux dirigeants de partis déjà au pouvoir ont été élus dans six pays et le pouvoir a été transmis à un parti d'opposition dans quatre pays.[7]

L'incapacité des institutions à répondre aux attentes de la société risque de transformer l'engagement civique en méfiance, en radicalisation et en violence

La mobilisation sociale et électorale peut être un puissant vecteur de changement positif. Elles peuvent inciter les pouvoirs publics à répondre aux demandes des citoyens en matière de sécurité et de services. Bien qu'elles témoignent d'une certaine réactivité institutionnelle, les manifestations et les élections n'ont généralement pas permis de répondre durablement aux revendications économiques. Dans plusieurs cas, leur incapacité à répondre aux demandes des citoyens a affaibli la légitimité des États et créé les conditions propices à l'instabilité et à la violence. Cette détérioration du contrat social s'est accompagnée d'un déclin de la confiance dans les gouvernements élus (figure 2.2). Elle contribue également à expliquer le soutien d'une partie de la population aux récents coups d'État militaires. Si ces coups d'État étaient fréquents à l'époque post-indépendance, leur nombre avait considérablement diminué dans les années 2000. Dans les années 2010, un seul coup d'État réussi a été recensé par an. Toutefois, depuis 2020, le continent a connu une résurgence des coups d'État militaires, avec neuf coups d'État réussis, en raison des tensions et des conflits croissants entre les groupes d'élite concurrents. Lorsqu'ils ont abouti, ces coups d'État ont ramené les militaires au pouvoir, comme au Burkina

5 Ces chiffres concernent l'ensemble du continent africain. Abdel Jelil et al. (à paraître).

6 Cependant, les élections restent vulnérables à la manipulation dans de nombreux pays, et les dispositions constitutionnelles protégeant la démocratie électorale sont menacées par des reculs autoritaires. Ces dernières années ont notamment été marquées par des modifications des limites de mandats. En outre, les progrès demeurent limités en raison de contre-pouvoirs faibles et de schémas persistants de concentration du pouvoir et d'exclusion. Après une amélioration initiale des contre-pouvoirs dans les années 1990, le niveau de contrainte exercé par les contre-pouvoirs judiciaires, législatifs et constitutionnels a stagné.

7 Pour plus de détails, voir Fondation Mo Ibrahim (2024).

FIGURE 2.2 : Confiance des citoyens dans les institutions publiques, 2005-23

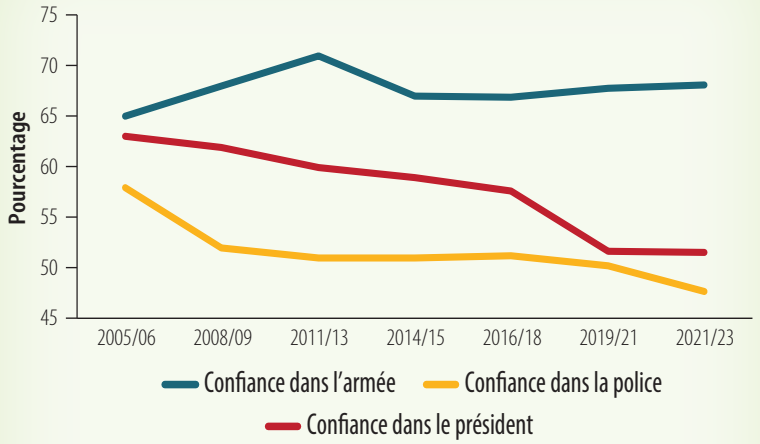

Source : Base de données Afrobarometer, https://www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Note : L'axe des ordonnées représente la proportion des personnes interrogées qui ont assez ou beaucoup confiance en l'institution concernée. L'échantillon comprend 16 pays : Bénin, Botswana, Cabo Verde, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar (sauf 2019-21), Malawi, Mali, Namibie, Nigeria, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Faso, au Gabon, en Guinée, au Mali et au Niger, alimentant un retour à la militarisation qui a dominé la politique africaine dans les années 1970. Malgré la préférence marquée des citoyens pour les formes démocratiques de gouvernement dans les résultats des sondages, certains coups d'État militaires ont bénéficié d'un soutien populaire et de manifestations publiques en faveur du changement, du moins dans un premier temps, signe de la désillusion des citoyens à l'égard des promesses de leurs gouvernements élus.

L'absence de prise en compte des griefs des citoyens et de jeunes désabusés est à l'origine de l'augmentation rapide de la violence et de l'instabilité politique dans la région. L'incapacité des États à assurer la sécurité et les services a facilité la montée en puissance de groupes armés non étatiques et contribué à une forte augmentation des conflits et de la violence. Les indicateurs de stabilité politique et d'absence de violence n'ont cessé de régresser au cours des deux dernières décennies (figure 2.3). Du Sahel à la Corne de l'Afrique, les groupes extrémistes ont tiré parti des griefs des populations locales, allant de la marginalisation politique à l'absence d'ordre et de sécurité. Ces groupes ont mobilisé les populations contre l'État en utilisant des conflits existants, ce qui a donné lieu à des insurrections, à des guerres civiles et à de vastes étendues

FIGURE 2.3 : Stabilité politique en Afrique subsaharienne par rapport aux autres régions du monde, 2003-23

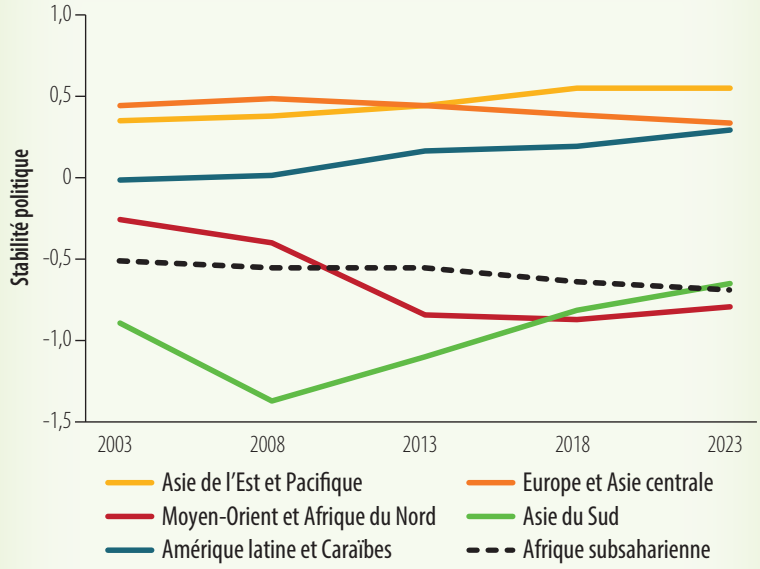

Source : Indicateurs de la gouvernance dans le monde, Banque mondiale, https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators.

Note : L'axe des ordonnées représente la stabilité politique estimée en unités normales standard, zéro correspondant à la moyenne mondiale.

de zones échappant au contrôle de l'État.[8] Le nombre de victimes des conflits entre les forces de l'État et les milices a été multiplié par 2,7 entre 2014 et 2024, passant de 12 300 à 33 300.[9] Ces conflits restent concentrés dans quelques pays, puisque les cinq pays où le nombre de victimes est le plus élevé représentent les trois quarts (74 %) du total.[10]

Le mécontentement à l'égard des pouvoirs publics est en partie alimenté par le manque d'opportunités économiques.

Le mécontentement des citoyens et l'agitation sociale trouvent leur origine dans les promesses non tenues du début des années 2000. La première décennie du millénaire a été marquée par une croissance prometteuse dans une grande partie du continent. Après deux décennies de contraction économique globale par habitant entre 1981 et 2000, le revenu réel par habitant a progressé à un taux annuel moyen de 2,4 % entre 2000 et 2014. En effet, près de la moitié des 25 pays ayant connu la croissance la plus rapide au monde entre 2000 et 2014 se trouvaient dans la région. Toutefois, à partir de 2015, une série de crises surtout d'origine externe a mis à l'épreuve les autorités publiques d'une grande partie du continent. Le ralentissement des marchés des matières premières, l'expansion de groupes internationaux violents, la pandémie de COVID-19, la hausse des prix de la dette sur les marchés mondiaux et un changement majeur dans le paysage géopolitique ont mis à l'épreuve la résilience des États. En conséquence, depuis le sommet atteint en 2014, le produit par habitant de la région s'est contracté de 1,8 %, ce qui équivaut en fait à une décennie perdue. Cette situation est survenue dans le contexte de l'entrée sur le marché du travail d'une population jeune se heurtant à un manque d'emplois de qualité.

De plus, les progrès économiques limités n'ont pas été largement ressentis, les niveaux de pauvreté et d'inégalités restant élevés. Pour chaque augmentation d'un point de pourcentage de la croissance du produit intérieur brut (PIB) dans la région, le taux de pauvreté n'a diminué que de 0,4 % et la part de travailleurs occupant un emploi salarié a augmenté de 0,04 %, ce qui reste bien en deçà de la réactivité observée dans d'autres régions du monde. Bien que le taux d'extrême pauvreté ait reculé en Afrique, il demeure à 38 %, le plus élevé de toutes les régions du monde (figure 2.4). En outre, si l'on considère des seuils de pauvreté légèrement plus élevés, les progrès ont été encore plus limités : seule une personne sur huit (12 pour cent) vit avec plus de 6,85 dollars par jour, un chiffre qui a peu évolué depuis dix ans. Il n'est donc pas surprenant que les revenus soient fortement concentrés aux niveaux les plus élevés : les 10 % les plus riches de la région reçoivent près de 56 % du revenu total, un niveau parmi les plus élevés au monde. En outre, les inégalités dans les pays n'ont pas connu une baisse importante depuis 2000.

8 Dowd (2015) ; Boly et Kere (2023).
9 Projet de données sur les lieux et les événements des conflits armés.
10 Ces cinq pays sont le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Nigeria, la Somalie et le Soudan.

FIGURE 2.4 : Manque d'opportunités dans la région

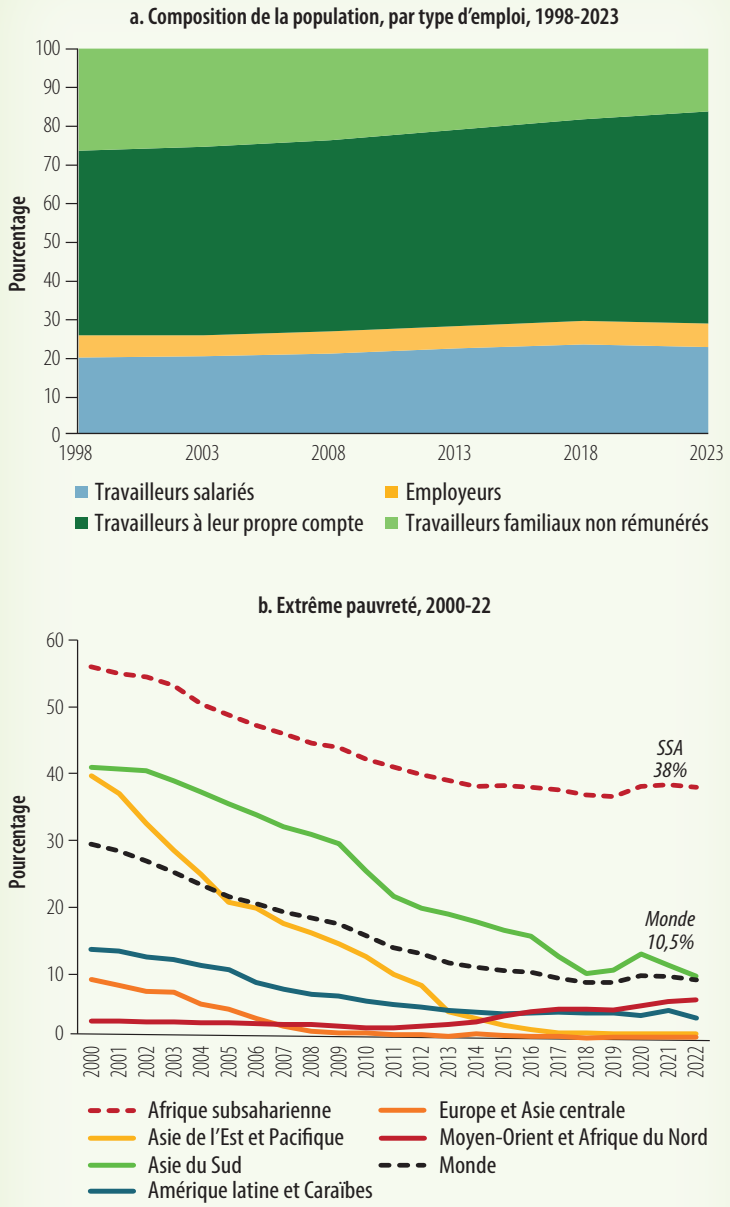

Sources : Pour le panneau a, ILOSTAT https://ilostat.ilo.org/data/. Pour le panneau b, Poverty and Inequality Platform, Banque mondiale.

Note : Dans le panneau a, les valeurs sont des estimations modélisées de l'Organisation internationale du travail. Dans le panneau b, l'axe des ordonnées est le taux de pauvreté à 2,15 USD/jour (parité de pouvoir d'achat de 2017). AFR = Afrique ; EAP = Asie de l'Est et Pacifique ; ECA = Europe et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; MNA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; SAR = Asie du Sud ; SSA = Afrique subsaharienne.

Le lien entre les griefs économiques et la stabilité politique va dans les deux sens : les rares opportunités économiques exacerbent le mécontentement politique, tandis que le risque de conflit et de violence peut gravement nuire à l'activité économique et à l'investissement. La croissance annuelle dans les pays en conflit est inférieure d'environ 2,5 points de pourcentage en moyenne, car l'impact sur le PIB par habitant augmente avec la durée du conflit.[11] En outre, l'instabilité raccourcit les horizons politiques, ce qui conduit à des décisions de politique macroéconomique sous-optimales. En outre, elle crée une volatilité des politiques et suscite des inquiétudes quant à d'éventuels revirements de politique, même en l'absence de changement politique. Cette incertitude politique réduit la consommation et l'investissement en raison de l'aversion au risque et des décisions différées. Les conflits ont également un impact négatif sur les finances publiques, notamment en réduisant les recettes et en augmentant les dépenses militaires, et incitent à un transfert de ressources au détriment des dépenses sociales.

11 Fang et al. (2020).

2.2 LA CONCENTRATION DU POUVOIR POLITIQUE N'INCITE GUÈRE À L'ACTION

Pour sortir du cycle des mauvais résultats en matière de croissance et des griefs politiques, les pouvoirs publics devront accorder la priorité à la mise en place de solutions pratiques pour leurs citoyens. Cela implique de concentrer les efforts sur les domaines dans lesquels les pouvoirs publics affectent directement la vie des gens, en fournissant des services publics de qualité et une concurrence équitablement réglementée sur le marché. Pour obtenir de tels résultats, plusieurs pouvoirs publics devront modifier leur mode de fonctionnement, en délaissant la recherche de rentes et la centralisation du pouvoir au profit d'une prestation de services et d'une surveillance du marché plus inclusives, transparentes et responsables. Cette nouvelle orientation peut inciter les pouvoirs publics à agir en invitant davantage d'acteurs censés œuvrer en faveur du changement et faire pression sur les autorités pour qu'elles répondent aux demandes d'équité et de redistribution.

Ce changement de gouvernance est essentiel pour instaurer la confiance des citoyens, renforcer le contrat social et créer des conditions propices à un engagement positif entre les citoyens et leurs autorités.[12] Bien que ce changement soit fondamental, il est aussi profond et difficile dans une région où la richesse et le pouvoir sont concentrés et où les réformateurs doivent faire face à des intérêts bien ancrés.

Les politiques exclusives sont à l'origine d'un grand nombre d'échecs des pouvoirs publics, car elles alimentent la faible croissance et les fortes inégalités.

Les pays où l'accès au pouvoir politique est concentré entre les mains de quelques personnes tendent à afficher des niveaux d'inégalité plus élevés.[13] Un écart de revenu plus important entre le premier et le dernier décile de revenu est plus fréquent dans les pays où le pouvoir est davantage concentré entre les mains des riches (figure 2.5).[14]
En revanche, une répartition plus inclusive du pouvoir favorise la représentation d'intérêts pluriels et crée des conditions politiques propices à l'utilisation des ressources publiques au profit de l'ensemble de la population.

Lorsque le pouvoir est concentré, les décideurs ont des motivations faussées les incitant à se livrer à des activités de recherche de rente, où les politiques économiques sont conçues et mises en œuvre pour privilégier les intérêts de l'élite, plutôt qu'à investir dans des opportunités de marché et d'emploi à

FIGURE 2.5 : Pouvoir inégal - Croissance inégale

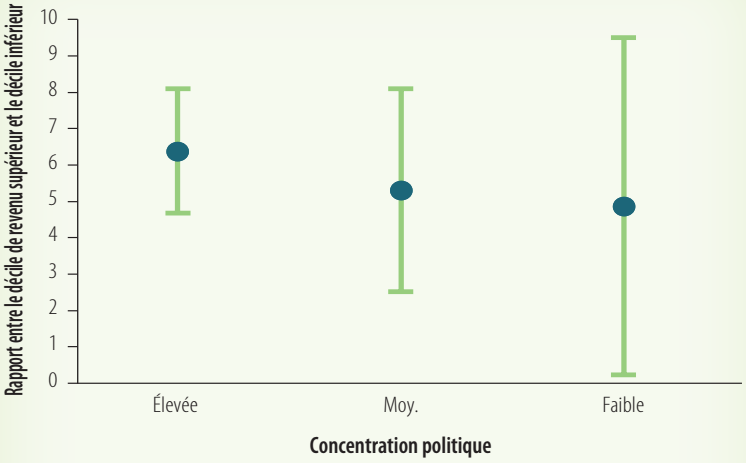

Sources : Indicateurs de pauvreté et d'inégalité de la Banque mondiale (axe des ordonnées) ; base de données V-Dem (axe des abscisses).

Note : Les points représentent les valeurs médianes et les barres les écarts-types. La « concentration politique » renvoie à l'indicateur du V-Dem « Pouvoir politique en fonction du niveau de revenu ». Dans cet indicateur, « élevé », « moyen » et « faible » correspondent respectivement aux notes 1, 2 et 3. Aucun pays de la région n'a obtenu la note 4, et un seul pays a obtenu la note 0, qui a été exclue de cette figure.

12 L'idée d'obtenir l'adhésion du public par le biais d'une prestation pratique est similaire au « compromis de développement » de Dercon (2022).

13 Acemoglu et Robinson (2012) ; Banque mondiale (2017).

14 Toutefois, cette relation n'est pas parfaite, car de nombreuses sociétés inégalitaires présentent également une faible concentration politique parmi les riches, la répartition des richesses étant plus diversifiée dans les systèmes politiques plus inclusifs.

grande échelle. En conséquence, les économies de cette nature manquent d'une base productive large et du dynamisme entrepreneurial nécessaires pour élargir les opportunités et renforcer la résilience face aux événements mondiaux. En outre, les politiques exclusives pèsent lourdement sur la qualité de la croissance et de la prestation de services.[15] Au-delà de leur impact direct sur le bien-être général, ces distorsions nuisent à la santé budgétaire des pouvoirs publics et se traduisent par des niveaux d'endettement plus élevés, mettant en péril l'avenir du continent.[16]

Des politiques plus inclusives incitent donc les pouvoirs publics à mieux répondre aux intérêts et aux besoins d'une grande partie de la population. La participation des citoyens, notamment par le biais d'élections contestées et de la mobilisation sociale, peut inciter les pouvoirs publics à répondre à leurs demandes et à offrir des opportunités et des services à une plus grande partie de la population.[17] La corruption est plus faible et la prestation de services plus efficace lorsque les dirigeants ont tout intérêt à se faire réélire.[18] De même, les dépenses militaires sont plus élevées dans les régimes autocratiques que dans les régimes démocratiques en Afrique, alors que les régimes démocratiques consacrent davantage de fonds à l'éducation et à la santé.[19]

Toutefois, ces retombées en termes de développement peuvent tarder à se matérialiser. En outre, la politique électorale peut inciter par effet pervers à investir dans le clientélisme plutôt que dans les biens publics.[20] Dans le contexte d'un financement politique mal réglementé et de la poursuite de politiques personnalisées et identitaires, les dirigeants peuvent être incités à se concentrer sur des tâches faciles et visibles ayant un impact populaire.[21] En conséquence, les réformes plus complexes et plus ambitieuses visant à fournir des biens publics peuvent être négligées. Si l'ouverture de la vie politique a un effet positif sur la croissance à long terme, cet impact est plus fort lorsque la participation politique s'accompagne de protections démocratiques, d'institutions économiques inclusives et d'une société civile engagée.[22]

Le contrôle exercé par l'opinion publique et les contre-pouvoirs solides peuvent inverser la dynamique pour qu'elle soit propice à l'efficacité.

La transparence peut inciter les pouvoirs publics à répondre aux citoyens et à limiter les possibilités de copinage et de clientélisme. Il s'agit d'un moyen important par lequel une politique inclusive peut remédier à l'incapacité des pouvoirs publics à fournir des services et des opportunités équitables. La disponibilité et l'accessibilité de l'information publique peuvent faciliter le contrôle par les citoyens de la gestion budgétaire, des décisions politiques et de la prestation de services. Cela peut également contribuer à limiter la corruption. Par exemple, la transparence budgétaire peut limiter les possibilités de détournement de fonds dans l'administration du budget ou le favoritisme dans l'attribution des marchés publics. De même, une plus grande transparence dans les politiques budgétaires, de crédit et de réglementation peut réduire les possibilités de collusion et de recherche de rente par des entreprises jouissant de relations politiques. Les effets de la transparence dépendent de l'existence de solides mécanismes de contrôle et d'équilibre, incluant une société civile et des médias engagés dans la vulgarisation et la diffusion des données et informations publiques, ainsi que de la possibilité pour les citoyens de récompenser ou de sanctionner les responsables politiques et les prestataires de services.

15 Persson et Tabellini (2009).
16 Raballand et Zovighian (2024).
17 Banque mondiale (2016).
18 Ferraz et Finan (2011) ; de Janvry, Finan et Sadoulet (2012) ; Khemani (2015).
19 Ndayikeza (2021).
20 Banque mondiale (2016).
21 Tanzi et Davoodi (1998).
22 Acemoglu, Gallego et Robinson (2014).

Si davantage d'inclusion et de transparence peuvent inciter les pouvoirs publics à agir, leur impact dépend de la possibilité pour les citoyens et des contre-pouvoirs de demander aux autorités de rendre compte de leurs résultats par le biais de canaux de responsabilisation efficaces. Dans ce domaine, les résultats de la région restent nettement inférieurs à la moyenne mondiale, même si quelques améliorations ont été observées au cours de la dernière décennie (figure 2.6). À mesure que les bases de soutien s'élargissent et que le pouvoir relatif des riches diminue, les incitations internes au sein des administrations publiques favoriseront les opportunités et les services profitant à une plus grande partie de la population. Toutefois, ce système de renforcement des incitations positives ne fonctionne que si les systèmes de participation et de responsabilisation sont renforcés simultanément, afin de soutenir la bonne volonté créée par les prestations du secteur public grâce à des mécanismes qui garantissent la reconnaissance et la récompense de ces résultats, et que les mauvais comportements sont sanctionnés.

FIGURE 2.6 : La plupart des pays de la région sont en repli en ce qui concerne la participation et la responsabilisation, 2013 et 2023

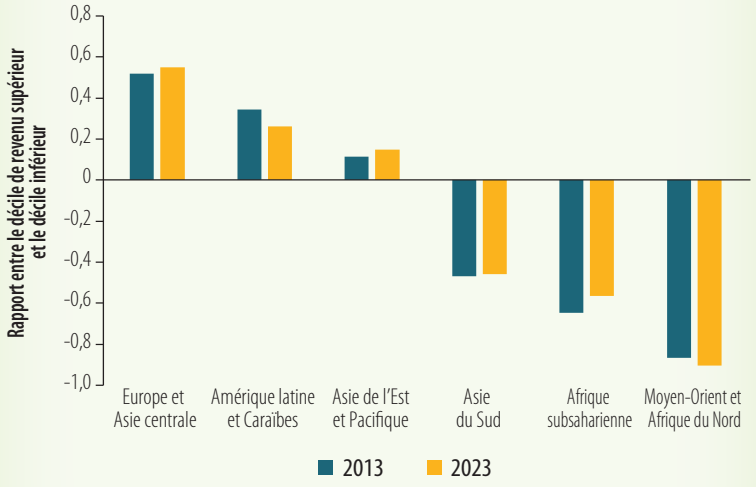

Source : Indicateurs de la gouvernance dans le monde, 2023.

Note : Les unités sont normalisées de façon à avoir une moyenne de zéro et un écart-type de 1, ce qui signifie que les scores inférieurs à zéro sont inférieurs à la moyenne mondiale.

2.3 AMÉLIORER L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS EN FAVEUR DES CITOYENS

À l'avenir, pour répondre aux demandes des citoyens et atténuer les risques de troubles sociaux, il faudra fournir des résultats aux personnes là où elles sont le plus en contact avec l'administration publique. Cette interaction passe par deux voies principales (figure 2.7). Premièrement, elle implique un système et plus efficace de prestation de services et de fiscalité plus équitable, apportant une valeur tangible aux personnes là où elles vivent grâce aux services, tout en renforçant le respect du processus fiscal. Deuxièmement, les pouvoirs publics doivent poser les bases de la croissance économique et de l'emploi, en s'appuyant sur l'intervention de l'État sur les marchés pour créer des opportunités pour tous. Ces deux voies sont actuellement entravées par des incitations politiques qui privilégient les intérêts de l'élite ; par conséquent, pour parvenir à une croissance inclusive, il faudra mobiliser efficacement des coalitions plus inclusives afin de modifier ces incitations.

FIGURE 2.7 : Voies à suivre pour que les pouvoirs publics agissent en faveur des citoyens

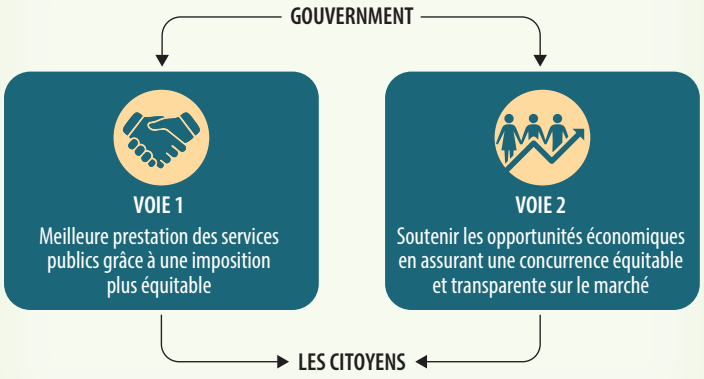

Source : Chiffre original pour cette publication.

Ainsi, les gouvernements doivent composer avec des capacités institutionnelles insuffisantes. Les tendances régionales en matière d'efficacité gouvernementale indiquent qu'en moyenne, la capacité des pouvoirs publics africains à fournir des services publics et à mettre en œuvre des politiques crédibles a stagné (figure 2.8). Pour cette raison, ce processus sera nécessairement progressif, mais il est nécessaire que les pouvoirs publics affichent rapidement leur bonne volonté et s'engagent à servir de larges bases de pouvoir pour établir un cycle vertueux d'engagement civique et de renforcement des capacités.

FIGURE 2.8 : Efficacité des pouvoirs publics en Afrique par rapport aux autres régions du monde, 2013 et 2023

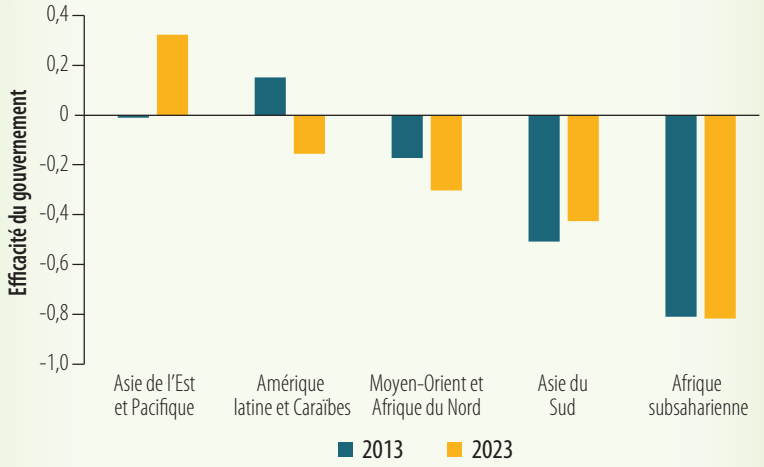

Source : Indicateurs de la gouvernance dans le monde, Banque mondiale, https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators.

Note : L'axe des y représente les estimations de la gouvernance en unités normales standard, zéro correspondant à la moyenne mondiale.

Voie à suivre 1 : Renforcer le contrat fiscal par une fiscalité plus équitable et de meilleurs services publics

L'investissement dans les services publics nécessite des ressources, et d'amples éléments de preuve montrent qu'il existe un déficit de financement important pour les infrastructures et les services à travers le continent. La région a besoin d'un financement annuel de 130 à 170 milliards de dollars pour répondre à ses besoins en infrastructures, soit un déficit de financement d'environ 68 à 108 milliards de dollars.[23] Pourtant, dans de nombreux pays, la capacité budgétaire de l'État est limitée. Les taux d'intérêt élevés au niveau mondial ont exercé une pression sur les niveaux d'endettement déjà élevés dans la région. Le service de cette dette détourne les fonds publics des finalités qui seraient plus visibles pour le public. En effet, 20 des 48 pays de la région ont consacré plus de fonds au service de la dette qu'aux soins de santé et à l'éducation combinés en 2024.[24]

Bien que les pouvoirs publics aient un besoin urgent de davantage de ressources budgétaires, les assiettes fiscales et les efforts de collecte des recettes sont sapés par le manque de confiance du public dans la capacité et la volonté de l'État de collecter les impôts de manière équitable et d'administrer les ressources de manière transparente. Lors d'une récente enquête régionale, 83 % des personnes. Lors d'une récente enquête régionale, 83 % des personnes interrogées ont estimé qu'il était difficile de savoir comment les pouvoirs publics utilisaient les recettes fiscales. Près de la moitié des citoyens interrogés ont affirmé que les gens ordinaires étaient soumis à trop d'impôts, bien que les citoyens soient plus disposés à payer des impôts lorsqu'ils ont conscience que le système est progressif.[25] Il règne également une opinion largement partagée selon laquelle l'évasion fiscale est courante – 57 % des personnes interrogées pensent que leurs compatriotes évitent souvent ou systématiquement de payer leurs impôts –ce qui est symptomatique du faible niveau de légitimité accordé aux systèmes fiscaux. En l'absence d'un engagement à améliorer les services, à garantir l'équité et la transparence des systèmes fiscaux et à mettre en œuvre des politiques budgétaires et économiques favorables aux pauvres, l'augmentation des impôts ou la réduction des subventions risquent d'exacerber la méfiance et d'attiser les troubles.[26]

La mauvaise gouvernance alimente l'inégalité d'accès aux services publics

Un contrat fiscal plus solide commence par une prestation de services meilleure et plus inclusive. Les lacunes dans la prestation de services sont particulièrement évidentes dans l'accès aux infrastructures de base, comme le montrent les indicateurs de pauvreté non monétaire multidimensionnelle, qui mettent en évidence les vastes populations qui n'ont pas accès à l'électricité et à l'assainissement de base. Ces problèmes sont exacerbés par une dualité croissante entre les solutions publiques et privées, qui compromet l'investissement dans des systèmes publics plus équitables.

L'Afrique subsaharienne a réalisé des progrès en matière de prestation de services, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le taux d'alphabétisation moyen de la région est passé de 56 à 68 % de la population adulte, et l'espérance de vie à la naissance est passée de 51 à 60 ans entre 2000 et 2020. Dans le secteur de l'éducation, les pays ont réalisé des progrès considérables vers la réalisation de l'éducation primaire universelle. En 2000, environ un tiers des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et deux cinquièmes des enfants en âge de faire le premier cycle du secondaire n'étaient pas scolarisés, contre 17 et 33 %, respectivement, à la fin des années 2010.[27] Le taux net de scolarisation au niveau primaire est passé de 61 % en 2000 à 80 % en 2020. Cela se traduit par la scolarisation de plus de 95 millions d'enfants supplémentaires, compte tenu de l'augmentation de la population des enfants et des jeunes (de 87,6 millions à 182,9 millions), ce qui représente une vaste expansion de la prestation de services d'éducation.[28]

23 Tayo (2024).

24 Calculs basés sur les données des Indicateurs du développement dans le monde.

25 Hoy (2022).

26 Série 8 des enquêtes Afrobaromètre. Ces pays sont l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Cabo Verde, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Liberia, le Malawi, le Mali, l'île Maurice, la Namibie, le Nigeria, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe

27 UNICEF (2021).

28 Banque mondiale (2016).

Pourtant, les tendances en matière d'égalité d'accès aux services sont à la traîne et de nombreux citoyens à faibles revenus n'ont pas profité des investissements publics dans l'éducation et la santé. L'Afrique subsaharienne reste à la traîne par rapport aux autres régions en ce qui concerne l'égalité d'accès aux soins de santé et ne dépasse l'Asie du Sud qu'en termes d'égalité d'accès à l'éducation.[29] En outre, il existe d'importantes disparités au niveau des pays (figure 2.9). La fourniture équitable de services est un défi, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne où les niveaux de fragilité, de conflit et de violence sont élevés. Dans toute l'Afrique subsaharienne, l'accès des enfants aux services de base dépend fortement des circonstances dans lesquelles ils sont nés, comme la richesse des parents et le lieu de leur foyer. Les efforts en faveur d'une couverture universelle des services de base, tels que l'achèvement de l'école primaire, l'électricité et l'assainissement, peut remédier à ces inégalités.[30]

FIGURE 2.9 : Inégalités d'accès aux services de base

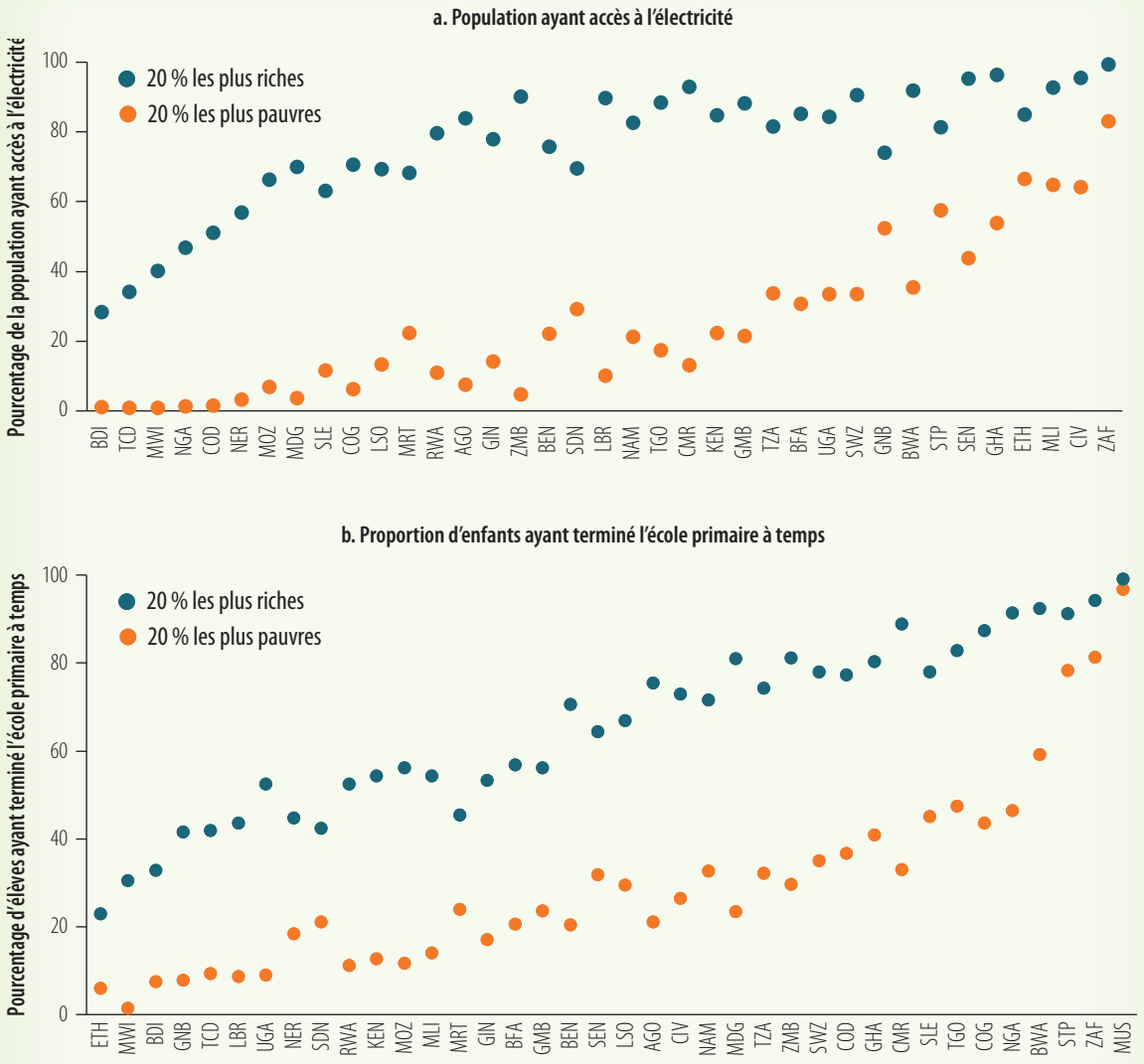

Source : Sinha, Inchauste et Narayan (2024).
Note : Pour une liste des codes de pays, voir https:/www.iso.org/obp/ui/#search.

29 L'égalité d'accès aux services publics telle que définie par V-Dem renvoie à la mesure dans laquelle un service de haute qualité est garanti à tous, suffisant pour permettre aux personnes d'exercer leurs droits politiques fondamentaux en tant que citoyens adultes.

30 Sinha, Inchauste et Narayan (2024).

ENCADRÉ 2.2 : Segmentation des services : Un risque pour le contrat social ?

En Afrique subsaharienne, l'accès aux services est fortement segmenté entre prestataires publics et privés, ce qui nuit à la cohésion sociale. La privatisation des services pour ceux qui peuvent se le permettre alimente un double système dans lequel la faiblesse des normes de prestation des services publics ne touche pas les riches, qui prennent les décisions en matière de politique publique et de dépenses pour les services clés. Ce double système est visible dans de nombreux centres urbains de la région, avec des solutions privées au manque d'infrastructures publiques qui laissent les autres sans services de base et sapent les investissements dans les projets publics.[a] De même, la fourniture privée de sécurité dans la région peut alimenter des tensions déjà existantes, car les services de sécurité eux-mêmes ne sont pas motivés par l'intérêt public, ce qui augmente ainsi potentiellement la probabilité d'un conflit et d'une violence globale.[b] Un double système est particulièrement visible dans l'éducation, mécanisme clé de la mobilité sociale, où un élève sur six dans la région fréquentait une école primaire privée avant la pandémie de COVID-19.[c] Dans la mesure où les enfants des ménages plus aisés fréquentent de plus en plus les écoles privées, les incitations politiques au maintien de la qualité dans les systèmes scolaires publics sont sapées. À l'autre bout du spectre, le contrôle de la qualité des établissements privés moins coûteux reste un obstacle de taille, surtout dans un contexte où les résultats d'apprentissage sont déjà médiocres. Dans les pays où la capacité de réglementation est faible, les pouvoirs publics doivent examiner attentivement les coûts et les avantages d'une réglementation efficace par rapport à la fourniture directe des services d'éducation, y compris les coûts non monétaires de l'affaiblissement de la cohésion sociale.[d]

a. Sinha, Inchauste et Narayan (2024).
b. Deininger et Goyal (2024)
c. Arias, Evans et Santos (2019).
d. Arias, Evans et Santos (2019) ; Banque mondiale (2024)

En effet, de nombreuses personnes sont gravement privées de services fondamentaux. Les mesures de la pauvreté non monétaire restent nettement plus élevées que dans d'autres régions, principalement en raison d'un l'accès limité aux services publics de base, notamment l'assainissement, l'électricité et l'eau courante (figure 2.10). En effet, les niveaux moyens de pauvreté multidimensionnelle, qui comprennent la pauvreté non monétaire en tant que composante, sont de 53 %, bien au-dessus de la région suivante, l'Asie de l'Est et le Pacifique, qui se situe à 11 %. Ces mesures de la pauvreté non monétaire sont étroitement associées à l'exclusion sociale, ce qui montre qu'une grande partie de la population de la région n'est pas intégrée dans la société à bien des égards.[31] En outre, la pauvreté non monétaire est étroitement liée à la pauvreté chronique et au manque de mobilité intergénérationnelle, ce qui indique un manque d'opportunités à long terme.[32]

La médiocrité des services publics incite les riches à recourir à des solutions privées, ce qui encourage moins les pouvoirs publics à investir dans des services publics de haute qualité (encadré 2.2). Les dépenses moyennes liées à l'éducation en Afrique ont augmenté au cours des deux premières décennies des années 2000, à la fois en termes absolus et en pourcentage du PIB.[33] Cela dit, les dépenses liées à l'éducation n'ont pas été privilégiées dans les budgets, et les augmentations des dépenses ont été motivées par les effets de la croissance économique sur les recettes publiques.[34] Dans l'ensemble, les dépenses consacrées aux services sociaux restent proches de la limite inférieure des références internationales. Les pays africains consacrent en moyenne 4,1 % de leur PIB à l'éducation, contre une moyenne mondiale de 4,3 %. Les niveaux de dépenses publiques liées à l'éducation varient considérablement d'un pays à l'autre, allant de moins de 1 % du PIB à près de 10 %.[35] Ce défi est aggravé par le fait que les dépenses récurrentes, destinées à financer

31 Anand et al. (2021).
32 Bolch, Lopez-Calva et Ortiz-Juarez (2023) ; Carter et Barrett (2006).
33 UNICEF (2024).
34 Banque mondiale (2024).
35 Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2024.

FIGURE 2.10 : Privation de l'accès aux services publics

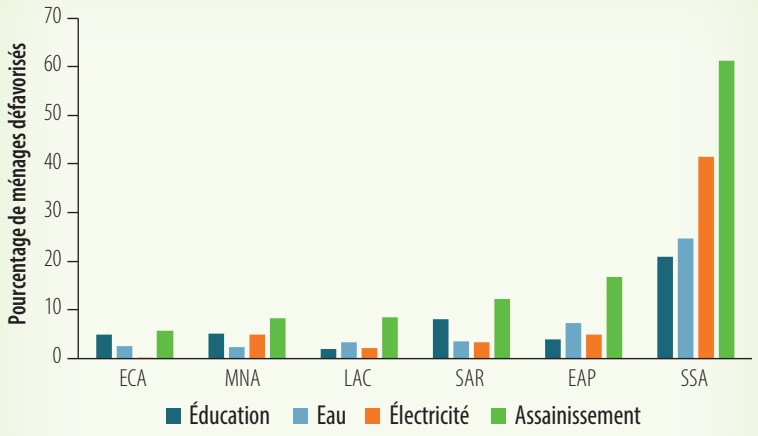

Source : Base de données interne de la Banque mondiale

Note : EAP = Asie de l'Est et Pacifique ; ECA = Europe et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; MNA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; SAR = Asie du Sud ; SSA = Afrique subsaharienne.

les salaires, sont privilégiées par rapport aux dépenses en capital, auxquelles les pays ne consacrent en moyenne que 13 % de leurs dépenses totales liées à l'éducation.

Le manque de transparence et de responsabilisation financières nuit à l'efficacité des dépenses publiques et favorise la mauvaise gestion et la corruption. Malgré ses effets potentiellement positifs sur la qualité des services publics, la gestion budgétaire et financière stagne sur le continent depuis plusieurs décennies.[36] Une planification budgétaire défaillante, une faible crédibilité, une gestion opaque de la trésorerie, une mauvaise surveillance des comptes, des marchés publics non concurrentiels, des contrôles financiers faibles et des audits inefficaces entraînent un gaspillage massif des ressources publiques et nuisent à l'efficacité des dépenses publiques. Par exemple, plusieurs audits des fonds COVID-19 par la Cour des comptes ont démontré l'ampleur des détournements de fonds dus à des pratiques structurelles de mauvaise gestion financière.

La transparence et la responsabilisation sont particulièrement problématiques pour la gestion des investissements publics en Afrique.[37] La sélection des projets s'appuie fréquemment sur des motivations politiques plutôt que sur des critères économiques, ce qui engendre un gaspillage important des ressources publiques. Ce constat vaut en particulier pour les grands projets d'infrastructure financés par la dette extérieure. Une gestion inefficace de l'investissement public — notamment à travers des procédures d'achat public peu concurrentielles conduisent à des dépassements massifs de coûts et de délais, ainsi qu'à des cas de corruption. Par exemple, de nombreux projets sont abandonnés malgré des paiements importants, car le sous-financement des projets peut permettre d'acheminer de l'argent vers des soutiens politiques

Le manque de transparence et de responsabilisation financières entrave également le rôle des entreprises publiques, qui fournissent des services essentiels et gèrent les investissements publics dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne. La plupart des pays de la région ne fournissent pas d'informations publiques adéquates sur les opérations et la gestion financière des entreprises d'État, et le contrôle exercé par les institutions d'audit et les parlements est souvent laxiste. En fait, cela empêche les pouvoirs publics et les citoyens de demander des comptes aux entreprises d'État. Leur mauvaise gestion a des conséquences financières majeures pour les pouvoirs publics : de nombreuses entreprises d'État fonctionnent à perte, ce qui pèse sur les finances publiques, et les renflouements des entreprises d'État en Afrique subsaharienne ont coûté en moyenne environ 3 % du PIB.[38]

L'amélioration de la transparence et de la responsabilisation financières peut créer les conditions propices à une meilleure utilisation des ressources pour les services publics. Malgré les progrès réalisés sur l'ensemble du continent en matière de disponibilité des données au cours des deux dernières décennies, les pays d'Afrique subsaharienne restent en deçà de la moyenne mondiale en matière de transparence financière.[39] Un nombre croissant de pays ont adopté des lois sur l'accès à l'information et publient des données financières, y compris

36 Isser et al. (2024).
37 Rajaram et al. (2014).
38 FMI (2022).
39 International Budget Partnership (2023).

des données sur le budget et les marchés publics. Toutefois, l'impact de ces intiatives reste limité, tant sur la gestion des ressources publiques que sur la qualité des services. La plupart des citoyens africains peinent encore à accéder aux informations sur les budgets et les politiques des pouvoirs publics. Au niveau local, plus de sept citoyens sur dix estiment qu'il est peu probable qu'ils puissent obtenir de leurs pouvoirs publics des informations sur les budgets locaux, les plans de développement ou les contrats publics. En outre, l'impact de la transparence financière dépend de la capacité des médias, des organisations de la société civile et des citoyens à mobiliser et à demander des comptes à leurs pouvoirs publics pour une meilleure utilisation des fonds publics ou pour résoudre les problèmes de prestation de services au niveau local.[40] Ces conditions ont plus de chances d'être satisfaites au niveau de la prestation de services locaux qu'au niveau de la gouvernance nationale.[41] Si, dans certains pays, les organisations de la société civile utilisent de plus en plus ces données pour contrôler l'utilisation des ressources publiques, dans beaucoup d'autres, la responsabilité est limitée par le manque de protection des médias, des dénonciateurs et des organisations non gouvernementales

En outre, la fourniture efficace de services tend à être entravée par une gestion déficiente de la fonction publique, notamment par un manque d'autonomie et de responsabilisation des agents de première ligne.[42] Les récentes réformes de la gestion de la fonction publique ont cherché à remédier à cette situation en renforçant l'autonomie et la responsabilisation des agents et des organisations, notamment par le biais d'une rémunération à la performance. Grâce à une planification et un suivi minutieux, ces réformes ont connu un certain succès.[43] Par exemple, au Rwanda, la mise en place d'un système de rémunération au mérite pour les enseignants a amélioré la qualité de l'apprentissage des élèves, tandis que des initiatives similaires en Tanzanie ont été particulièrement efficaces lorsqu'elles étaient appuyées par un financement accru des établissements.[44] Néanmoins, les risques d'exacerbation des inégalités demeurent importants, notamment en raison d'incitations perverses qui poussent les enseignants à se concentrer sur les établissements et les élèves déjà performants.

Améliorer la prestation des services publics nécessite une attention particulière au rôle des institutions locales et aux dynamiques de pouvoir. La décentralisation des services publics peut avoir un impact positif sur les résultats lorsque les rôles, les responsabilités et les mécanismes de redevabilité au niveau local sont clairement définis.[45] Par exemple, au Kenya, une plus grande autonomie accordée aux écoles, accompagnée de ressources pour recruter et encadrer les enseignants a permis d'améliorer l'apprentissage des élèves.[46] Cependant, ce type d'intervention requiert une mise en œuvre sur de longues périodes, avec une attention constante portée au contexte et aux effets redistributifs.[47] En particulier, les institutions locales, y compris les autorités traditionnelles et les organisations communautaires, jouent un rôle central dans la réussite de ces réformes. Si ces institutions peuvent contribuer à améliorer les résultats, elles sont également sujettes à l'accaparement par des élites et aux échecs de l'action collective.[48] Par exemple, les efforts visant à accroître la responsabilisation des autorités locales par le biais d'un suivi communautaire peuvent être contrecarrés par des pratiques de clientélisme et de favoritisme au niveau local. Il existe également des compromis possibles entre la décentralisation et l'égalité dans la fourniture de services publics, notamment une augmentation de l'inégalité entre les localités à la suite de réformes renforçant l'autonomie des écoles.[49]

Les défaillances en matière de transparence et de responsabilisation créent des risques de corruption dans la prestation de services, ce qui nuit à la qualité et à l'équité des services. Les actes de corruption mineurs sont répandus dans les administrations publiques de la région. Une personne interrogée sur quatre a versé un pot-de-vin au cours de l'année précédente pour avoir accès à des services publics. Les actes de corruption mineurs incitent les politiciens et les bureaucrates à biaiser la fourniture des services publics. Ces actes sont associés

40 Banque mondiale (2016).

41 Kosack et Fung (2014).

42 Elle résulte également de mauvaises pratiques de recrutement, de promotion et de gestion des performances, qui se traduisent par une faible capacité des administrations et des primes salariales. Les administrations publiques sont donc coûteuses en matière de qualité des services rendus.

43 Au Ghana et au Nigeria, les réformes des pratiques de gestion concordent avec les taux d'achèvement des projets. L'autonomie accrue des bureaucrates augmente les taux d'achèvement, mais l'utilisation de systèmes d'incitation et de suivi des performances diminue les taux d'achèvement (Rasul et Rogger 2018)

44 Leaver et al. (2021) ; Mbiti et al. (2019).

45 Banque mondiale (2004).

46 Duflo, Dupas et Kremer (2015).

47 Glewwe et Maiga (2011).

48 Mansuri et Rao (2013).

49 Blimpo et al. (2020) ; Reinikka et Svensson (2004)

à une mauvaise gestion et à une moindre qualité des services publics.[50] Les actes de corruption mineurs ont également des effets régressifs. Les plus pauvres sont deux fois plus susceptibles de payer un pot-de-vin que les plus riches,[51] et les usagers pauvres consacrent une part plus importante de leurs revenus aux pots-de-vin et sont plus enclins à se décourager dans la recherche de services publics.[52] Certains pays africains ont mené avec succès des réformes anticorruption localisées et ciblées par secteur. Par exemple, la réforme du cadastre et de l'enregistrement foncier au Rwanda, notamment grâce à la numérisation des registres, a permis d'accroître la transparence, augmentant ainsi le coût des comportements frauduleux et réduisant les incitations à la corruption dans la prestation des services.

Les nouvelles technologies numériques offrent des solutions pour pallier les défaillances dans la prestation de services. Par exemple, la gouvernance électronique est considérée comme une solution relativement peu coûteuse et simple à mettre en œuvre pour renforcer la gestion des finances publiques ou améliorer la qualité des services publics. Les pays de la région ont déjà mis en place des plateformes de passation électronique des marchés, des systèmes d'information pour la gestion financière, des registres numériques, des services de dépôt électronique et des services publics numériques.[53] Toutefois, leur efficacité et leur impact sur la qualité ont été inégaux et compromis par une importante fracture numérique, ce qui indique que les solutions numériques pour les services publics diffèrent par leur nature des réussites dans d'autres secteurs, telles que la fourniture de variétés à fort rendement aux agriculteurs ou de téléphones cellulaires aux habitants des bidonvilles. Les solutions numériques ne sont aussi efficaces que les systèmes analogiques qu'elles complètent, et les inefficacités organisationnelles et les mauvais choix politiques peuvent être facilement reproduits dans un environnement numérique.[54]

La perception d'une fiscalité comme injuste génère des recettes fiscales sous-optimales

Les États africains sont confrontés à un défi majeur : la mobilisation limitée des ressources intérieures ne permet pas de financer suffisamment la prestation de services. Malgré des taux d'imposition relativement similaires à ceux des pays développés, les niveaux de recettes nationales sont inférieurs à 15 % en moyenne, en raison d'un respect insuffisant des règles. Cette situation est principalement due à la faiblesse ou à l'absence de prestation de services et aux pratiques collusoires des inspecteurs des impôts et des douanes. Sans ressources supplémentaires, il est peu probable que la prestation de services s'améliore, ce qui se traduit par l'application d'un taux d'imposition constamment faible. Face à un contexte marqué par une faible confiance du public et des systèmes fiscaux régressifs, il est nécessaire de déployer des efforts considérables pour améliorer la qualité et l'équité des systèmes fiscaux tout en veillant à ce que les fonds collectés soient gérés correctement et utilisés de manière efficace.[55] Sans ces efforts, la mobilisation des ressources intérieures risque de rester à un niveau relativement faible en Afrique.

Bien que la mobilisation des ressources intérieures se soit améliorée sur le continent, les progrès ont été lents. Après un creux récent de 11,9 pour cent du PIB en 2018, les recettes budgétaires moyennes dans la région ont progressivement augmenté pour atteindre 13,3 pour cent en 2023 (figure 2.11). Par ailleurs, entre 2000 et 2019, l'augmentation du PIB par habitant a généré des gains fiscaux plus élevés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions.[56] Néanmoins, le niveau global des recettes reste faible et devra augmenter pour remédier aux déficits budgétaires persistants de la région. Bien que les niveaux d'imposition rapportés au PIB soient fortement corrélés au PIB par habitant, la croissance économique ne semble pas entraîner automatiquement une hausse des recettes fiscales. Ce sont

50 Banque mondiale (2004) ; Khemani (2015). Dans le même ordre d'idées, l'achat de votes est associé à des niveaux d'investissement plus faibles dans les services publics.

51 Transparency International (2019).

52 Par exemple, voir Kaufmann, Montoriol-Garriga et Recanatini (2008).

53 L'un des domaines où la technologie a eu un impact important sur les pauvres est les services bancaires mobiles, qui ont permis à des millions d'Africains pauvres d'avoir accès à des services financiers.

54 Arvanitis et Raballand (2023) ; Cantens, Raballand et Bilangna (2010).

55 La charge réelle supportée par les contribuables dans le secteur informel peut être élevée pour les opérateurs à faibles revenus, en raison des diverses taxes et des paiements informels. Une étude représentative menée auprès des travailleurs informels à Accra, au Ghana, a révélé une charge effective moyenne supérieure à 15 % pour le quintile de revenu le plus bas, atteignant plus de 20 % pour certains opérateurs vivant sous le seuil de pauvreté (Anyidoho et al. 2025).

56 Okunogbe et Tourek (2024).

plutôt des améliorations du système fiscal— en particulier de l'administration fiscale et de l'application des règles — qui sont nécessaires pour améliorer le recouvrement des recettes.[57]

FIGURE 2.11 : Recettes fiscales, par région, 2012-23

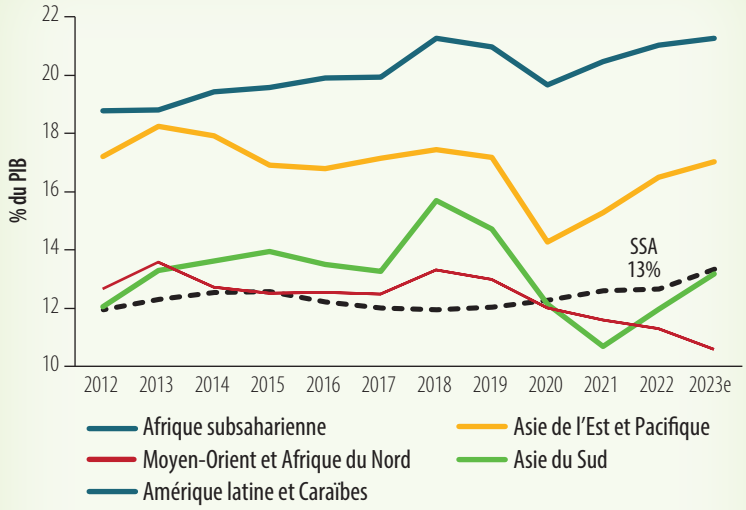

Source : Comptes nationaux, équipe de modélisation macro-budgétaire de la Banque mondiale.
Note : Les valeurs sont des moyennes pondérées pour toutes les régions. Les estimations pour 2023 sont basées sur les projections de la Banque mondiale. e = estimation ; PIB = produit intérieur brut ; ASS = Afrique subsaharienne.

La pauvreté, les inégalités et la dépendance à l'égard des ressources contribuent à l'étroitesse de l'assiette fiscale. L'importance du secteur informel en Afrique subsaharienne témoigne de l'étroitesse de l'assiette fiscale pour les pouvoirs publics de la région, même s'il existe un potentiel inexploité dans certains segments de cette économie informelle, notamment parmi des professions libérales non enregistrées. En outre, bien que la région enregistre des réductions plus importantes des inégalités grâce aux impôts, aux transferts et aux subventions que des pays comparables dans d'autres régions, le niveau d'inégalité y reste néanmoins plus élevé, même après redistribution. Cela montre qu'il existe une concentration extrêmement étroite des revenus avant impôts dans certaines zones de la région.[58] En outre, la dépendance à l'égard des ressources naturelles tend à accroître les inégalités de revenus. Par ailleurs, les assiettes fiscales restreintes liées à cette dépendance à l'égard des ressources naturelles incitent à accorder des avantages fiscaux aux entreprises extractives. En effet, les pays de la région ne perçoivent qu'environ 40 % des recettes potentielles issues des ressources naturelles.[59]

Alors que les États peuvent améliorer les résultats en matière d'équité par le biais des impôts et des transferts, la politique fiscale tend à bénéficier de manière disproportionnée aux plus riches, en particulier par le biais d'exonérations fiscales. Bien qu'elles soient souvent politiquement opportunes, les exonérations fiscales peuvent entraîner une perte significative de revenus tout en aggravant l'inégalité du système fiscal. Globalement, les dépenses fiscales dans la région représentent environ 26 % de l'ensemble des recettes fiscales (3,5 % du PIB), soit plus que les dépenses liées à l'éducation et presque le double de celles liées à la santé.[60] En outre, ces exonérations ont des avantages limités, car les incitations visant à améliorer l'investissement direct étranger n'ont montré que peu d'efficacité. En outre, les exonérations visant à réduire les inégalités sont souvent annulées par d'autres mesures.[61] Par exemple, les exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée, qui représentent environ la moitié des dépenses fiscales totales, profitent en grande partie aux ménages à revenus supérieurs.[62]

À l'instar des exonérations, les subventions de grande envergure, telles que les subventions aux carburants ou aux denrées alimentaires, peuvent s'avérer particulièrement coûteuses et bénéficier de manière disproportionnée aux plus aisés (figure 2.12). Alors que les subventions destinées aux pauvres peuvent être un outil utile pour compenser l'impact des fluctuations de prix sur les plus vulnérables, les subventions aux intrants pour les producteurs, comme le pétrole ou le gaz naturel, ne ciblent pas les utilisateurs finaux et profitent donc le plus aux utilisateurs les plus riches. En Afrique

57 Besley et Persson (2014). Plus généralement, Awasthi et Matta (2024) constatent que les améliorations institutionnelles ont un impact positif significatif sur la mobilisation des recettes fiscales, quel que soit le revenu par habitant d'un pays.

58 Sinha, Inchauste et Narayan (2024).

59 Cust et Zeufack (2023) ; Readhead, Lassourd et Madzivanyika (2023).

60 Les dépenses fiscales représentent respectivement 103 et 191 % des dépenses liées à la santé et à l'éducation (Readhead, Lassourd et Madzivanyika 2023).

61 Dama, Rota-Graziosi et Sawadogo (2024).

62 Warwick et al. (2022).

FIGURE 2.12 : Part des dépenses totales de subventions, par niveau de revenu, dans certains pays d'Afrique subsaharienne

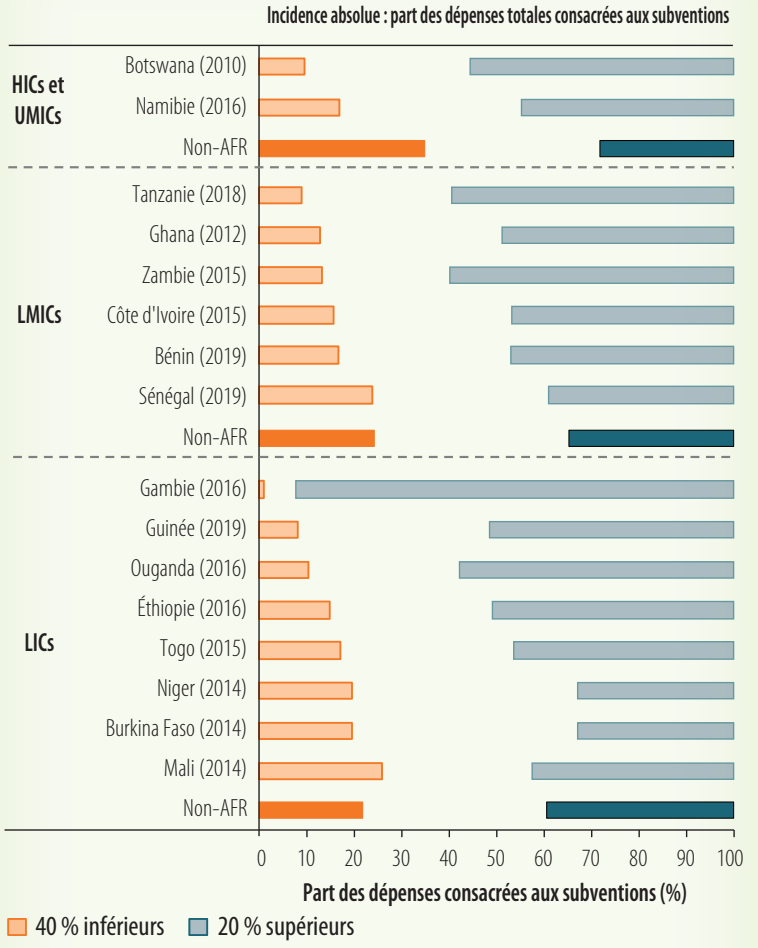

Source : Sinha, Inchauste et Narayan 2024

Note : Les barres foncées indiquent la moyenne des pays hors Afrique pour lesquels des données sont disponibles. Le groupe de pays à faible revenu non AFR ne comprend que le Tadjikistan. AFR = Afrique ; HIC = pays à revenu élevé ; LIC = pays à faible revenu ; LMIC = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; UMIC = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

subsaharienne, ces interventions sur les intrants dépassent largement les subventions utilisées pour soutenir les ménages pauvres sur les marchés de l'énergie et des engrais.[63]

L'application inégale des taxes érode la confiance dans le système et contribue à un faible respect volontaire des règles fiscales. Parallèlement au faible respect volontaire des règles fiscales, l'application de la législation fiscale reste faible, avec une volonté politique limitée dans de nombreux cas, et l'évasion reste répandue grâce à des éléments favorables. L'évasion fiscale représente un défi majeur en Afrique subsaharienne et alimente les flux financiers illicites, sapant les capacités financières des États à investir dans des services publics indispensables.64 La fuite des produits de la corruption vers des centres offshore représente une perte considérable de revenus pour les pays africains.[65] En 2020, le montant des flux financiers illicites en provenance d'Afrique était estimé à 88,6 milliards de dollars par an, soit une augmentation depuis le début du siècle.[66] Les pays dotés de ressources naturelles semblent être nettement plus exposés à la fuite de capitaux que les autres (encadré 2.3). Ce phénomène est particulièrement préoccupant dans le secteur des énergies fossiles, puisque six des dix pays africains enregistrant les plus importants montants de fuite de capitaux sont des exportateurs de pétrole.[67]

La corruption et les pratiques collusoires continuent de prospérer dans les administrations fiscales du continent, malgré les efforts déployés pour réduire les mauvaises pratiques de certains inspecteurs, intermédiaires et entreprises. Sur l'ensemble du continent, la corruption fiscale est considérée comme importante : 92 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête estiment qu'au moins certains agents des impôts sont impliqués dans des actes de corruption, et 47 % déclarent que la totalité, voire la totalité, le sont.[68] De meilleures

63 Sinha, Inchauste et Narayan (2024).

64 Basé sur les données du site Web missingprofits.world (Torslov, Wier et Zucman 2022). Okunogkbe et Tourek (2022) estiment que 26 % des impôts sur les sociétés au Nigeria sont perdus en raison du transfert de bénéfices.

65 Les flux financiers illicites sont gagnés ou utilisés illégalement, ou déplacés ou détournés illégalement. Les flux financiers illicites n'émanent pas tous de la corruption ; certains d'entre eux peuvent provenir d'activités criminelles.

66 OCDE (2023) ; Boyce et Ndikumana (2021).

67 Boyce et Ndikumana (2021).

68 Selon la série 10 de l'Afrobaromètre (2024/2025), « au moins certains » fait référence aux réponses combinées de « certains d'entre eux », « la plupart d'entre eux » et « tous » La plupart ou tous correspond à la combinaison des réponses « la plupart d'entre eux » et « tous ». Les pays inclus dans l'échantillon sont l'Angola, le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Liberia, le Malawi, Maurice, la Namibie, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

mesures d'incitation et de contrôle peuvent contribuer à remédier à ces problèmes. Par exemple, les contrats de performance et l'adoption de systèmes de technologie de l'information de suivi des performances des inspecteurs dans le principal port de Madagascar ont incité les inspecteurs des douanes à prévenir la fraude tarifaire. Ces mesures ont permis d'améliorer la détection des fraudes, de réduire les délais de traitement et d'augmenter les recettes douanières. Toutefois, ces programmes ne sont efficaces que s'il existe une volonté politique de lutter contre la corruption et la collusion (encadré 2.4).

Encadré 2.3 : Fragilité, ressources naturelles et mobilisation des revenus

Les pays fragiles et riches en ressources rencontrent des défis supplémentaires dans la mise en place de contrats fiscaux solides et résistants. En moyenne, les pays présentant des niveaux élevés de fragilité, de conflit et de violence enregistrent des performances systématiquement faibles en matière d'efficacité de mobilisation des recettes. Cela s'explique en partie par l'instabilité, la polarisation politique et la faiblesse des capacités institutionnelles, qui rendent l'administration de la collecte des impôts plus coûteuse à mettre en œuvre. Pourtant, certains pays fragiles, comme le Liberia au lendemain de sa guerre civile, ont réussi à améliorer la mobilisation des recettes nationales malgré des conditions initiales défavorables.

De même, les pays riches en ressources de l'Afrique subsaharienne ont tendance à présenter des performances plus faibles en matière de gestion budgétaire. Leurs capacités en gestion du budget et des finances publiques ainsi que leur aptitude à mobiliser des recettes semblent être systématiquement inférieures à celles des autres pays de la région. Cela illustre le risque de la « malédiction des ressources », y compris la malédiction des ressources fiscales, selon laquelle les autorités qui bénéficient de la rente des ressources sont moins incitées à développer une capacité fiscale et un contrat fiscal avec leurs citoyens.

Les ressources naturelles ne doivent toutefois pas nécessairement être une malédiction. Les pays dotés de dispositifs politiques limitant le pouvoir discrétionnaire des dirigeants sur la gestion des recettes tirées des ressources naturelles sont mieux à même d'atténuer les effets négatifs des ressources naturelles sur les capacités fiscales et institutionnelles. Le Botswana, riche en diamants, a par exemple réussi à transformer la richesse minérale souterraine en prospérité visible, grâce à un environnement de gouvernance politique propice à la coopération des élites autour de la gestion des ressources et à des relations de redevabilité entre l'État et les citoyens.

L'environnement de gouvernance est largement considéré comme un facteur déterminant pour savoir si les ressources naturelles génèrent la prospérité, d'une part, ou l'instabilité et la perte de croissance, d'autre part.[a] Avant même que la production ne commence, la qualité institutionnelle peut permettre de prédire si les pays succombent à ce que l'on appelle la « malédiction des ressources naturelles »[b]. Dans ce cas, les pays s'exposent au risque de surendettement, en raison de l'indiscipline budgétaire et de l'emballement des citoyens, à la suite de l'annonce de la découverte d'importantes ressources naturelles.

En dépit de ces défis, beaucoup reste à faire pour améliorer les résultats obtenus grâce aux richesses en ressources naturelles. L'Afrique possède plus de 30 % des réserves mondiales de minerais essentiels[c]. Cependant, les pays africains ne perçoivent en moyenne qu'environ 40 % de la valeur locative de leur richesse en ressources sous forme de recettes publiques, ce qui laisse entrevoir la possibilité pour les pouvoirs publics d'augmenter leurs recettes provenant des ressources[d]. En effet, une augmentation potentielle estimée à 260 % pourrait être possible en améliorant la négociation des contrats et l'environnement institutionnel, et en réduisant les risques encourus par les investisseurs, entre autres facteurs.

a Robinson, Torvik et Verdier (2006) ; Mehlum, Moene et Torvik (2006).
b Cust et Mihalyi (2017)
c https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2024/April/English/MineralsNote.ashx.
d Cust et Zeufack (2023).

Les progrès des réformes en matière de transparence visant à réduire l'évasion fiscale sont compromis lorsque la couverture n'est pas complète. Par exemple, l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) compte désormais 24 pays africains parmi ses membres. Pourtant, les instruments de transparence et de responsabilisation dans le secteur des industries extractives ont eu des effets relativement limités dans les États africains dépendant des ressources naturelles. Entre autres, la divulgation et la transparence concernant les entreprises énergétiques et minières publiques et appartenant à l'État n'ont guère touché les liens entre les élites politiques, les sociétés transnationales, les maisons de commerce mondiales et les centres financiers extraterritoriaux.[69]

L'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité de l'administration fiscale peut entraîner des augmentations importantes des recettes fiscales, estimées entre 1,3 et 1,8 point de pourcentage du PIB. En Afrique subsaharienne, la numérisation de certains processus de collecte des impôts a permis de réduire les coûts de mise en conformité et d'augmenter les recettes fiscales dans certains pays. Par exemple, des systèmes d'identification intégrés peuvent étendre le champ d'action de l'autorité fiscale et augmenter le potentiel de recettes, à condition d'être accompagnés de mesures d'application appropriées.[70] La technologie peut permettre de vérifier les obligations fiscales et de détecter les risques d'évasion, notamment en matière de taxes sur la valeur ajoutée. Toutefois, son efficacité dépend en fin de compte du comportement des agents fiscaux et de l'existence de mécanismes de sanction.[71] Toutefois, le recours à la technologie doit tenir compte des enjeux d'équité. Des données provenant de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne montrent en effet que les contribuables féminins, ruraux, moins éduqués et à la tête d'entreprises moins bien établies sont moins susceptibles d'utiliser les services électroniques et supportent des coûts d'adoption plus élevés.[72]

Encadré 4 : Aperçu du pays : Réformes fiscales au Liberia

Dans la période post guerre civile, le Liberia a augmenté ses recettes fiscales de 7,5 % du produit intérieur brut (PIB) en l'espace de neuf ans. L'expérience du pays illustre comment une approche progressive des réformes fiscales dans un État en sortie de conflit peut contribuer à élargir l'assiette fiscale et à améliorer l'efficacité de la mobilisation des recettes, en mettant l'accent sur la reconstruction des institutions et l'amélioration graduelle de la politique fiscale.

Dans la période qui a immédiatement suivi le conflit, le Liberia s'est concentré sur des mesures à court terme visant à élargir l'assiette fiscale, à augmenter les taxes indirectes et à renforcer les capacités des autorités chargées de l'administration des recettes. L'élargissement de la base taxable de la taxe sur les biens et services, la réduction des exonérations fiscales sur le riz et les carburants, le renforcement de la transparence dans les principales agences génératrices de revenus, ainsi que la lutte contre la contrebande et les fuites de recettes dans le secteur extractif.

Dans un deuxième temps, des réformes fiscales plus fondamentales ont été mises en œuvre, notamment l'amélioration du recouvrement de l'impôt foncier et la suppression accrue des exonérations fiscales et douanières. Les efforts visant à améliorer l'administration fiscale ont été intensifiés, notamment avec une segmentation renforcée des contribuables dans le cadre d'une nouvelle organisation ainsi que la réidentification et la réinscription des contribuables. Des efforts ont également été déployés pour numériser les processus internes afin de réduire la marge de manœuvre individuelle des agents et d'améliorer l'efficacité.

L'expérience du Liberia met en évidence l'importance de l'engagement politique : des réformes soutenues ont nécessité un leadership fort et une réelle volonté politique. Elle montre également comment des mesures ciblées peuvent générer des résultats rapides, même dans des contextes fragiles, et souligne le rôle central des taxes commerciales dans de tels environnements. La hausse des recettes a d'ailleurs été largement portée par la hausse des droits de douane, de 3,33 points de PIB, en neuf ans, grâce aux réformes douanières.

Note : voir Akitoby, Honda et Primus (2020).

69 OCDE (2020).
70 Okunogbe et Tourek (2024).
71 Mascagni, Mengitsu et Woldeyes (2021).
72 Okunogbe et Tourek (2023).

Voie à suivre 2 : Améliorer la compétitivité du secteur privé grâce à une réglementation équitable et transparente

L'amélioration de la concurrence sur le marché génère des effets positifs en matière de création d'emplois, de productivité et de croissance. Pourtant, dans de nombreux pays africains, des distorsions politiques entravent la mise en place de politiques équitables et efficaces visant à soutenir la croissance et la compétitivité du secteur privé. La concentration du pouvoir politique et économique facilite la mainmise sur des politiques et des réglementations qui protègent les intérêts de certains acteurs et créent des barrières à l'entrée pour les acteurs non dominants du marché. Dans ce contexte, les petites entreprises peinent à se développer, tandis que quelques grandes entreprises contrôlent d'importantes parts de marché. Des voix s'élèvent pour réclamer des autorités de régulation indépendantes, à l'abri des ingérences politiques. Toutefois, Bien que le recours à des organismes de règlementation indépendants soit une solution possible, le bilan de ces organismes est généralement médiocre et l'ingérence politique reste importante. Sortir de cet équilibre sous-optimal nécessitera une réglementation plus équitable et des politiques plus transparentes dans tous les domaines d'activité des pouvoirs publics. Cela implique de donner la parole à ceux qui réclament une concurrence loyale sur les marchés, de renforcer les pouvoirs des autorités de régulation et de soutenir activement les nouveaux arrivants sur les marchés dominés par les opérateurs historiques. Compte tenu des structures de pouvoir en place, une grande partie de ces mesures nécessitera une volonté politique considérable.

Le secteur privé en Afrique opère dans un environnement très peu concurrentiel, avec des marchés segmentés entre les initiés et les exclus. Par exemple, un opérateur de téléphonie mobile détient plus de 50 % du marché dans près de deux tiers des pays, et plus de 65 % dans neuf pays. L'absence de concurrence sur les marchés des biens essentiels en Afrique fait grimper les prix pour tous les ménages, les plus pauvres étant les plus durement touchés. Même en tenant compte des coûts de transport, de la géographie et d'autres facteurs, les prix de détail de dix produits de consommation essentiels dans les villes africaines sont, en moyenne, au moins 24 % plus élevés que dans d'autres économies du monde.[73] Cependant, certains cas ont connu des succès dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, notamment dans les boulangeries indépendantes et un cartel du ciment en Afrique du Sud, dans la production de glace en amont pour les pêcheurs en Sierra Leone, ainsi que dans le secteur des transports à l'île Maurice.[74]

Les distorsions politiques créent des barrières à l'entrée et empêchent la croissance d'entreprises plus petites

Le manque de dynamisme des entreprises contribue à la prévalence d'un travail de faible qualité : informel, occasionnel et temporaire. Ce type d'emploi est associé à des revenus plus faibles, à une moindre sécurité de l'emploi et à des conditions de travail moins favorables que dans un emploi salarié formel.[75] Dans la région, le nombre d'entreprises employant du personnel reste très limité, 95 % d'entre elles étant des structures unipersonnelles dirigées par leur propriétaire-exploitant unique. Ces travailleurs « à leur compte propre » représentent environ 95 % des entreprises, avec environ 238 millions d'entreprises de type à compte propre sur un total de 250 millions d'entreprises. En effet, si l'on exclut les entreprises individuelles (sans employés), l'Afrique subsaharienne passe de la plus forte densité d'entreprises par habitant à l'avant-dernière (après l'Asie du Sud). Ces travailleurs « à leur compte propre » représentent environ 95 % des entreprises, avec environ 238 millions d'entreprises de type à compte propre sur un total de 250 millions d'entreprises. En effet, si l'on exclut les entreprises individuelles (sans employés), l'Afrique subsaharienne passe de la plus forte densité d'entreprises par habitant à l'avant-dernière (après l'Asie du Sud). Ces entreprises unipersonnelles sont majoritairement concentrées dans des activités à faible valeur ajoutée, en particulier dans l'agriculture. Elles opèrent en grande partie dans l'informalité, avec une faible productivité du travail et des revenus horaires faibles. De même, la rémunération à la pièce et les paiements partiels en cas de manque de liquidités sont courants dans les micro-entreprises de la région, ce qui entraîne une grande insécurité des revenus pour les travailleurs. En outre, même si l'on exclut les travailleurs indépendants, la répartition des entreprises de la région est fortement biaisée en faveur des entreprises

73 Forum africain de la concurrence du Groupe de la Banque mondiale (2016).
74 Base de données sur les cartels du Groupe de la Banque mondiale, et al. (2016).
75 Fields et al. (2023).

de moins de cinq employés.[76] En effet, si l'on exclut les entreprises individuelles (sans employés), l'Afrique subsaharienne passe de la plus forte densité d'entreprises par habitant à l'avant-dernière (après l'Asie du Sud).

Les distorsions du marché du crédit affectent de manière disproportionnée les petites entreprises (figure 2.13). L'Afrique subsaharienne a connu une expansion significative de l'inclusion financière mesurée par la possession d'un compte, en grande partie grâce à l'adoption des paiements par mobile, avec 55 pour cent des adultes possédant un compte. Cependant, l'aversion au risque des institutions financières à l'égard des micro, petites et moyennes entreprises, en particulier dans les secteurs informels, reste élevée, affectant plus de 50 % de la croissance économique et 90 % des nouveaux emplois. En outre, les institutions financières ont tendance à donner la priorité aux entreprises jouissant de relations politiques. L'augmentation des prêts au secteur privé, par rapport à la priorité accordée auparavant aux entreprises d'État, a contribué à la croissance économique dans certains endroits. Au Kenya, par exemple, les indicateurs de rentabilité du secteur bancaire se sont renforcés, ce qui a entraîné une augmentation des activités de prêt et a permis de refléter la reprise économique et d'y contribuer. Cependant, dans plusieurs pays, l'intermédiation reste faible, les taux d'épargne nationaux bas contribuant à l'absence de développement du secteur financier.

FIGURE 2.13 : Résultats de l'enquête sur l'inclusion financière, par taille d'entreprise, 2020-24

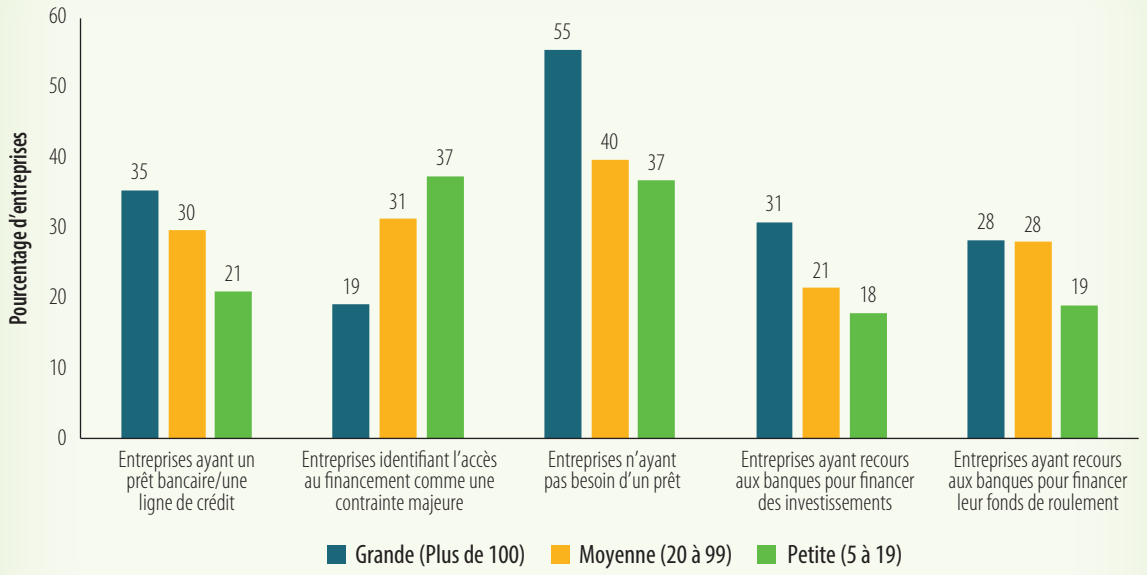

Source : Enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.

Note : Les valeurs pour le pourcentage d'entreprises sont des moyennes pour l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne dont les enquêtes ont été menées entre 2020 et 2024. La taille de l'entreprise est mesurée à l'aune du nombre d'employés.

Combinées à des autorités de concurrence et de réglementation peu performantes, des recours juridiques faibles et inéquitables empêchent les concurrents de s'implanter sur le marché. De manière générale, l'état de droit s'est détérioré dans la région au cours de la dernière décennie, et les pays d'Afrique subsaharienne affichent en moyenne des résultats inférieurs à ceux des autres régions (figure 2.14). Cela inclut l'exécution des contrats, la protection des droits de propriété et l'efficacité du système judiciaire. Les petites entreprises sont plus susceptibles de faire l'objet de demandes de paiement de pots-de-vin (figure 2.15). En outre, les petites entreprises rencontrent davantage de difficultés à faire exécuter les contrats et à résoudre les litiges devant les tribunaux, comme en témoigne leur opinion moins favorable quant à l'indépendance de la justice dans les enquêtes, ce qui peut freiner leur croissance ou la création de nouvelles entreprises (figure 2.16).

76 Cruz et al. (2025).

Encourager activement la compétition sur le marché nécessite une gouvernance inclusive

Les politiques exclusives et le manque de transparence facilitent la mainmise des acteurs dominants du marché sur les politiques et les réglementations. La carte 2.1 montre que l'accès aux opportunités commerciales de l'État reste largement entre les mains de groupes aisés dans de nombreux pays africains. Les entreprises dominantes ont tendance à avoir de solides relations avec les décideurs politiques, ce qui leur permet d'influencer la politique économique, de façonner la réglementation, d'éviter de rendre des comptes et de bénéficier d'un accès privilégié aux permis, aux licences, aux subventions et aux marchés publics.[77] En conséquence, la perception de la concurrence par les investisseurs en Afrique subsaharienne indique qu'il existe des risques commerciaux importants associés à une faible concurrence, en particulier une protection commerciale excessive, des pratiques de concurrence déloyale et des intérêts particuliers.[78]

Les autorités de la concurrence défaillantes ne disposent pas des capacités et du mandat nécessaires à une application efficace de la législation. Les budgets et les effectifs alloués aux autorités de la concurrence en Afrique subsaharienne sont parmi les plus faibles au monde

FIGURE 2.14 : La qualité de la réglementation a baissé dans la région, 2013 et 2023

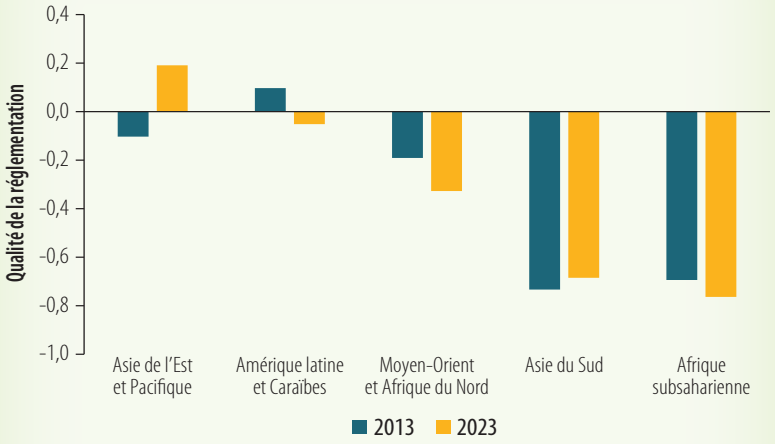

Source : Indicateurs de la gouvernance dans le monde, Banque mondiale, www.govindicators.org.

FIGURE 2.15 : Incidence et ampleur de la corruption, par taille d'entreprise, 2020-24

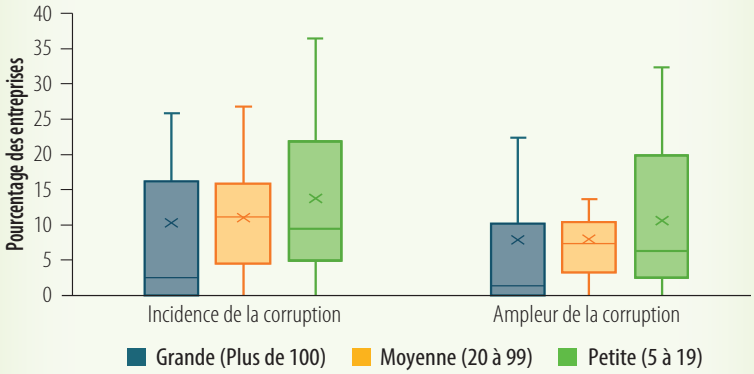

Source : Enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.

Note : L'incidence de la corruption correspond au pourcentage d'entreprises ayant fait l'objet d'au moins une demande de paiement de pots-de-vin. La profondeur de la corruption correspond au pourcentage de transactions publiques pour lesquelles un cadeau ou un paiement informel a été demandé. Les diagrammes en boîte et moustaches représentent les répartitions des indicateurs correspondants dans les pays d'Afrique subsaharienne, la ligne à l'intérieur de chaque boîte marquant la valeur médiane et le « x » la valeur moyenne. Seuls les pays dont les enquêtes ont été menées entre 2020 et 2024 sont inclus. La taille de l'entreprise est mesurée à l'aune du nombre d'employés.

FIGURE 2.16 : Perception de l'État de droit, par taille d'entreprise, 2020-24

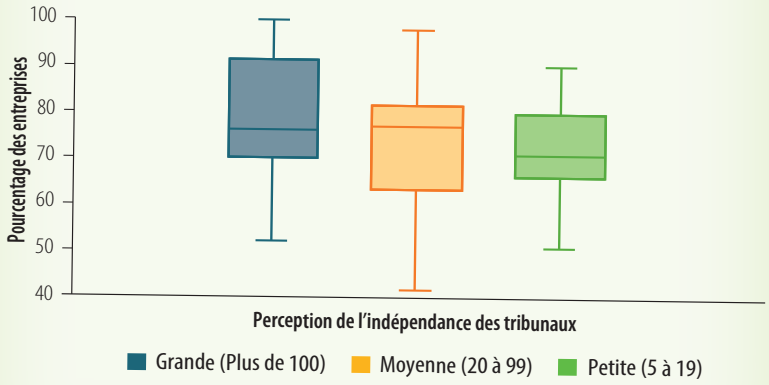

Source : Enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises. Note : La taille de l'entreprise est mesurée à l'aune du nombre d'employés.

77 Canen et Wantchekon (2022).

78 Economist Intelligence Unit (2022).

CARTE 2.1 : Accès privilégié aux opportunités commerciales de l'État, 2023

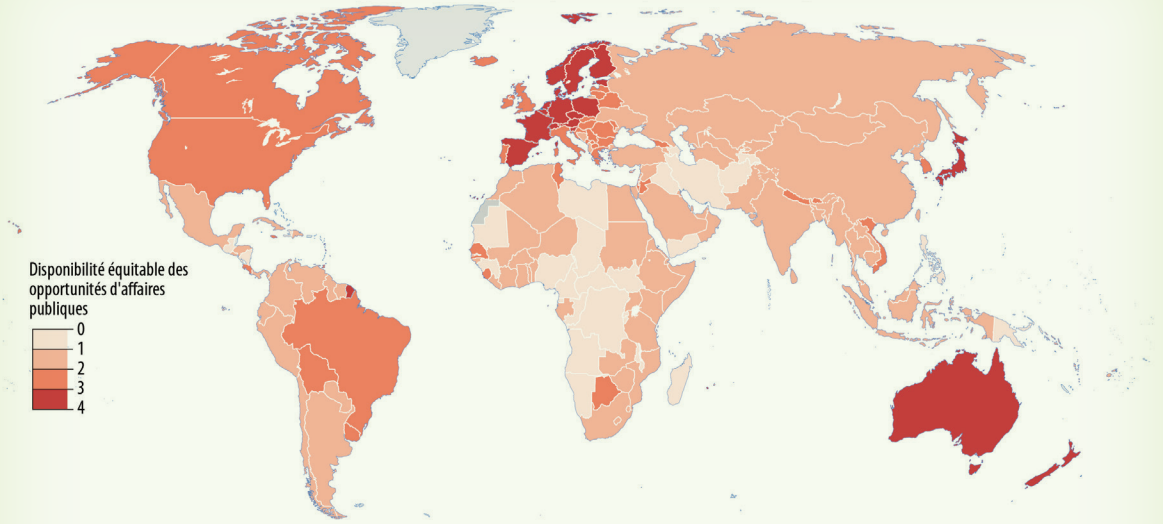

Source : Varieties of Democracy project. V-Dem Dataset v14. https://v-dem.net/data/dataset-archive/.

Note : L'indicateur mesure sur une échelle de 0 (extrêmement inégal) à 4 (égal) si les opportunités commerciales de l'État sont également disponibles pour les personnes qualifies indépendamment de leur position socio-économique. Les opportunités commerciales de l'État se réfèrent aux contrats de marchés publics, aux partenariats public-privé, etc. La position socio-économique fait référence à l'attribution de la richesse, de la profession et d'autres circonstances économiques telles que la possession de biens.

(figure 2.17, panneau a). Leur autonomie opérationnelle est également inférieure à la moyenne mondiale (figure 2.17, panneau b), ce qui crée des risques d'ingérence politique dans les décisions des autorités de la concurrence. Les autorités de la concurrence semblent également manquer de moyens d'action : elles ont moins de pouvoir et de ressources pour enquêter et appliquer des sanctions que leurs homologues dans d'autres régions du monde. En outre, la qualité de la réglementation anticoncurrentielle laisse à désirer et l'Afrique subsaharienne se classe au dernier rang mondial en ce qui concerne l'efficacité des règles à favoriser une économie de marché[79]. En décembre 2022, 15 pays d'Afrique subsaharienne ne disposaient pas de loi nationale sur la concurrence, et trois avaient une loi mais ne disposaient pas d'une agence de la concurrence. Plusieurs pays sont membres d'un accord régional établissant des réglementations en matière de concurrence, mais les instances régionales chargées de l'application manquent des ressources minimales nécessaires à leur mise en œuvre.

En outre, l'autonomie limitée des agences de réglementation joue contre les intérêts des plus petits concurrents et des consommateurs. Dans de nombreux pays africains, les nominations politiques au sein des agences de réglementation limitent l'autonomie des autorités de régulation et facilitent l'ingérence politique dans leurs décisions. Les autorités de régulation doivent faire face à une faible capacité d'application et à des mandats peu clairs, parfois avec plusieurs agences régulant le même secteur. En outre, le manque de transparence des processus réglementaires crée un environnement propice à la collusion entre les autorités de régulation et les acteurs du marché. Contrairement à la plupart des pays à revenu élevé, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne donnent pas d'avis préalable sur les changements réglementaires, ne rendent pas accessibles les informations sur les réglementations existantes, et ne disposent pas de mécanismes permettant de rendre compte des résultats et des évaluations d'impact des politiques réglementaires[80]. Les questions réglementaires sont particulièrement importantes dans le domaine de la fourniture d'infrastructures. Compte tenu de l'absence d'organismes de réglementation forts et autonomes, les puissantes entreprises privées et les entreprises d'État peuvent influencer les réglementations

79 L'indice de transformation 2022 de Bertelsmann.
80 Banque mondiale (2017).

gouvernementales, en prenant en leur faveur des décisions telles que les droits de licence, les structures tarifaires et l'arbitrage des litiges. Les services publics bien réglementés, qu'ils soient publics ou privés, enregistrent généralement moins de pertes, moins de coupures et davantage de gains d'efficacité.

Le degré élevé d'implication de l'État dans les marchés crée également des obstacles à la concurrence. Les entreprises d'État sont des employeurs importants dans les communautés et jouent un rôle majeur dans les économies africaines, en assurant souvent des infrastructures essentielles. Elles peuvent répondre à des situations de monopole naturel, gérer des secteurs stratégiques cruciaux pour la sécurité nationale, et garantir un accès universel aux services essentiels. Bien que leur présence sur les marchés commerciaux doive être soigneusement évaluée, la création et les activités des entreprises d'État en Afrique sont généralement moins soumises aux lois sur la concurrence et au contrôle des autorités compétentes que la moyenne mondiale (figure 2.18). Elles bénéficient également souvent d'avantages liés au soutien de l'État, tels que des barrières à l'entrée, transferts directs, subventions, charges fiscales réduites ou encore un accès facilité au financement. Bien que ces avantages puissent être justifiés par des objectifs politiques stratégiques, ils peuvent également limiter la participation du secteur privé et dissuader l'investissement. La mauvaise gouvernance des entreprises publiques est également en cause.

FIGURE 2.17 : Autorités de la concurrence en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions

a. Allocations de crédits budgétaires et dotation en personnel des autorités de la concurrence, Afrique subsaharienne et autres régions, 2018

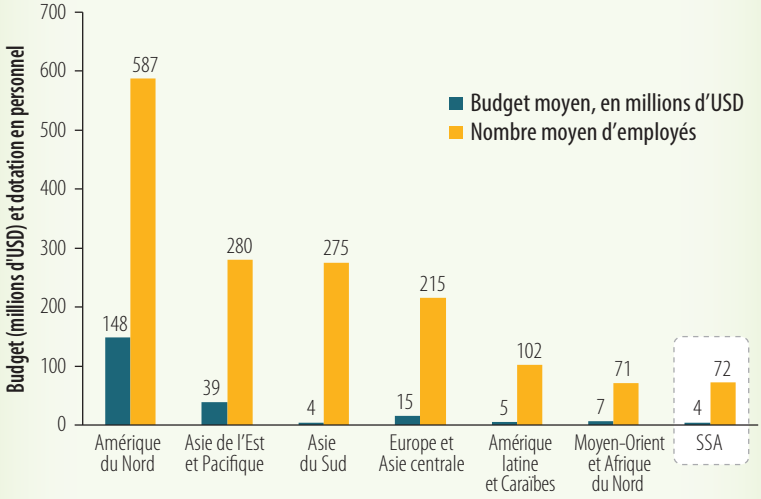

b. Autonomie et capacités d'application des autorités de la concurrence en Afrique subsaharienne

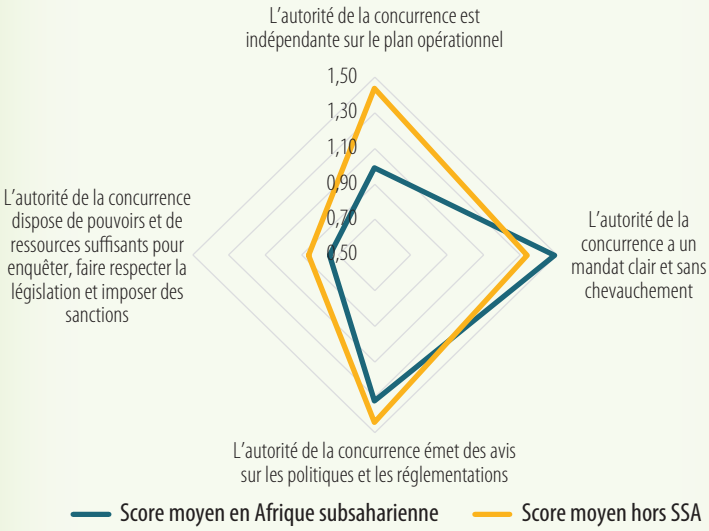

Source : Forum africain de la concurrence, Groupe de la Banque mondiale ; base de données du rapport sur la dette internationale ; base de données B-READY.

Note : SSA = Afrique subsaharienne, le panneau b inclut un sous-ensemble de pays basé sur la première série de données B-READY disponibles en 2024.

FIGURE 2.18 : Les entreprises publiques et la concurrence sur le marché

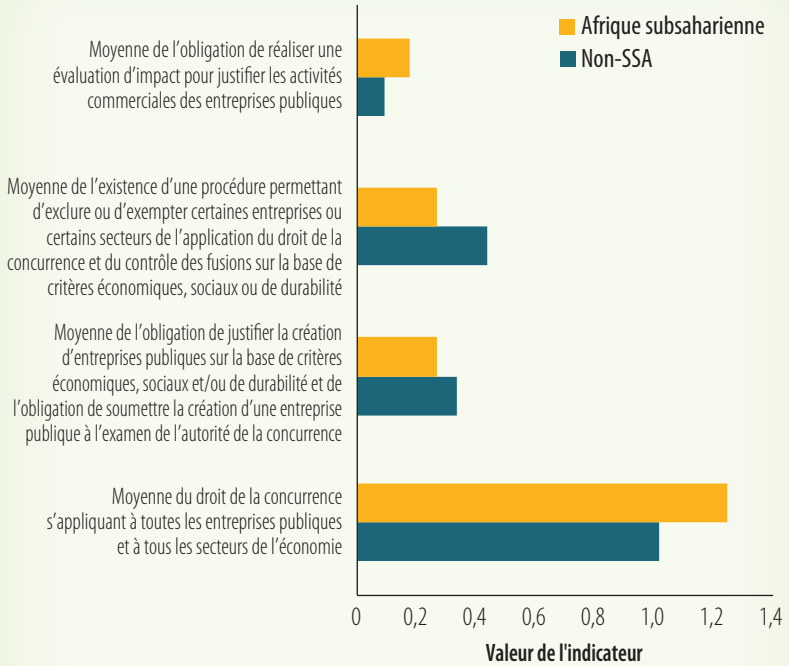

Source : Base de données B-READY, Banque mondiale

Note : SOE = Entreprises publiques. Données pour certains pays basées sur la première série de données B-READY disponibles en 2024.

L'ingérence politique dans les nominations et la gestion, l'utilisation des entreprises d'État à des fins de favoritisme politique et le manque de transparence dans la gestion opérationnelle et financière des entreprises d'État facilitent la mauvaise gestion et la mainmise sur la réglementation. Ces risques sont accrus dans les pays où les entreprises d'État jouent à la fois le rôle de régulateur et d'acteur du marché, ce qui crée des conflits d'intérêts potentiels autour de la répartition du marché et de régulation des prix.

2.4 PRENDRE DES MESURES POUR RENFORCER LE CONTRAT FISCAL ET UNIFORMISER LES RÈGLES DU JEU AFIN DE LIBÉRER UNE CROISSANCE INCLUSIVE

L'augmentation spectaculaire des manifestations citoyennes et des conflits armés au cours des 20 dernières années est un appel à l'action. Lorsque les institutions politiques ne répondent pas aux réclamations d'une population mécontente, l'option de la sortie, que ce soit par la migration ou l'insurrection, peut être plus attrayante pour certaines personnes. Alors que la population africaine est appelée à presque doubler au cours des 25 prochaines années et que les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir, il est urgent de rompre avec les schémas d'exclusion et d'inégalités.

L'écart croissant entre l'Afrique subsaharienne et le reste du monde ne s'explique pas par l'absence de solutions techniques, mais par la difficulté à surmonter des incitations biaisées qui ont maintenu la majeure partie du continent dans un équilibre de bas niveau. D'un point de vue technique, il existe une compréhension commune des types de politiques et d'investissements nécessaires pour mettre en place un système fiscal équitable et élargi, capable de financer les services publics. On sait aussi généralement quels types de réglementations sont nécessaires pour faciliter la mise en place d'un secteur privé compétitif, créateur d'emplois et d'opportunités économiques.

Les motivations faussées des gouvernements à servir leurs citoyens trouvent souvent leur origine dans le contexte historique, structurel, socio-économique et géopolitique complexe dans lequel les États se sont développés et les structures de gouvernance ont évolué. Par exemple, la construction d'États-nations dans des contextes difficiles, là où ils n'existaient pas auparavant, a souvent facilité les tractations politiques et le favoritisme qui ont compromis l'intérêt public. Les États riches en ressources naturelles ont été exposés à la croissance sans développement, car l'économie d'enclave dans le secteur extractif compromet les contrats fiscaux sains et l'investissement à grande échelle. La démographie d'une population rurale largement dispersée, combinée à des clivages identitaires, contribue à des schémas de politique électorale qui favorisent le clientélisme au détriment d'une concurrence fondée sur les politiques.[81] Les solutions en matière de gouvernance doivent donc être adaptées au contexte et corriger le système d'incitation en s'appuyant sur le pouvoir de la transparence et de la responsabilisation d'une manière qui tienne compte des particularités historiques et socio-économiques des pays. Cette remarque est particulièrement vraie pour les pays caractérisés par la fragilité, les conflits et la violence, où les capacités limitées de l'État, les griefs et les divisions profondément enracinés et l'instabilité doivent être judicieusement pris en compte dans le choix et l'enchaînement des réformes.

Face à un environnement économique mondial de plus en plus difficile, les pouvoirs publics n'ont d'autre choix que de montrer des résultats à leurs citoyens. Au sein des administrations, cela nécessitera la construction d'une base de pouvoir plus large pour un type de politique plus inclusif, mais combattre les intérêts bien ancrés des personnes jouissant de relations politiques demande du courage et du temps pour créer de la bonne volonté. En pratique, une bonne voie à suivre consiste à se concentrer sur les domaines dans lesquels les pouvoirs publics peuvent améliorer la vie de leurs citoyens : la prestation de services et la réglementation. L'inclusion et la responsabilité sont également importantes dans ce domaine. En veillant à ce que les systèmes soient au service des populations au niveau pratique, il est possible d'obtenir une large adhésion et de créer une structure d'incitation inclusive au niveau supérieur. Une population engagée et investie choisira le dialogue plutôt que la sortie, en demandant des comptes aux pouvoirs publics par le biais du discours politique.

81 Il existe beaucoup d'études sur les origines, l'évolution et les conséquences du patrimonialisme, du marchandage entre élites, de la recherche de rentes et de la politique électorale en Afrique (par exemple, Acemoglu, Johnson et Robinson 2001).

Section 3. Recommandations stratégiques

Les appels en faveur d'une amélioration de la sécurité, des services de base et de l'accès aux opportunités économiques sont au cœur du mécontentement des citoyens et du manque de confiance dans le gouvernement. La croissance et les opportunités d'emploi existantes sont insuffisantes pour répondre à l'expansion rapide de la population. Des dizaines de millions de jeunes Africains entrent sur le marché du travail chaque année, et rares sont ceux qui peuvent trouver un emploi salarié. La majorité de ces jeunes se retrouvent ainsi au chômage ou employés dans des modes de production peu productifs et non organisés, avec une forte insécurité des revenus. Exacerbée par la hausse du coût de la vie, la faiblesse de la gouvernance dans les pays d'Afrique a déclenché des protestations et une colère palpable chez les jeunes. Cette situation reflète la perception du public selon laquelle l'État n'est pas capable de fournir des services et des opportunités économiques à la population.

Pour créer et maintenir de vastes opportunités économiques pour les habitants de la région, il est indispensable de mettre en place une économie diversifiée et résiliente. Cela implique à son tour de renforcer le caractère inclusif et la redevabilité des institutions, afin qu'elles puissent assurer des services de qualité et des opportunités de marché plus équitables. Les conditions nécessaires à l'élargissement des opportunités comprennent (1) des approches prudentes de la politique monétaire et budgétaire pour gérer les risques ; (2) une gouvernance plus transparente et responsable de la prestation de services ; (3) un recouvrement équitable des impôts et des pratiques améliorées de gestion de la dette qui favorisent la confiance du public et créent un espace budgétaire permettant l'exécution de programmes d'investissement social et public ; (4) des systèmes efficaces de redevabilité et des incitations au sein du gouvernement pour réduire la corruption et la recherche de rente ; (5) un environnement propice à l'expression de la dissidence, permettant aux citoyens de faire entendre leurs voix et de s'engager ; (6) un rôle plus équitable et plus efficace de l'État sur les marchés ; et (7) une coopération internationale dans les domaines où les solutions nationales sont insuffisantes.

Une approche prudente de la politique monétaire

Les autorités monétaires pourraient devoir trouver un équilibre entre réduire l'inflation et atténuer les anticipations inflationnistes, d'une part, et soutenir l'activité économique, d'autre part. Au cours des prochains mois, il est probable que les banques centrales soient tenues de gérer les risques que font peser sur l'inflation les conditions nationales et l'incertitude politique internationale. Les effets inflationnistes probables de politiques commerciales plus restrictives dans le monde pourraient interrompre et retarder le cycle d'assouplissement entamé par les banques centrales des principales économies au second semestre 2024. Le maintien de taux d'intérêt plus élevés pendant plus longtemps aux États-Unis pourrait renforcer le dollar américain et accroître le risque d'affaiblissement des monnaies en Afrique. Dans ce contexte, les banques centrales doivent ancrer les attentes dans les fourchettes cibles d'inflation (Afrique du Sud) et/ou maintenir le durcissement de la politique monétaire si l'inflation reste incompressible (Ghana et Nigéria). D'autres pays disposant d'une marge pour assouplir leur politique monétaire peuvent le faire avec prudence, tant que l'inflation reste faible (Kenya et Mozambique). Dans l'ensemble, la préservation de la stabilité pour stimuler la croissance nécessiterait l'adoption de politiques visant à prévenir les risques ou à y faire face, ainsi qu'à renforcer la résilience face à l'incertitude.

Le contrat fiscal dans un monde où l'aide étrangère se réduit

Les gouvernements africains doivent s'adapter à la réduction actuelle de l'aide publique au développement en accordant la priorité à la protection des services essentiels de santé, d'éducation et d'énergie, tout en réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide à long terme. À court terme, il est essentiel d'obtenir un financement d'urgence auprès des institutions internationales, de restructurer la dette pour libérer une

marge de manœuvre budgétaire et de réaffecter des dépenses publiques aux services essentiels, afin d'éviter des perturbations dans les programmes de soins de santé, notamment le traitement du VIH/SIDA, la prévention du paludisme et les soins maternels.

S'il est estimé que la croissance devrait s'accélérer au cours des trois prochaines années, les gouvernements africains doivent consolider leurs efforts pour réduire les déficits primaires afin de maintenir des niveaux de dette publique viables. Le renforcement de la mobilisation des ressources nationales doit être abordé en portant une attention particulière au contrat implicite entre les citoyens et les États, qui exige une plus grande redevabilité au gouvernement en échange du paiement d'impôts plus élevés.[1] Les citoyens seront davantage disposés à payer leurs impôts s'ils sont satisfaits des services publics, s'ils sont convaincus que leur part est équitable et s'ils estiment avoir une influence sur l'utilisation des impôts.[2] Dans ce contexte, le gouvernement doit trouver un équilibre entre la nécessité de payer des taux d'intérêts accrus sur l'encours de la dette et celle de renforcer la résilience économique et l'environnement propice à la création d'opportunités économiques. L'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'équité des services publics, de la sécurité aux services sociaux en passant par les infrastructures, est donc une priorité de premier ordre pour renforcer la confiance du public.

En pratique, il n'existe pas de solution miracle à la mauvaise gouvernance de la prestation de services, mais garantir à la fois la transparence et des possibilités d'action collective peut faire évoluer les incitations.[3] Une impulsion massive, au travers d'une législation nationale sur l'accès à l'information ou d'initiatives multilatérales sur la gouvernance budgétaire ouverte, telles que le Partenariat pour un gouvernement ouvert, peut inciter les gouvernements à améliorer la gestion des ressources et la prestation de services. Des initiatives de transparence ciblées peuvent également se montrer efficaces pour modifier les incitations et les comportements des hommes politiques et des prestataires de services. Ces initiatives peuvent revêtir de nombreuses formes, allant du partage d'informations sur les politiques et les services gouvernementaux à la fourniture de données et d'informations sur la gestion budgétaire et les performances des pouvoirs publics. Plus précisément, les communications stratégiques sur les changements de politique et l'introduction de portails citoyens à guichet unique pour la prestation de services sont susceptibles d'améliorer la redevabilité opérationnelle, tandis que la transparence du budget et de la passation des marchés ou la diffusion publique des audits peuvent garantir des pratiques financières rigoureuses. Cependant, l'impact de la transparence peut prendre du temps pour se matérialiser ou être perverti en l'absence de freins et de contrepoids solides. La transparence est particulièrement efficace lorsqu'elle est associée à des possibilités effectives pour les citoyens d'exprimer leurs préoccupations et de récompenser ou de sanctionner les prestataires. De tels efforts nécessitent une société civile active, des médias indépendants, des protections pour la liberté d'expression et d'association, ainsi que des possibilités de demander des comptes aux gouvernements.

Une approche équitable, transparente et efficace de la viabilité budgétaire

Une mobilisation équitable des ressources nationales et une gestion transparente de la dette sont fondamentales pour gérer les risques relatifs à la viabilité des finances publiques et de la dette. La justice et l'équité fiscales jouent un rôle central pour que les citoyens aient confiance dans le contrat fiscal. L'élargissement des assiettes fiscales et la mise en place de structures des impôts plus progressives nécessiteront de mettre l'accent sur des instruments tels que l'impôt sur le revenu des personnes physiques et sur le potentiel inexploité des impôts fonciers, tout en éliminant des dépenses fiscales et des subventions inefficaces.[4] Cependant, la manière dont les contribuables sont imposés pourrait être encore plus importante

1 Dom et coll. (2022) ; Prichard (2015).

2 Cloutier et coll. (2021).

3 Par exemple, Kosack et Fung (2014).

4 L'autorité fiscale ougandaise a constaté que les grandes fortunes ne paient pas suffisamment l'impôt sur le revenu des personnes physiques, du fait de l'absence de déclaration ou de la sous-déclaration (Kangave et coll., 2018). En moyenne, l'impôt foncier récurrent représente 0,38 % du produit intérieur brut (PIB) en Afrique, contre 2,2 % dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Prichard et Zebong A., 2017).

que les montants collectés pour le contrat fiscal.[5] Les contribuables qui sont victimes de corruption ou d'extorsion de la part de l'administration fiscale ou qui ont le sentiment que les riches ne paient pas leur juste part seront plus réticents à payer des impôts. Là encore, il n'existe pas de solution facile pour sortir de systèmes d'administration fiscale injustes et corrompus. Cependant, des solutions qui intègrent des normes, des incitations et des facteurs comportementaux tout en exploitant intelligemment la technologie numérique se sont montrées capables de réduire certaines formes de corruption parmi les agents du fisc.

Les politiques visant à renforcer la gouvernance des administrations fiscales peuvent aider les gouvernements africains à améliorer la perception par le public de l'équité du recouvrement des impôts. Il est essentiel d'investir dans l'administration fiscale, notamment dans l'identification et la segmentation des contribuables, ainsi que dans la spécialisation des inspecteurs des impôts.[6] Des solutions numériques combinées à des incitations appropriées pour les agents du fisc peuvent s'avérer efficaces pour améliorer le respect des obligations fiscales et la perception des recettes. La déclaration et le paiement électroniques des impôts contribuent à réduire les coûts de mise en conformité, à améliorer la tenue des registres et à identifier les déclarations manquantes. La formation et la spécialisation des fonctionnaires du fisc, associées au contrôle des pratiques collusoires, jouent un rôle crucial pour renforcer les services des impôts et lutter contre la corruption.[7]

Enfin, une plus grande transparence budgétaire peut contribuer à réduire le coût de la dette souveraine.[8] Les politiques de gestion de la dette nationale doivent être renforcées et régies par des dispositions institutionnelles efficaces, qui mettent l'accent sur la transparence, la participation, la redevabilité et la cohérence de la prise de décisions. La transparence de la dette est au cœur des réformes dans ce domaine, car il est prouvé qu'elle contribue à améliorer la solvabilité, à réduire les coûts d'emprunt et à accroître les flux d'investissements directs étrangers.[9] L'adoption de vastes exigences en matière de divulgation de données ainsi que de procédures d'emprunt transparentes et participatives est essentielle pour que les décideurs politiques soient tenus de rendre des comptes.[10]

Renforcement de la redevabilité pour réduire la corruption dans la fourniture de services et sur les marchés

La corruption, à petite ou grande échelle, a un effet corrosif sur la croissance, l'équité et la sécurité, tout en créant plus généralement une méfiance entre l'État et les citoyens. Certes, les campagnes politiques s'appuient souvent sur un programme de lutte contre la corruption et les nouveaux gouvernements font preuve d'énergie les premiers temps en matière d'enquêtes et de poursuites. Mais ces efforts ont tendance à être limités dans leur durée et leur portée, car les mesures sévères s'alignent sur les intérêts politiques. Dans la pratique, les efforts réussis de lutte contre la corruption témoignent de la nécessité d'adopter des approches plus progressives, ciblées et adaptées au contexte. L'éventail des mesures anticorruption dans l'administration publique est large, des mesures de transparence budgétaire ou politique à la déclaration des actifs, en passant par la protection des lanceurs d'alerte et les systèmes de détection de la fraude fondés sur la technologie. Toutefois, leur impact s'est avéré inégal et dépend de la capacité à mobiliser un large soutien et à surmonter la résistance des intérêts particuliers. En effet, les mesures pratiques qui sont dans

5 Moore, Prichard et Fjeldstad (2018).

6 Les efforts d'identification et d'enregistrement se concentrent souvent de manière disproportionnée sur les personnes à faible revenu du secteur informel, ce qui entraîne des effets régressifs qui portent atteinte à l'équité et au moral (Gallien et coll., 2025). La segmentation comprend la mise en place d'unités spécialisées dans les grandes fortunes, comme en Afrique du Sud (Oguttu, 2024).

7 Certaines techniques, comme les audits du mode de vie et le recoupement d'informations provenant de diverses sources, ont prouvé leur efficacité dans certains pays d'Afrique (Oguttu, 2024). Okunogbe et Santoro (2022) documentent l'application de solutions technologiques récentes pour améliorer l'administration fiscale en Afrique.

8 Kubota et Zeufack (2020).

9 Pazarbasioglu (2019) ; Kubota et Zeufack (2020) ; Rivetti (2021).

10 Il s'agit notamment de rendre disponibles des informations sur le montant emprunté par le gouvernement ainsi que sur ses conditions contractuelles par l'intermédiaire de plateformes nationales.

l'intérêt d'une masse critique dotée d'un pouvoir de négociation suffisant ou du potentiel de contribuer à des changements concrets dans les résultats de développement peuvent progressivement faire évoluer les incitations en faveur de l'intégrité et de l'État de droit.[11] Transformer les normes sociales relatives à la corruption en mettant en lumière son coût ou en encourageant les dirigeants à donner l'exemple peut également contribuer à modifier les comportements corrompus.[12]

La lutte des citoyens contre la corruption dans l'administration publique nécessite également un système solide de freins et de contrepoids institutionnalisés. Le travail des lanceurs d'alerte et des promoteurs de la lutte contre la corruption nécessite un système judiciaire fort et autonome et des agences capables d'enquêter sur les affaires et d'engager des poursuites. Sur les marchés, l'amélioration de la transparence et de la redevabilité peut également contribuer à limiter la corruption. La transparence des pratiques en matière de fiscalité, de services et de réglementation peut réduire les possibilités de collusion et de recherche de rente entre décideurs publics et entreprises disposant de connexions politiques. Là encore, cependant, la transparence ne peut être pleinement efficace que si elle est étayée par une forte indépendance institutionnelle qui soutient les procédures visant à réglementer et à punir les comportements répréhensibles. Un appareil judiciaire équitable peut jouer un rôle fondamental dans la lutte contre les distorsions politiques dans l'activité du marché, tandis que le renforcement de l'autonomie et des capacités des autorités chargées de la concurrence et de la réglementation est tout aussi essentiel. Malgré des mandats ambitieux en théorie, la plupart des autorités sont confrontées à des budgets inadéquats et à de fortes contraintes en matière de personnel, souvent de façon délibérée. Certains pays ont montré qu'il était possible de renforcer progressivement le rôle et l'autonomie de ces acteurs, en particulier dans les marchés émergents et là où les intérêts des protagonistes du marché créent des opportunités pour les coalitions de réforme.

Création d'un environnement propice à l'action collective et à la réceptivité des pouvoirs publics

Une société civile indépendante, un appareil judiciaire établi et autonome et un organe législatif pluriel sont décisifs pour garantir que les gouvernements soient tenus de rendre des comptes sur leur mandat, qui est de servir les intérêts de la population. Dans de nombreux pays, ces contre-pouvoirs voient leur indépendance limitée et sont vulnérables à la répression. La sauvegarde de leur indépendance et le renforcement de leurs capacités, dans des contextes politiques souvent difficiles, constituent une dimension essentielle de l'amélioration de la redevabilité dans la région.

La société civile peut jouer un rôle important en soutenant l'action collective et la contestation. Des événements récents montrent que la protestation et la mobilisation civique sont une voie importante pour que les citoyens puissent exprimer leurs revendications. La société civile peut également contribuer à encourager la participation citoyenne aux délibérations politiques ou budgétaires, dans le cadre de réunions publiques ou d'autres forums, et à renforcer la responsabilité sociale par le biais du contrôle des services par les citoyens. Cependant, dans un environnement complexe, les droits civils et la liberté d'expression doivent être préservés et renforcés pour permettre à la société civile de jouer son rôle.

La société civile est à l'avant-garde du programme de réforme sur l'inclusion numérique et les droits numériques, et ces efforts doivent être soutenus et appuyés. L'accès à Internet et aux médias sociaux s'est considérablement développé depuis les années 2000. Cependant, le continent reste régulièrement témoin de perturbations et de coupures d'Internet et des médias sociaux, en particulier en période de crise politique et de manifestations. Une réglementation insuffisante, des méfaits et des manipulations politiques exposent

11 Khan, Andreoni et Roy (2016).
12 Patel et Hoffmann (2017).

également les internautes à toute une série de risques, allant des cyberattaques à l'usurpation d'identité et à la surveillance. La réglementation de la sphère numérique doit être accrue et améliorée, notamment en ce qui concerne la protection des droits numériques, les cadres réglementaires relatifs à la protection des données, le respect de la vie privée et la sécurité, ou encore les autorités réglementaires, telles que les agences indépendantes de protection des données.

La création de meilleures conditions pour la responsabilité électorale est également centrale pour inciter les gouvernements à tenir leurs engagements. Dans la sphère des élections, l'intégrité exige des commissions électorales fortes et indépendantes, capables d'établir des règles, de les mettre en œuvre et de les surveiller. Elle nécessite également un financement politique mieux réglementé afin de réduire les incitations au financement à court terme et les conflits d'intérêts.

Une réinvention du rôle de l'État sur le marché afin de réduire les distorsions politiques et de créer des opportunités d'emploi

Les distorsions politiques entravent la concurrence sur le marché. Dans de nombreux secteurs économiques, l'opacité de l'élaboration des politiques économiques et l'accès privilégié aux décideurs politiques protègent les acteurs du marché ayant des relations tout en fermant les portes aux petites entreprises et aux demandeurs d'emploi. Des politiques fiscales et de crédit et des réglementations plus transparentes et plus équitables, accompagnées d'une application plus juste des politiques existantes, peuvent favoriser un accès égal pour tous aux opportunités commerciales. Des autorités compétentes en matière de concurrence et de réglementation ont un rôle important à jouer. Bien que des efforts aient été déployés pour mettre en place des autorités indépendantes, leurs capacités et leurs ressources restent limitées par rapport aux moyennes mondiales, et l'ingérence politique reste un problème majeur. L'inégalité de traitement des acteurs du marché se reflète également dans le système judiciaire ; l'accès aux tribunaux et leur intégrité sont de ce fait essentiels pour lever les obstacles auxquels se heurtent les entreprises et investisseurs plus modestes.

L'implication de l'État sur les marchés peut également être utilisée de manière beaucoup plus inclusive. Des processus de passation des marchés et de partenariats public-privé plus transparents, compétitifs et axés sur les performances peuvent créer un accès plus équitable aux opportunités commerciales de l'État pour les acteurs du marché qui n'ont pas de relations politiques. Toutefois, la lutte contre la recherche de rente exige un engagement politique fort de la part des gouvernements. Certaines mesures spécifiques se sont avérées efficaces. Par exemple, un contrôle institutionnel équipé pour réglementer, surveiller, contrôler ou auditer les interactions entre l'État et les entreprises, et la pression publique en faveur de la fourniture de biens publics et d'infrastructures peuvent garantir des incitations adéquates pour les fonctionnaires qui interagissent avec le secteur privé.

Les sociétés d'État ont un rôle important à jouer dans les économies africaines, notamment dans des secteurs stratégiques et pour la fourniture de certains services publics. Cependant, leur fonction et leur gouvernance doivent être revues de toute urgence pour s'assurer qu'elles n'évincent pas l'investissement privé et qu'elles ne servent pas de vecteurs au favoritisme et à la corruption politique. Là encore, l'évolution des incitations des gouvernements à gérer correctement les sociétés d'État dépendra largement de la capacité à améliorer la transparence financière et opérationnelle de ces entreprises et à exiger à leurs ministères de tutelle et leurs gestionnaires de rendre des comptes sur la fourniture d'infrastructures, de services et d'emplois.

Utilisation de réglementations supranationales pour aborder les incitations politiques en Afrique

La communauté internationale doit s'attaquer aux plus grands défis du continent au niveau supranational. Des questions telles que l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et la contrebande doivent toutes être abordées dans le cadre d'une collaboration internationale. À eux seuls, les flux financiers illicites coûtent à l'Afrique environ 88,6 milliards d'USD par an.[13] Pour s'y attaquer, les pays devraient accorder la priorité à la coopération multilatérale en matière de recouvrement des avoirs volés, d'enquêtes financières et de traitement des affaires de corruption.[14] De même, les économies riches en ressources nécessiteront une coopération internationale en matière d'érosion de l'assiette fiscale et de transfert de bénéfices afin de garantir que les communautés locales bénéficient des ressources.

Les gouvernements africains doivent faire face à l'impact de la réduction de l'aide énergétique en renforçant la coopération régionale dans ce domaine. L'expansion du commerce de l'électricité par le biais de pools énergétiques régionaux et la promotion des investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables au moyen de partenariats public-privé peuvent contribuer à poursuivre les progrès. Le financement apporté par des institutions telles que le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui se sont engagées à fournir un accès à l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique subsaharienne d'ici 2030, peut jouer un rôle crucial pour combler le déficit énergétique de la région.

Enfin, les institutions nationales et supranationales soutenant l'intégration et la coopération régionales doivent être renforcées afin d'exploiter les économies d'échelle et d'agglomération propices à une concurrence accrue, à l'adoption de technologies et à l'innovation en Afrique subsaharienne.[15] La mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a le potentiel de tenir ces promesses. Le Secrétariat de la ZLECA joue un rôle essentiel pour aligner et coordonner les efforts concertés des communautés économiques régionales et des États membres. Il peut contribuer à l'administration de l'accord commercial pour les États membres, notamment en fournissant une plateforme pour suivre la conformité aux instruments régionaux et résoudre les conflits concernant l'application ou l'interprétation de l'accord. Il peut également servir de portail pour la gestion et la coordination des projets de coopération liés au commerce régional.[16]

13 CNUCED (2020).

14 CNUCED (2020).

15 Il s'agit notamment d'habiliter les Comités nationaux de mise en œuvre et de favoriser la coopération entre le Secrétariat de la ZLECA et d'autres institutions, telles que la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies.

16 Echandi, Maliszewska et Steenbergen (2022) approfondissent la discussion sur le rôle des institutions supranationales pour assurer le succès de la ZLECA.

Appendice A : Tableaux macroéconomiques

TABLEAU A.1 : Croissance du PIB réel à prix constants (%) et Indice des prix à la consommation, variation annuelle

	Croissance du PIB réel à prix constants (%)							Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)						
	2010-19	2022	2023	2024e	2025f	2026f	2027f	2010-19	2022	2023	2024e	2025f	2026f	2027f
Angola	2.0	3.0	1.0	4.4	2.7	2.6	3.2	17.0	21.4	13.6	28.2	25.0	18.0	12.2
Burundi	2.2	1.8	2.7	3.5	3.5	3.7	4.0	7.0	18.8	27.1	20.2	39.1	31.3	24.5
Bénin	4.8	6.3	6.4	7.5	7.2	7.1	7.0	1.3	1.4	2.8	1.2	1.5	1.5	1.5
Burkina Faso	6.0	1.5	3.0	4.9	4.3	4.7	5.0	0.2	14.0	0.7	4.2	3.0	2.5	2.0
Botswana	4.7	5.6	3.2	-3.0	0.6	4.2	3.8	4.8	12.2	5.1	2.8	4.0	5.0	5.0
République centrafricaine	-0.2	0.5	0.7	1.5	2.1	2.2	2.8	4.5	5.6	3.0	1.5	2.7	3.3	2.8
Côte d'Ivoire	7.5	6.4	6.5	6.0	5.8	6.1	6.4	1.4	5.2	4.4	3.5	3.0	2.6	2.3
Cameroun	4.3	3.7	3.2	3.7	3.7	3.8	3.9	1.9	6.3	7.4	4.5	3.7	3.2	3.0
Congo, Dem, Rep.	6.2	8.9	8.6	6.5	4.8	5.0	5.3	12.9	9.3	19.9	17.7	8.9	7.5	7.0
Congo, Rép.	1.3	1.5	1.9	2.6	2.8	3.1	3.0	2.3	3.0	4.3	3.8	3.8	3.0	3.0
Comores	3.1	2.8	3.0	3.4	3.7	3.8	4.0	1.7	12.4	8.5	5.0	4.0	3.3	3.0
Cabo Verde	2.9	15.8	5.5	7.3	5.9	5.3	4.9	1.3	7.9	3.7	1.0	1.8	2.0	2.0
Erythrée	5.2	2.5	2.6	2.9	3.1	3.4	3.5	3.3	7.4	6.4	4.1	3.9	4.0	4.0
Éthiopie	9.8	6.4	7.2	8.1	6.4	6.5	7.2	13.5	33.7	32.6	26.7	20.7	16.9	10.6
Gabon	4.1	3.0	2.4	2.9	2.1	2.2	3.0	1.9	4.3	3.7	2.4	2.3	2.2	2.3
Ghana	6.7	3.8	3.1	5.7	3.9	4.6	4.8	11.3	31.9	39.2	22.9	17.2	9.4	8.0
Guinée	6.1	4.0	5.5	5.7	6.5	8.8	11.3	11.8	10.5	7.8	8.1	7.0	7.0	6.9
Gambie	2.9	5.5	4.8	5.7	5.6	5.3	5.5	6.1	11.5	16.9	11.7	9.0	6.5	5.0
Guinée-Bissau	4.2	5.6	4.4	4.6	5.1	5.2	5.2	1.3	7.9	7.2	3.8	3.0	2.8	2.5
Guinée équatoriale	-3.3	3.2	-5.1	1.6	-3.1	0.6	-1.1	3.0	4.9	2.4	3.4	2.9	2.6	2.1
Kenya	5.0	4.9	5.6	4.5	4.5	4.9	5.0	7.1	7.6	7.7	4.5	5.0	5.0	5.0
Libéria	3.1	4.8	4.7	4.8	5.1	5.5	5.7	12.0	7.6	10.1	8.4	7.2	5.6	5.1
Lesotho	1.6	2.4	1.8	2.3	1.5	0.9	0.6	4.9	8.3	6.4	6.1	5.6	5.7	5.8
Madagascar	3.0	4.2	4.2	4.2	3.7	3.9	4.4	7.3	8.2	9.9	7.6	8.5	8.1	7.7
Mali	4.4	3.5	3.5	4.0	4.8	4.8	4.7	0.3	9.7	2.1	3.2	2.6	2.3	1.9
Mozambique	5.7	4.4	5.4	1.8	3.0	3.5	3.5	7.8	10.3	7.1	3.2	5.5	4.5	4.5
Mauritanie	4.1	6.8	6.5	5.2	4.9	4.5	5.4	2.0	9.5	5.1	2.5	2.0	3.5	3.5
Maurice	3.8	8.7	5.0	4.7	3.2	3.0	2.9	3.0	10.8	7.0	3.6	3.0	2.9	2.9
Malawi	4.4	0.9	1.9	1.8	2.0	2.4	3.2	16.1	20.9	28.7	32.3	34.7	27.8	19.4
Namibie	3.1	5.4	4.4	3.7	2.9	3.4	3.5	5.2	6.1	5.9	4.2	4.2	4.6	4.6
Niger	6.2	11.5	2.0	8.4	7.1	5.1	4.5	0.7	3.9	3.7	9.1	5.3	4.7	3.0
Nigéria	3.6	3.3	2.9	3.4	3.6	3.7	3.8	5.2	12.2	17.9	26.6	22.1	18.5	15.9
Rwanda	7.2	8.2	8.2	8.9	7.0	7.3	7.3	3.7	12.1	15.4	4.8	5.0	5.0	5.0
Soudan	-0.9	-1.0	-29.4	-13.5	5.0	9.3	4.1	32.1	164.2	65.8	170.0	89.4	33.1	20.0
Sierra Leone	4.8	3.9	4.3	5.8	7.9	5.9	6.7	1.1	9.7	5.9	0.8	2.0	2.0	2.0
Sud Soudan	5.2	5.3	5.7	4.0	4.1	4.2	4.2	9.7	24.9	47.2	29.1	18.0	15.5	12.0
Sao Tomé et Principe	-5.8	-2.3	-1.3	-7.2	-34.7	41.1	21.2	83.7	22.0	18.0	35.0	179.8	66.4	16.8
Eswatini	3.4	0.2	0.4	0.9	3.1	4.8	4.1	8.5	18.0	21.1	14.4	9.6	6.3	5.0
Seychelles	3.1	1.1	3.4	4.8	5.0	4.0	2.8	5.7	4.8	5.0	4.0	5.6	5.0	4.5
Tchad	6.1	12.7	2.3	2.4	3.1	3.0	2.9	2.7	2.6	-1.0	0.3	1.0	1.4	1.9
Togo	4.7	13.0	4.1	3.7	3.5	4.5	4.4	1.5	5.8	4.1	5.7	4.6	3.5	3.0
Tanzanie	5.4	5.8	6.4	5.3	4.9	5.4	5.5	1.4	7.5	5.3	2.9	2.6	2.7	2.4
Ouganda	6.3	4.6	5.1	5.5	5.7	5.9	6.1	7.1	4.4	3.8	3.1	3.6	4.0	4.0
Afrique du Sud	5.4	4.7	5.3	6.1	6.2	6.2	10.4	6.2	3.7	8.8	3.2	3.7	5.0	5.0
Zambie	1.7	1.9	0.7	0.6	0.7	1.1	1.3	5.2	6.9	6.0	4.4	4.1	4.6	4.6
Zimbabwe	4.9	5.2	5.4	4.0	6.2	6.8	6.4	8.8	11.0	10.9	15.0	14.2	9.2	8.0
Zimbabwe	6.1	6.1	5.3	2.0	6.0	4.6	3.6	62.0	160.2	667.4	736.1	84.9	16.9	8.0

Source : Estimations des services de la Banque Mondiale. *Note :* e = estimé ; f = prévision ; PIB = Produit Intérieur Brut.

Note: Pour le Nigeria, la série de l'indice des prix à la consommation (IPC) reflète les calculs de la Banque mondiale sur les séries rétropolées suite au rebasage de l'IPC par le Bureau national des statistiques (NBS).

TABLEAU A.2 : Solde budgétaire (% du PIB) et Dette des administrations publiques (% du PIB)

	Solde budgétaire (% du PIB)							Dette des administrations publiques (% du PIB)						
	2010-19	2022	2023	2024e	2025f	2026f	2027f	2010-19	2022	2023	2024e	2025f	2026f	2027f
Angola	-0.3	6.5	1.3	-1.5	-2.1	-2.2	-2.2	57.0	69.5	88.7	70.9	72.2	74.4	72.4
Burundi	-3.3	-10.7	-9.3	-6.9	-5.6	-5.3	-4.4	41.2	70.2	68.4	69.3	68.2	66.1	64.6
Bénin	-1.8	-5.5	-4.1	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9	29.0	54.2	54.5	53.4	51.3	49.7	48.3
Burkina Faso	-3.3	-10.3	-6.5	-5.6	-4.7	-3.8	-3.6	31.9	56.4	54.0	54.9	54.4	53.7	52.7
Botswana	-1.4	-1.9	-4.2	-9.2	-8.5	-7.8	-7.2	24.1	20.4	22.5	35.3	39.7	38.9	37.8
République centrafricaine	-1.3	-5.3	-3.6	-4.9	-2.3	-1.3	-1.8	44.6	51.0	58.2	60.5	59.5	58.6	57.3
Côte d'Ivoire	-2.2	-6.7	-5.2	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	30.5	57.3	58.5	59.6	58.6	57.1	55.8
Cameroun	-2.7	-1.1	-0.7	-0.4	-1.0	-1.0	-1.2	27.1	43.7	43.0	41.7	39.2	38.7	36.9
Congo, Dem, Rep.	0.3	-0.9	-1.7	-2.0	-3.8	-2.4	-1.9	24.9	21.8	24.3	22.1	26.0	25.3	24.2
Congo, Rép.	2.7	7.9	3.6	2.0	2.7	3.4	3.6	57.4	86.6	96.0	93.5	89.6	83.2	79.3
Comores	0.9	-3.9	-1.3	-3.9	-3.7	-3.3	-3.1	19.4	34.1	34.8	36.8	37.6	38.0	37.8
Cabo Verde	-5.5	-4.0	-0.3	-1.1	-1.5	-1.3	-0.6	98.3	126.7	116.4	110.2	104.6	99.3	93.9
Erythrée	-1.9	-5.6	-4.8	-4.8	-4.3	-4.1	-4.0	193.2	239.8	219.4	211.8	202.4	190.8	177.2
Éthiopie	-2.5	-4.2	-2.7	-2.0	-1.7	-2.0	-1.9	28.5	30.8	25.3	22.6	28.4	29.5	30.3
Gabon	0.2	-0.8	1.8	-3.7	-5.4	-4.7	-4.6	40.1	57.0	70.6	72.5	80.2	82.6	86.1
Ghana	-4.5	-11.8	-3.3	-7.7	-2.7	-2.0	-1.7	45.5	92.7	78.9	70.5	66.4	62.7	59.9
Guinée	-3.1	-0.9	-1.8	-3.0	-2.4	-2.0	-1.6	42.6	40.1	41.4	42.1	41.3	39.5	37.6
Gambie	-4.8	-5.8	-3.8	-3.5	-1.4	-1.4	-0.8	67.6	84.0	76.9	70.6	64.8	59.6	55.9
Guinée-Bissau	-2.7	-6.2	-8.2	-7.3	-4.8	-4.0	-3.3	52.2	75.5	76.5	82.3	80.5	77.6	74.6
Guinée équatoriale	-3.1	11.4	2.5	2.6	0.4	0.5	-0.4	23.3	33.4	36.9	31.3	31.5	29.4	27.8
Kenya	-6.5	-5.7	-5.4	-5.1	-4.5	-3.6	-3.3	51.1	76.2	69.9	68.1	65.8	62.9	59.9
Libéria	-11.1	-5.3	-7.1	-2.7	-3.5	-2.3	-2.1	30.4	53.9	58.8	57.2	57.0	56.1	54.5
Lesotho	-3.3	-5.5	7.1	8.8	0.1	-0.3	-2.5	39.7	57.3	55.1	59.2	58.9	57.1	53.9
Madagascar	-1.6	-5.5	-4.2	-3.3	-3.9	-4.2	-3.9	36.8	50.0	52.7	51.3	53.3	54.2	54.6
Mali	-2.7	-4.8	-3.9	-2.9	-2.7	-2.5	-2.6	30.9	51.8	53.3	52.6	52.6	51.9	51.3
Mozambique	-1.8	-4.0	-2.8	-5.5	-3.6	-2.6	-2.4	74.4	96.8	93.9	94.2	96.8	99.4	101.8
Mauritanie	-0.1	-3.8	-2.4	-0.1	-1.4	-1.3	-1.0	50.2	48.5	46.4	44.0	44.8	45.2	44.6
Maurice	-2.9	-5.7	-5.7	-5.9	-5.4	-5.5	-5.4	60.0	83.3	87.8	88.3	87.5	87.6	87.7
Malawi	-2.9	-10.8	-13.4	-8.4	-8.7	-7.1	-7.3	28.2	76.7	90.3	90.2	81.9	78.8	64.9
Namibie	-5.9	-5.1	-2.4	-3.9	-5.0	-4.3	-4.2	38.9	71.7	69.4	70.3	68.5	68.1	67.5
Niger	-3.1	-6.8	-4.4	-4.3	-3.9	-3.4	-3.2	27.9	51.7	54.7	47.6	44.5	43.0	41.9
Nigéria	-2.9	-4.4	-5.4	-3.5	-4.8	-3.7	-3.4	19.7	35.0	45.0	53.3	55.5	54.7	53.5
Rwanda	-4.1	-6.2	-4.6	-5.5	-4.8	-3.7	-3.4	35.5	68.7	73.8	78.8	84.8	86.4	86.4
Soudan	-4.2	-1.7	-3.8	-4.1	-3.7	-3.7	-3.4	113.8	183.6	167.3	147.4	142.7	124.2	106.4
Sierra Leone	-4.5	-12.6	-12.3	-11.5	-7.6	-5.8	-4.2	45.5	86.6	99.7	105.9	99.9	93.4	88.2
Sud Soudan	-3.1	-5.4	-4.8	-4.8	-4.5	-4.1	-3.9	31.2	53.5	46.2	41.8	37.9	36.0	33.3
Sao Tomé et Principe	-3.1	-5.9	3.3	-6.6	-7.8	-7.2	-1.7	34.9	56.9	39.5	46.0	55.6	56.4	56.2
Eswatini	-7.0	-1.2	-0.1	0.7	3.9	2.1	3.3	87.7	68.8	50.7	45.7	40.3	36.6	31.6
Seychelles	-4.6	-4.8	-0.1	-2.0	-3.5	-4.5	-2.7	26.2	40.5	40.0	40.9	40.6	42.3	42.6
Tchad	1.1	-1.4	-1.1	-0.4	-1.6	-1.0	-0.4	64.1	62.6	57.0	59.9	58.5	56.4	55.7
Togo	-1.9	2.9	-0.5	-1.9	-3.8	-2.4	-2.6	22.5	29.9	29.9	33.3	32.3	32.5	33.1
Tanzanie	-3.6	-8.3	-6.6	-6.1	-3.0	-3.0	-3.0	48.5	67.1	67.2	69.7	68.4	66.7	65.2
Ouganda	-3.0	-3.7	-4.1	-2.8	-3.4	-3.5	-3.1	35.6	44.2	46.0	50.3	51.2	50.1	49.1
Afrique du Sud	-2.7	-8.4	-5.2	-5.1	-6.4	-6.5	-5.5	25.3	56.2	55.4	50.1	52.7	53.7	51.0
Zambie	-3.6	-3.6	-5.5	-5.9	-6.5	-5.5	-5.3	43.5	70.5	74.1	76.3	78.8	80.5	81.7
Zimbabwe		..	..	..	..	..	..		..	..	..	..	..	..
Zimbabwe	-2.8	0.1	-6.4	-2.5	-2.7	-2.4	-2.3	38.7	1229.2	96.6	93.3	64.6	59.0	56.7

Source : Estimations des services de la Banque Mondiale. *Note :* e = estimé ; f = prévision ; PIB = Produit Intérieur Brut.

Notes: Pour le Nigeria, les valeurs du solde budgétaire présentées sont basées sur les chiffres de la comptabilité de caisse. Pour le Sénégal, les données et les projections de la dette publique sont basées sur les derniers chiffres de la Cour des comptes.

Appendice B : Classification des pays

TABLEAU B.1 : Pays d'Afrique de l'Ouest et centrale

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	**Métaux et minerais**		
Guinée Équatoriale	Guinée	Bénin	Gambie
Gabon	Libéria	Burkina Faso	Ghana
Nigeria	Mauritanie	Cabo Verde	Guinée-Bissau
République du Congo	Niger	Cameroun	Mali
Tchad	Sierra Leone	République centrafricaine	Sénégal
		Côte d'Ivoire	Togo

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l'Afrique de l'Ouest et centrale et l'Afrique de l'Est et australe. L'analyse présentée dans ce rapport reflète cette situation. Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut. Les termes « pays riches en ressources » et « pays abondants en ressources » ont été utilisés de manière interchangeable tout au long du document.

TABLEAU B.2 : Afrique de l'Est et australe

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	**Métaux et minerais**		
Angola	Botswana	Burundi	Mozambique
Soudan du Sud	République Démocratique du Congo	Comores	Rwanda
	Namibie	Érythrée	São Tomé et Príncipe
	Afrique du Sud	Eswatini	Seychelles
	Zambie	Éthiopie	Somalia
		Kenya	Soudan
		Lesotho	Tanzanie
		Madagascar	Ouganda
		Malawi	Zimbabwe
		Maurice	

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l'Afrique de l'Ouest et centrale et l'Afrique de l'Est et australe. L'analyse dans ce rapport reflète cette configuration. Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut. Les termes « pays riches en ressources » et « pays abondants en ressources » ont été utilisés de manière interchangeable tout au long du document.

Références

Abdel Jelil, M., S. Adhikari, Q.-T. Do, H. Kaila, F. Marzo, O. Nsababera, G. Seshan, et M. Shrestha. Forthcoming. *Migration: Africa's Untapped Potential*. Africa Development Forum. Washington, DC: Banque mondiale.

Acemoglu, D., F. A. Gallego, et J. A. Robinson. 2014. "Institutions, Human Capital, and Development." *Annual Review of Economics* 6 (1): 875–912.

Acemoglu, D., S. Johnson, et J. A. Robinson. 2001. "The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation." *American Economic Review* 91 (5): 1369–1401.

Africa Center for Strategic Studies. 2024. "Africa's 2024 Security Trends in 10 Graphics." Infographic. Africa Center for Strategic Studies, Washington, DC. https://africacenter.org/spotlight/africa-2024-security- trends-graphics/.

Aiyar, S., J. Chen, C. Ebeke, R. Garcia-Saltos, T. Gudmundsson, A. Ilyina, A. Kangur, T. Kunaratskul, S. Rodriguez,

M. Ruta, T. Schulze, G. Soderberg, et J. Trevino. 2023. "Geoeconomic Fragmentation and the Future of Multilateralism." IMF Staff Discussion Notes 2023/001, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Aiyar, S., D. Malacrino, et A. F. Presbitero. 2024. "Investing in Friends: The Role of Geopolitical Alignment in FDI Flows." *European Journal of Political Economy* 83: 102508.

Aiyar, S., et F. Ohnsorge. 2024. "Geoeconomic Fragmentation and 'Connector' Countries." Discussion Paper DP19352, Centre for Economic Policy Research, London.

Akitoby, B., J. Honda, et K. Primus. 2020. "Tax Revenues in Fragile and Conflict-Affected States—Why Are They Low and How Can We Raise Them?" Working Paper WP/20/143, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Ali, M., O. H. Fjeldstad, et I. H. Sjursen. 2014. "To Pay or Not to Pay? Citizens' Attitudes toward Taxation in Kenya, Tanzania, Uganda, and South Africa." *World Development* 64: 828–42.

Anand, P., S. Jones, M. Donoghue, et J. Teitler. 2021. "Non-Monetary Poverty and Deprivation: A Capability Approach." *Journal of European Social Policy* 31 (1): 78–91.

Anyidoho, N. A., M. Gallien, M. Rogan, et V. van den Boogaard. 2025. "The Taxed Informal Economy: Fiscal Burdens and Inequality in Accra." *World Development* 187: 106879.

Arias, O., D. K. Evans, et I. Santos. 2019. *The Skills Balancing Act in Sub-Saharan Africa: Investing in Skills for Productivity, Inclusivity, and Adaptability*. Washington, DC: Banque mondiale.

Arvanitis, Y., et G. Raballand. 2023. "Customs Reform in Developing Countries—Time for a Rethink?" Equitable Growth, Finance and Institutions Notes. Banque mondiale Group, Washington, DC.

Awasthi, R., et S. Matta. 2024. "Governance Matters! Domestic Revenue Mobilization Is Strongly Correlated with Good Governance." Banque mondiale, Washington, DC.

Bailey, M., A. Strezhnev, et E. Voeten. 2017. "Estimating Dynamic State Preferences from United Nations Voting Data." *Journal of Conflict Resolution* 61 (2): 430–56.

Banque mondiale. 2004. *World Development Report 2004: Making Services Work for Poor People*. Washington, DC: Banque mondiale.

Banque mondiale. 2016. *Making Politics Work for Development: Harnessing Transparency and Citizen Engagement*. Washington, DC: Banque mondiale.

Banque mondiale. 2017. *World Development Report 2017: Governance and the Law*. Washington, DC: Banque mondiale.

Banque mondiale. 2021. *World Development Indicators 2021*. Washington, DC: Banque mondiale.

Banque mondiale. 2023. *Africa's Pulse No. 27: Leveraging Resource Wealth during the Low Carbon Transition*. Washington, DC: Banque mondiale (Avril). doi:10.1596/978-1-4648-1985-8.

Banque mondiale. 2024. *Africa's Pulse No. 30: Transforming Education for Inclusive Growth*. Washington, DC: Banque mondiale (Octobre).

Banque mondiale. 2025. *Global Economic Prospects, January 2025*. Washington, DC: Banque mondiale.

Besley, T., et T. Persson. 2014. "Why Do Developing Countries Tax So Little?" *Journal of Economic Perspectives* 28 (4): 99–120.

Blimpo, M. P., O. Gajigo, S. Owusu, R. Tomita, et Y. Xu. 2020. "Technology in the Classroom and Learning in Secondary Schools." Policy Research Working Paper 9288, Banque mondiale, Washington, DC.

Bolch, K., L. F. Lopez-Calva, et E. Ortiz-Juarez. 2023. "When Life Gives You Lemons: Using Cross-Sectional Surveys to Identify Chronic Poverty in the Absence of Panel Data." *Review of Income and Wealth* 69 (2): 474–503.

Bolhuis, M. A., H. Mighri, H. Rawlings, I. Reyes, et Q. Zhang. 2024. "How Vulnerable Is Sub-Saharan Africa to Geoeconomic Fragmentation?" IMF Working Paper WP/24/83, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Boly, A., et E. N. Kere. 2023. "Tackling Terrorism in Africa Needs Urgent Collective Efforts." Center for Economic and Policy Research, Washington, DC.

Boyce, J. K., et L. Ndikumana. 2021. "Capital Flight in the World Economy." In *On the Trail of Capital Flight from Africa: The Takers and the Enablers*, edited by L. Ndikumana and J. K. Boyce. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Calderon, C., A. Dabalen, et A. Qu. 2025. "The Changing Landscape of Africa's Growth." Policy Research Working Paper 11028, Banque mondiale, Washington, DC.

Canen, N., et L. Wantchekon. 2022. "Political Distortions, State Capture, and Economic Development in Africa." *Journal of Economic Perspectives* 36 (1): 101–24.

Cantens, T., G. Raballand, et S. Bilangna. 2010. "Reforming Customs by Measuring Performance: A Cameroon Case Study." *World Customs Journal* 4 (2): 55–74.

Carter, M. R., et C. B. Barrett. 2006. "The Economics of Poverty Traps and Persistent Poverty: An Asset-Based Approach." *Journal of Development Studies* 42 (2): 178–99.

Cerdeiro, D. A., R. Mano, J. Eugster, D. V. Muir, et S. J. Peiris. 2021. "Sizing Up the Effects of Technological Decoupling." IMF Working Paper 2021/069, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Cline, B. N., et C. R. Williamson. 2020. "Trust, Regulation, and Contracting Institutions." *European Financial Management* 26: 859–95.

Cloutier, B. H., D. Isser, I. Santos, et M. Watts. 2021. *Social Contracts for Development: Bargaining, Contention, and Social Inclusion in Sub-Saharan Africa*. Africa Development Forum. Washington, DC: Banque mondiale.

CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement). 2020. *The Economic Development in Africa Report 2020: Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa*. New York: United Nations.

Cruz, M., F. Moelders, E. Salgado, et A. Volk. 2025. "Estimating the Number of Firms in Africa." Policy Research Working Paper 11032, Banque mondiale, Washington, DC.

Cumming, D., et A. Knill. 2012. "Disclosure, Venture Capital and Entrepreneurial Spawning." *Journal of International Business Studies* 43: 563–90.

Cust, J., et D. Mihalyi. 2017. "Evidence for a Presource Curse? Oil Discoveries, Elevated Expectations, and Growth Disappointments." Working Paper, University of Oxford, Oxford, UK. https://ora.ox.ac.uk/objects/ uuid:d9afd927-4782-4028-9a34-926658bb2286.

Cust, J., et A. Zeufack. 2023. *Africa's Resource Future: Harnessing Natural Resources for Economic Transformation during the Low-Carbon Transition*. Washington, DC: Banque mondiale.

Dabla-Norris, E., M. Gradstein, et G. Inchauste. 2008. "What Causes Firms to Hide Output? The Determinants of Informality." *Journal of Development Economics* 85 (1–2): 1–27.

Dama, A. A., G. Rota-Graziosi, et F. Sawadogo. 2024. "The Regressivity of CIT Exemptions in Africa." *International Tax and Public Finance* 31 (3): 909–34.

de Janvry, A., F. Finan, et E. Sadoulet. 2012. "Local Electoral Incentives and Decentralized Program Performance." *Review of Economics and Statistics* 94 (3): 672–85.

Deininger, K., et A. Goyal. 2024. *Land Policies for Resilient and Equitable Growth in Africa*. Washington, DC: Banque mondiale.

Dercon, S. 2022. *Gambling on Development*. London: Hurst Publishers.

Dom, R., A. Custers, S. R. Davenport, et W. Prichard. 2022. *Innovations in Tax Compliance: Building Trust, Navigating Politics, and Tailoring Reform*. Washington, DC: Banque mondiale.

Dowd, C. 2015. "Actor Proliferation and the Fragmentation of Violent Groups in Conflict." *Research & Politics* 2 (4): 2053168015607891.

Driscoll, J. C., et A. C. Kraay. 1998. "Consistent Covariance Matrix Estimation with Spatially Dependent Panel Data." *Review of Economics and Statistics* 80 (4): 549–60.

Duflo, E., P. Dupas, et M. Kremer. 2015. "School Governance, Teacher Incentives, and Pupil-Teacher Ratios: Experimental Evidence from Kenyan Primary Schools." *Journal of Public Economics* 123: 92–110.

Echandi, R., M. Maliszewska, et V. Steenbergen. 2022. "Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty." Banque mondiale, Washington, DC.

Economist Intelligence Unit. 2022. *Business Environment at a Glance*. London: Economist Corporate Network.

Fang, X., S. Kothari, C. McLoughlin, et M. Yenice. 2020. "The Economic Consequences of Conflict in Sub-Saharan Africa." Washington, DC: Fonds monétaire international.

Feenstra, R. C., R. Inklaar, et M. P. Timmer. 2015. "The Next Generation of the Penn World Table." *American Economic Review* 105 (10): 3150–82. www.ggdc.net/pwt.

Ferraz, C., et F. Finan. 2011. "Electoral Accountability and Corruption: Evidence from the Audits of Local Governments." *American Economic Review* 101 (4): 1274–1311.

Fields, G. S., T. H. Gindling, K. Sen, M. Danquah, et S. Schotte. 2023. *The Job Ladder: Transforming Informal Work and Livelihoods in Developing Countries*. Oxford, UK: Oxford University Press.

FMI (Fonds monétaire international). 2022. "Strengthening Fiscal Transparency of State-Owned Enterprises in Francophone Sub-Saharan Africa." *IMF PFM Blog*, July 5, 2022.

FMI (Fonds monétaire international). 2023a. "Geoeconomic Fragmentation: Sub-Saharan Africa Caught between the Fault Lines." In *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa—The Big Funding Squeeze*. Washington, DC: FMI (Avril).

FMI (Fonds monétaire international). 2023b. "Geopolitics and Financial Fragmentation: Implications for Macro-Financial Stability." In *Global Financial Stability Report*. Washington, DC: FMI (Avril).

FMI (Fonds monétaire international). 2023c. *World Economic Outlook: Geoeconomic Fragmentation and Foreign Direct Investment*. Washington, DC: FMI (Avril).

Gallien, M., C. Hoy, H. Komatsu, C. Ozer, M. Rogan, et V. van den Boogaard. 2025. "Simplified Taxation in Africa: What We Know—and Need to Know." ICTD Policy Brief 15, Institute of Development Studies, Brighton, UK.

Giacomelli, S., et C. Menon. 2016. "Does Weak Contract Enforcement Affect Firm Size? Evidence from the Neighbor's Court." *Journal of Economic Geography* 17: 1251–82.

Glewwe, P., et E. W. Maïga. 2011. "The Impacts of School Management Reforms in Madagascar: Do the Impacts Vary by Teacher Type?" *Journal of Development Effectiveness* 3 (4): 435–69.

Góes, C., et E. Bekkers. 2022. "The Impact of Geopolitical Conflicts on Trade, Growth, and Innovation." WTO Staff Working Paper ERSD-2022-09, World Trade Organization, Geneva.

Gopinath, G., P.-O. Gourinchas, A. F. Presbitero, et P. Topalova. 2025. "Changing Global Linkages: A New Cold War?" *Journal of International Economics* 153: 104042.

Hoy, C. 2022. "How Does the Progressivity of Taxes and Government Transfers Impact People's Willingness to Pay Tax? Experimental Evidence across Developing Countries." Policy Research Working Paper 10167, Banque mondiale, Washington, DC.

ICPAC (IGAD Climate Prediction and Applications Centre). 2025. "March to May 2025 Seasonal Forecast: Below-Normal Rainfall Is Expected over Most Parts of the Greater Horn of Africa." Press Release, January 21. ICPAC, Ngong, Kenya.

International Budget Partnership. 2023. "Open Budget Survey 2023: Global Report." International Budget Partnership, Washington, DC.

IPC-CH (Integrated Food Security Phase Classification and Cadre Harmonisé). 2025. "IPC-CH Dashboard." Food and Agriculture Organization, Rome. https://www.ipcinfo.org/ipcinfo-website/ipc-dashboard/. Isbell, T. 2016. "Are Africans Willing to Pay Higher Taxes or User Fees for Better Health Care?" Policy Paper No. 37, Afrobarometer, Accra, Ghana.

Isbell, T. 2022. "Footing the Bill? Less Legitimacy, More Avoidance Mark African Views on Taxation." Policy Paper No. 78, Afrobarometer, Accra, Ghana.

Isser, D. H., G. Raballand, M. J. Watts, et D. Zovighian. 2024. "Governance in Sub-Saharan Africa in the 21st Century." Policy Research Working Paper 10713, Banque mondiale, Washington, DC.

Jung, I. 2023. "Nigeria's Tax Revenue Mobilization: Lessons from Successful Revenue Reform Episodes." Selected Issues Paper SIP/2023/019, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Kangave, J., S. Nakato, R. Waiswa, M. Nalukwago, and P. Zzimbe. 2018. "What Can We Learn from the Uganda Revenue Authority's Approach to Taxing High Net Worth Individuals?" ICTD Working Paper 72, Institute of Development Studies, Brighton, UK.

Kaufmann, D., J. Montoriol-Garriga, et F. Recanatini. 2008. "How Does Bribery Affect Public Service Delivery? Micro-Evidence from Service Users and Public Officials in Peru." Policy Research Working Paper 4492, Banque mondiale, Washington, DC.

Kempf, E., M. Luo, L. Schäfer, et M. Tsoutsoura. 2023. "Political Ideology and International Capital Allocation." *Journal of Financial Economics* 148 (2): 150–73.

Khan, M., A. Andreoni, et P. Roy. 2016. "Anti-Corruption in Adverse Contexts: A Strategic Approach." Paper presented at the Development Studies Association Conference, Oxford, UK, September 13.

Khemani, S. 2015. "Buying Votes versus Supplying Public Services: Political Incentives to Under-Invest in Pro- Poor Policies." *Journal of Development Economics* 117: 84–93.

Kosack, S., et A. Fung. 2014. "Does Transparency Improve Governance?" *Annual Review of Political Science* 17 (1): 65–87.

Kubota, M., et A. G. Zeufack. 2020. "Assessing the Returns on Investment in Data Openness and Transparency." Policy Research Working Paper 9139, Banque mondiale, Washington, DC.

Leaver, C., O. Ozier, P. Serneels, et A. Zeitlin. 2021. "Recruitment, Effort, and Retention Effects of Performance Contracts for Civil Servants: Experimental Evidence from Rwandan Primary Schools." *American Economic Review* 111 (7): 2213–46.

Lu, Y., et Z. Tao. 2009. "Contract Enforcement and Family Control of Business: Evidence from China." *Journal of Comparative Economics* 37: 597–609.

Manacorda, M., et A. Tesei. 2020. "Liberation Technology: Mobile Phones and Political Mobilization in Africa." *Econometrica* 88 (2): 533–67.

Mansuri, G., et V. Rao. 2013. *Localizing Development: Does Participation Work?* Washington, DC: Banque mondiale.

Mascagni, G., A. T. Mengistu, et F. B. Woldeyes. 2021. "Can ICTs Increase Tax Compliance? Evidence on Taxpayer Responses to Technological Innovation in Ethiopia." *Journal of Economic Behavior & Organization* 189: 172–93.

Mbiti, I., K. Muralidharan, M. Romero, Y. Schipper, C. Manda, et R. Rajani. 2019. "Inputs, Incentives, and Complementarities in Education: Experimental Evidence from Tanzania." *Quarterly Journal of Economics* 134 (3): 1627–73.

Mehlum, H., K. Moene, et R. Torvik. 2006. "Institutions and the Resource Curse." *Economic Journal* 116 (508): 1–20.

Mihalyi, D., et C. Trebesch. 2023. "Who Lends to Africa and How? Introducing the Debt Database." Working Paper 2217, Kiel Institute for the World Economy, Kiel, Germany.

Mitchell, I., et S. Hughes. 2025. "Which Countries Are Most Exposed to Aid Cuts; And What Other Providers Can Do." Center for Global Development Blog Post, February 11, 2025. https://www.cgdev.org/blog/ which-countries-are-most-exposed-us-aid-cuts-and-what-other-providers-can-do.

Mo Ibrahim Foundation. 2024. "Reviewing Africa's 2024 Election Year." Research Brief, Mo Ibrahim Foundation, London.

Mohr, C., et C. Trebesch. 2024. "Geoeconomics." Working Paper No. 2279, Kiel Institute for the World Economy, Kiel, Germany.

Moore, M., W. Prichard, et O.-H. Fjeldstad. 2018. *Taxing Africa: Coercion, Reform and Development*. London/ New York: Zed Books.

Ndayikeza, M. A. 2021. "Government Expenditure and Longevity of African Leaders." *Scientific African* 13: e00929.

Norring, A. 2024. "Geoeconomic Fragmentation, Globalization, et Multilateralism." BoF Economics Review No. 2/2024, Bank of Finland, Helsinki.

Nunn, N. 2007. "Relationship-Specificity, Incomplete Contracts, and the Pattern of Trade." *Quarterly Journal of Economics* 122: 569–600.

OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques). 2020. "Transparency and Disclosure Practices of State-Owned Enterprises and Their Owners." OCDE, Paris. http://www.oecd.org/corporate/transparency-disclosure-practices-soes.pdf.

OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques). 2023. *Tax Transparency in Africa 2023: Africa Initiative Progress Report*. Paris: Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes, OCDE.

Oguttu, A. 2024. "Taxing High-Net Worth Individuals: Recommendations from an African Perspective." *World Tax Journal* 16 (4).

Okunogbe, O., et F. Santoro. 2022. "Increasing Tax Collection in African Countries: The Role of Information Technology." Policy Research Working Paper 10182, Banque mondiale, Washington, DC.

Okunogbe, O., et G. Tourek. 2023. "How Can Lower-Income Countries Collect More Taxes?" Policy Research Working Paper 10655, Banque mondiale, Washinton, DC.

Okunogbe, O., et G. Tourek. 2024. "How Can Lower-Income Countries Collect More Taxes? The Role of Technology, Tax Agents, and Politics." *Journal of Economic Perspectives* 38 (1): 81–106.

OMM (Organisation météorologique mondiale). 2024. "State of the Climate in Africa 2023." WMO-No. 1360, OMM, Genève

Patel, R. N., et L. K. Hoffmann. 2017. *Collective Action on Corruption in Nigeria: A Social Norms Approach to Connecting Societies and Institutions*. London: Chatham House.

Pazarbasioglu, C. 2019. "Government Debt: Getting Transparency Right to Achieve Development Goals." *Banque mondiale Blogs, Voices*, October 10, 2019. https://blogs.worldbank.org/voices/government-debt-gettingtransparency-right-achieve-development-goals.

Persson, T., et G. Tabellini. 2009. "Democratic Capital: The Nexus of Political and Economic Change." *American Economic Journal: Macroeconomics* 1 (2): 88–126.

Prichard, W. 2015. *Taxation, Responsiveness and Accountability in Sub-Saharan Africa: The Dynamics of Tax Bargaining*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Prichard, W., et N. Zebong A. 2017. "The African Property Tax Initiative: From Research to Action." International Centre for Tax and Development, Brighton, UK.

Purfield, C. M., M. Hanusch, Y. Algu, G. Begazo, P. Tania, M. Martinez Licetti, et S. Nyman. 2016. *South Africa Economic Update: Promoting Faster Growth and Poverty Alleviation through Competition*. Washington, DC: Banque mondiale.

Raballand, G., et D. Zovighian. 2024. "Institutions and Growth in Middle-Income Countries." Background Paper for *World Development Report 2024: The Middle-Income Trap*. Banque mondiale, Washington, DC.

Rajaram, A., K. Kaiser, T. M. Le, J. H. Kim, et J. Frank. 2014. *The Power of Public Investment Management: Transforming Resources into Assets for Growth*. Washington, DC: Banque mondiale.

Rasul, I., et D. Rogger. 2018. "Management of Bureaucrats and Public Service Delivery: Evidence from the Nigerian Civil Service." *Economic Journal* 128 (608): 413–46.

Readhead, V. T., T. Lassourd, et E. Madzivanyika. 2023. "The Future of Resource Taxation." Intergovernmental Forum on Mining, Metals, Minerals and Sustainable Development, Ottawa, Ontario, Canada.

Reinikka, R., et J. Svensson. 2004. "Local Capture: Evidence from a Central Government Transfer Program in Uganda." *Quarterly Journal of Economics* 119 (2): 679–705.

Rivetti, D. 2021. *Debt Transparency in Developing Economies*. Washington, DC: Banque mondiale. http://hdl.handle.net/10986/36505.

Robinson, J. A., R. Torvik, et T. Verdier. 2006. "Political Foundations of the Resource Curse." *Journal of Development Economics* 79 (2): 447–68.

Sinha, N., G. Inchauste, et A. Narayan, eds. 2024. *Leveling the Playing Field: Addressing Structural Inequalities to Accelerate Poverty Reduction in Africa*. Washington, DC: Banque mondiale.

Tanzi, V., et H. Davoodi. 1998. "Roads to Nowhere: How Corruption in Public Investment Hurts Growth." Economic Issues No. 12, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Tayo, T. 2024. "Trade Infrastructure Financing in Africa: An Exploration of Geopolitical Funds for Private Sector Participation." APRI Policy Brief, Africa Policy Research Institute, Berlin, Germany. https://afripoli.org/trade-infrastructure-financing-in-africa-an-exploration-of-geopolitical-funds-for-private-sector-participation.

Tørsløv, T., L. Wier, et G. Zucman. 2022. "The Missing Profits of Nations." *Review of Economic Studies* 90 (3): 1499–1534.

Transparency International. 2019. *Global Corruption Barometer: Africa 2019*. Berlin, Germany: Transparency International.

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2021. "How Are Children Progressing through School? Education Pathway Analysis." UNICEF, New York.

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2024. "Education Spending in Africa: The Impacts of COVID-19 and Possible Recovery Pathways." UNICEF, New York.

Warwick, R., T. Harris, D. Phillips, M. Goldman, J. Jellema, G. Inchauste, et K. Goraus-Tańska. 2022. "The Redistributive Power of Cash Transfers vs VAT Exemptions: A Multi-Country Study." *World Development* 151: 105742.

World Bank Group African Competition Forum. 2016. "Breaking Down Barriers: Unlocking Africa's Potential through Vigorous Competition Policy." World Bank, Nairobi, Kenya.

RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉCONOMISTE EN CHEF DE LA RÉGION AFRIQUE

https://www.banquemondiale.org/africaspulse